ANNÉE — T. 10 N° 216 — 27 OCTOBRE 1923

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, **11 fr.**; un an, **20 fr.** Etranger, **13** et **25 fr.**

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII[e]
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, C[ie] N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

Jacques Maritain

Ces quelques pages répondent à l'appel d'une haute personnalité ecclésiastique, venant après l'implicite et logique invitation d'une série d'œuvres qui classent très haut dans la vie intellectuelle et religieuse du moment le jeune professeur de l'Institut Catholique de Paris. A défaut d'autre titre, une amitié récente mais solide et éclairée, et cette compréhension que donne le fait d'avoir beaucoup d'idées et d'aspirations communes avec un commun amour de Dieu, m'ont conduit à assumer de très bon cœur pareille tâche.

Il est permis de croire que le public sera heureux de posséder sur ce sujet des informations d'une valeur documentaire contrôlée ; elles sont dignes à tout le moins de l'intérêt commandé par l'étude du mouvement littéraire et philosophique chez nos contemporains. Elles se réfèrent à l'un des rares convertis qui n'aient pas fourni à ce public le récit d'une conversion pourtant bien profonde et vivante, et par surcroît à l'un des plus notoires pour la qualité de l'âme et la valeur de la pensée. Elles ont trait à un modeste et à un retiré, qui, pour mieux suffire à une tâche dont l'accomplissement se fait, même ainsi, avec un excès de labeur, se laisse presque coupablement ignorer du monde. Elles regardent enfin quelqu'un dont le *curriculum vitae*, mieux connu, pourrait utilement servir à l'enseignement de tous.

Origines. Ascendants. Un protestant libéral.

Jacques Maritain est né à Paris le 18 novembre 1882, au lendemain du triomphe du radicalisme de l'exécution des décrets, au moment de la grande vague sectaire, en plein éveil de la littérature réaliste, à l'heure où tout l'enseignement allait se pénétrer de la « doctrine laïque ». Il s'est ainsi trouvé paradoxalement plongé, durant son enfance et sa jeunesse, dans une atmosphère tout autre que celle qui plus tard devait être celle de son choix. Mâconnais par la famille de son père, Lyonnais par celle de sa mère, c'est le meilleur terroir français qui a fourni à cet enfant de la Troisième République ces dispositions méditatives, si naturellement marquées entre le Rhône et la Saône, et cette sorte d'abondance étoffée dans la pensée et dans l'image, si caractéristique aux confins du pays bourguignon. En thomiste convaincu nous faisons cette part à la *materia signata quantitate*, mais sans tomber dans les excès de la théorie des climats, des hérédités et des races, et avec d'autant moins de danger d'y verser que, toujours en vertu de la même école de pensée, nous plaçons la personnalité tout à fait ailleurs que dans les marques individuelles, dans cette personne intelligente, libre, et volontaire, prédestinée et dessinée par autre chose que par les influences naturelles au milieu desquelles elle a, pour son mérite et la forme providentielle de sa vie, à se mouvoir.

Son père, né à Mâcon en 1841, avocat, inscrit au barreau de Paris de 1863 à 1889, ensuite bâtonnier à Mâcon en 1892 et membre de l'Académie locale, n'a guère eu de part à la formation de sa vie religieuse, ni à son éducation. Catholique de naissance, il l'était, comme trop de gens de son époque, avec assez peu de pratique et de conviction pour laisser baptiser protestant son fils, dans la religion de sa mère, et, par la suite, son influence ne s'est pas exercée sur celui-ci, en un ménage divisé où l'enfant était confié aux seuls soins maternels. Madame Maritain-Favre est la fille de Jules Favre, l'homme qui a joué sous le second Empire et au début de la Troisième République un rôle si marquant et possédé un nom si populaire ; rôle aujourd'hui presque complètement ignoré, et nom bien oublié. Quelle figure moins à l'ordre du jour, pour ceux-là mêmes qui bénéficièrent de tout l'effort de sa vie, que celle de ce prestigieux orateur, l'un des ouvriers principaux du régime actuel de la France, l'un des pères spirituels de la doctrine républicaine, le défenseur audacieux d'Orsini, le successeur de Victor Cousin à l'Académie, le démocrate généreux mais plein des illusions de son temps, auquel était réservée la plus douloureuse des missions, celle de défendre, en 1870, les intérêts de la France devant le vainqueur.

Protestant comme Taine sur la fin de sa vie, l'ancien collègue de Lamennais avait été amené à ses nouvelles conceptions religieuses par rationalisme humanitaire, par application à l'Eglise de la formule démocratique, par amour du libre examen dans l'ordre religieux comme dans l'ordre civil et intellectuel. Sa fille le suivit dans la confession de son choix. C'est ainsi que Jacques Maritain, par sa mère, a été au moins nominalement rangé dans ce protestantisme très spécial qui fut, quand elle en professe une, la religion officielle et secrète à la fois de la Troisième République en qualité d'*Ecclesia docens*. Ce protestantisme où il a été baptisé d'un baptême douteux (plus tard renouvelé sous condition) et où il a été élevé, était de la nuance dite libérale la plus accentuée. Athanase Coquerel en avait été le tenant le plus marquant et l'initiateur le plus audacieux. Vidé de presque tout contenu dogmatique, il se réduisait à une morale d'immanentisme pieux avec un impératif aussi catégorique que fugace, opérant à partir d'une conscience presque mythologique : en somme, une doctrine suisse, digne de trouver faveur en ce siècle suisse qu'a été le XIX[e], issu de Rousseau et de Mme de Staël.

L'étudiant. L'amitié d'Ernest Psichari.

Cela n'était pas fait pour tenir fort ancrée dans une âme une religion réduite à des éléments aussi débiles, et exposée à toutes les attaques de la science du moment. Notre philosophe en fit très rapidement l'expérience au cours de ses études. Ce fut d'abord une enfance éperdument studieuse, maladive, volontairement surmenée de lectures, de recherches, de réflexions, de grands succès de collège, mais avant tout l'amour de la vie intellectuelle. Sa mère l'aidait et le retenait dans cette voie, à la fois heureuse et désireuse de voir revivre dans les dons remarquables du petit-fils la figure du grand-père vénéré et trop oublié, et alarmée toutefois de l'ébranlement produit par la fièvre du savoir sur une nature faible et délicate.

On nous pardonnera de donner ici une anecdote

ui remonte à cette époque ; elle égayera la trame lutôt sévère de ce récit : c'est celle de la première t pour longtemps unique rencontre de Francis ammes et de Jacques Maritain, encore bien loin, 'un et l'autre, de leur conversion, de leur action ommune dans la milice du Christ. Je la raporte telle que Jammes l'a racontée récemment à es amis. Il était alors très porté à des mystifications e pince-sans-rire.

La scène se passe dans le Midi. Une promenade ublique ; un enfant blond et pâle peint à l'aquaelle le paysage. La mère attentive est à côté de lui. In ami commun lui présente Jammes. Propos imables du promeneur Francis. Questions. La dame xplique que le passe-temps est surtout imaginé pour aire prendre l'air à un enfant trop enfoui dans es livres, et trop délicat de santé. Alors, solennel, loctoral, du haut de sa barbe de prophète : « La eihture à l'eau... en plein air..., oui, ce n'est as mal, mais l'eau... l'eau, cela a ses inconvédents... Mettez-le à la peinture à l'huile, c'est plus age et *beaucoup plus fortifiant*, surtout à l'huile de oie de morue. » On devait se retrouver quelque ingt ans après, avec d'autres pensées.

Le lycée réservait à Jacques Maritain une précieuse et profonde amitié, une de ces amitiés prédestinées que la Providence amène pour réaliser de grandes grâces et traduire en acte patent les effets le la communion des saints, — l'amitié d'Ernest 'sichari, son cadet d'un an par l'âge et les études, t son frère d'âme. Durant des années ils devaient ivre étroitement rapprochés de pensées, d'aspiraions, de réflexions partagées ou discutées. Jacques laritain devait précéder de plusieurs années dans a conversion son plus cher et plus grand ami. Quelles prières il a adressées à Dieu pour cet ami, c'est un secret entre le ciel et lui. Mais un secret que l'on devine, non sans émotion ni respect.

Ce n'est pas un jeu sans intérêt de la destinée, que ce rapprochement du petit-fils de Jules Favre et du petit-fils de Renan, avec un avenir de pensée et de foi chrétiennes encore caché dans les desseins de Dieu ; tous deux voués par le meilleur d'eux-mêmes et la grâce d'en haut, sans le savoir, à une tâche de réparation, faite pour restaurer ce à quoi leurs grands-pères avaient indûment touché ; tous deux, dans ces desseins du Très Miséricordieux, réservés à ce travail béni où leur âme a pu trouver bien moins la matière d'un démenti et d'une réprobation que celle d'une expiation aimante, l'obligation d'un sacrifice plus complet, et l'appel à une réfutation compensatrice plus passionnément consciente, plus établie en profondeur, plus médicinale à tout prix, de l'erreur propagée, conciliant à la fois le désaveu le plus net et le plus apostolique des fausses doctrines, avec le respect de mémoires familiales d'autant plus chères qu'on les sait en butte aux défaveurs les plus gravement motivées.

Qui peut savoir d'ailleurs si ces âmes, désormais entre les mains du Père qui les a jugées, n'intercèdent pas elles-mêmes, par une sorte de pression surnaturelle, pour que le remède vienne de la maison même d'où partit l'erreur ? Ce sont peut-être ces ascendants qui veillent avec l'anxiété la plus jalouse et qui favorisent avec le plus d'ardeur, dans la mesure où ils le peuvent, la besogne réparatrice. Et quant à ceux des vivants qui tiennent à eux de plus près et plus aveuglément, jusqu'à craindre de vouloir quitter leurs doctrines, par attachement à « la lettre » de ce qui semble avoir rempli leur vie terrestre, ils doivent à la fois se rassurer et se troubler en pensant que leurs enfants, aux convictions si opposées, continuant mieux et plus que tous les autres ces morts aimés dans ce meilleur d'eux-mêmes, sont plus près d'eux par l'affection, la clairvoyance et l'action bienfaisante.

Déceptions philosophiques.

Quoi qu'il en soit, pas plus le petit-fils de Renan que Jacques Maritain ne songèrent à ces choses durant leurs années de collège, de philosophie et de Sorbonne, pendant que la Providence préparait à leur insu la mise en lumière de l'œuvre surnaturelle. Un observateur superficiel aurait même cru voir tout autre chose qu'une préparation dans ce glissement de l'esprit à toutes les oscillations de la pensée moderne, dans ces frénésies de réforme sociale, d'anarchisme, de passions revendicatrices. A regarder de plus près, sous ces dehors parfois suspects que trouvait-on ? Une faim démesurée de savoir, une soif de vérité, saine et noble dans son principe, fautive dans son application, une générosité sans arrière-pensée qui se trompait d'adresse mais « y allait » avec une étonnante richesse d'âme et un juvénile élan.

Pour Jacques Maritain, à côté des lettres cultivées avec passion, et de la philosophie très déprimante d'abord mais quand même très aimée dont il avait reçu l'empreinte, il y avait place pour l'étude des sciences, surtout naturelles, clefs du positivisme de l'époque. Et dans cette recherche du savoir qui n'était ni curiosité de dilettante, ni vaine gloire d'intellectuel, ni souci intéressé, il y avait, en l'acte même qui semblait éloigner de la vérité chrétienne ce qui devait y amener : une sorte d'implicite profession de foi dans une vérité certaine, réalisée, absolue, fût-elle peu ou point accessible, et comme un préambule à la foi proprement dite. Cela devait l'entraîner assez tôt au delà du matérialisme enseigné (qu'est-ce d'ailleurs que la vérité, cette sécrétion de qualité douteuse, pour un matérialiste conséquent ?). Par ailleurs, un malaise intense, inattendu, accompagnait ces initiations scientifiques fiévreusement poursuivies avec une active bonne foi de chercheur ; celui de constater, avec une déception profonde, chez les maîtres et les guides une sorte de scepticisme foncier, d'irrespect et de légèreté, vis-à-vis du réel.

Mais le protestantisme libéral déjà bien naufragé, la libre-pensée désorientée, le rationalisme énervé et déchu de la Sorbonne, au cœur de cette crise commençante ne fournissaient guère d'issue, n'apportaient aucun élément de vie supérieure. Ajoutez à cela l'ignorance *totale* de tout ce qui pouvait toucher à la foi catholique. Il importe de le noter, comme entre parenthèses : une instruction objective de ce qu'enseigne cette foi s'imposerait nécessairement, dans l'enseignement même le plus irréligieux, ne fût-ce qu'à titre d'information et pour faire comprendre, si peu que ce soit, toute l'histoire des actions et des pensées humaines depuis vingt siècles. Il est cependant de fait que cette ignorance antiscientifique est non seulement considérée comme admissible, mais absurdement voulue et cultivée.

L'amitié de Péguy.

Ces impressions, ces fermentations de pensée, Jacques Maritain n'était pas seul sans doute à les éprouver, s'il les éprouvait avec plus de force que les autres ; son ami Psichari en partageait tant soit peu le contrecoup ; et le cercle de ses intimités s'était élargi par la connaissance de deux personnes qui devaient compter dans sa vie. Péguy, et une très jeune étudiante, d'une intelligence et d'une ardeur enthousiaste extrêmement frappantes, sous sa frêle apparence ; c'était celle qui devait très rapi-

dement devenir Madame Maritain et dont, à partir de ce moment, l'existence se trouve si inséparablement unie à celle de son mari que, pour le développement de leur évolution intellectuelle et religieuse, par compénétration d'âme, de pensée, d'intentions et de prières, en deux natures pourtant assez diverses, faire l'histoire de l'un, c'est faire l'histoire de l'autre.

Le lien moral de ces âmes qui devaient évoluer dans le même sens quoique de manière fort différente, était formé de la même passion de l'absolu.

L'amitié était vite née avec l'être si richement doté par la nature, si généreux, si rayonnant, qu'était Péguy. Celui-ci, de son côté, avait rapidement saisi la rare qualité d'âme de Maritain, la finesse de son sens critique, la riche complexité de son information, le désintéressement foncier de toute sa vie intellectuelle et morale. Et, malgré la sensibilité presque féminine de Péguy, sensibilité inquiète, aiguë, et plus tard mise à l'épreuve par de graves débats portant sur sa situation religieuse, leur amitié, malgré une ombre passagère, n'eut pas lieu de se démentir jusqu'au bout.

L'influence de Le Dantec.

A la Sorbonne, cependant, continuait pour Jacques Maritain et celle qui devait être sa femme l'initiation à la « science » du temps. Comme il a été fait plus haut allusion, l'avidité avec laquelle cette science était reçue n'avait peut-être d'égale que la déception d'en constater le contenu réel. Un très pauvre matérialisme dans l'étude des sciences proprement dites, un scepticisme organique ruinant les systèmes philosophiques, tous deux point toujours explicitement formulés, mais compris avec une évidence désolante dans les prémisses de tout l'enseignement donné ; la réception passive, obligatoire, de cette piètre marchandise ; ni le temps ni le moyen de réfuter, surtout à dix-huit ans... ; mais un sentiment aigu, tragique, de déception.

Une figure se détachait cependant, pour eux, avec quelque vigueur dans cette galerie d'augures peu convaincus, celle de Le Dantec, esprit curieux, violent, original, penseur malgré lui (quel paradoxe vivant et significatif que celui de cette âme qui s'affirmait si fort à vouloir se nier ! — de cette pensée qui jurait qu'elle n'était qu'un mirage matériel, une polarisation moléculaire, et se voulait imposer plus absolument qu'une évidence et qu'une foi) ! C'était une figure inquiétante en même temps qu'attachante. Son enseignement, qui pour beaucoup d'âmes pouvait être très dangereux par ses principes détestables, sa force de construction logique et sa présentation brillante, ne manquaient point en tout cas d'intérêt... Par certains côtés, ce fut là encore pour Maritain une préparation providentielle. Il puisa dans ses études scientifiques une forte instruction biologique, plus tard complétée et redressée — chose si importante pour ne point décentrer les opérations de l'esprit, et contrôler par un rapprochement constant avec les réalités vivantes, le jeu parfois trop facilement hardi d'une pensée constructive. Le Dantec devait être très affecté de l'évolution qui peu après menait son élève au bergsonisme — qualifié par lui de « sottes rêveries », — puis à la foi catholique (acte qu'il appela un « suicide intellectuel »). Il semble que l'exposé de la doctrine thomiste fait plus tard par Maritain lui convint davantage, et il eut même l'occasion de manifester la confiance qu'il éprouvait en sa solidité rationnelle.

Premier jalon vers la conversion : la philosophie bergsonienne.

Toute cette atmosphère pesante de matérialisme fut soudain balayée par quelque chose qui fut pour beaucoup d'âmes une véritable révélation et qui en tout cas constitue une date capitale, révolutionnaire, dans la pensée moderne : la philosophie de M. Bergson. Sa critique des systèmes pseudo-scientifiques, le mouvement de conversion imprimé à la philosophie vers les réalités de l'âme, tout cela rend l'espérance à Maritain et au groupe de chercheurs qui l'entourent.

C'est l'enthousiasme. Les préjugés de la fausse science dissipés, l'existence certifiée des vérités métaphysiques, l'accessibilité possible de l'absolu, voilà le fond de la joie de nos néophytes, bien plus, il faut le dire, que le procédé d'opération. Quand, après Bergson, ces bergsoniens répètent que, « par l'intuition qui transcende les concepts, nous atteignons l'absolu », l'important pour eux, l'essentiel, comme en témoignent certaines notes de Mme Maritain, c'était le résultat possible : *atteindre l'absolu*, non la manière : *transcender le concept par l'intuition ;* la satisfaction intérieure à constater que par l'intuition la métaphysique était à nouveau instaurée, se fondait avant tout pour eux sur la certitude enfin rationnellement obtenue qu'*il y avait des vérités métaphysiques*. Pour cette délivrance première de la prison naturaliste et du déterminisme de la matière, il y eut dans l'âme de Maritain et de ceux qui l'entouraient, sa femme, Psichari, Péguy, une véritable explosion de reconnaissance ; et à ce titre cette reconnaissance dure encore, malgré l'âpre lutte d'idées soutenue ensuite, dès l'accès à ce qui n'était plus le champ d'une utile et aventureuse recherche, mais l'immuable fond de vérités suprêmes qu'enveloppe la vérité catholique. Chose curieuse cependant, les rapports personnels de M. Bergson et de Jacques Maritain furent plutôt rares.

Transitoirement salutaire, cette philosophie de Bergson était par excellence et par essence une philosophie de l'étape et, comme telle, plus que toute autre vouée à n'être qu'une étape. Elle travaille par logique interne contre elle-même dans les âmes ; elle détruit de ses propres mains la valeur absolue de sa formule. Plus soucieuse — et c'est son originalité pour une doctrine évolutive — des fins que des origines, des élans à donner que des sources à repérer, des hardiesses voulues et puissamment vécues que des vérifications passionnées, elle est tournée vers l'avenir jusqu'à s'y perdre, vers la surprise explosive d'une possession jusqu'à s'y trouver, fût-ce dans la contradiction la plus forte, comme désarmée.

En toute hypothèse, M. Bergson avait pour Maritain fait place nette des faux systèmes, et remis en honneur la métaphysique, mais ne lui avait pas, même aux meilleurs jours d'adhésion intellectuelle, apporté cette vérité absolue si infatigablement cherchée. Une assurance intime qu'on devait la trouver le soutenait, ainsi que sa femme, dans leur commun pèlerinage spirituel. Pour le moment ils n'avaient ni l'un ni l'autre l'idée que cette découverte pût être autre chose qu'une découverte philosophique. Menant de front les études philosophiques et scientifiques, qui lui procurent d'abord la licence ès lettres, puis la licence ès sciences naturelles, il prépare en 1904 et 1905 l'agrégation de philosophie, à laquelle il est reçu en août 1905. C'est pour lui le temps du bergsonisme et de l'anarchisme intellectuel. En conférence, au cours de M. Séailles, le R. P. Garrigou-Lagrange, O. P., qui fréquentait à ce moment la Sorbonne pour perfectionner sa connaissance de la philosophie universitaire, ne l'entendit-il pas avec quelque crispation prononcer ces paroles, dont le souvenir devait plus tard les amuser beaucoup l'un et l'autre : « La morale est une danse

qui consiste à se jouer à travers toutes les formes du devenir sans s'arrêter à aucune. »

L'état d'esprit en 1904 et 1905 était donc celui-ci : l'espoir de trouver en philosophie un terrain solide, — un désir de la vérité « invincible à tout le pyrrhonisme », — de la reconnaissance à une philosophie libératrice, — de la confiance dans le philosophe libérateur, — du dégoût pour le monde moderne ; mais à beaucoup de points de vue, par là même, une *tabula rasa*, et une insatisfaction complète de l'âme, accompagnée de l'ignorance totale de tout ce qui peut avoir trait à la foi catholique.

La grande révélation : l'Église. L'amitié de Léon Bloy.

C'est alors que, par la rencontre la moins attendue, l'Eglise fut révélée à Jacques Maritain et à sa femme.

Et ce fut par l'intermédiaire de la plus étrange et troublante figure du catholicisme contemporain, par Léon Bloy.

La rencontre ne fut point amenée par ce qui aurait pu la provoquer même accidentellement ; ce n'était pas l'anarchiste en herbe qui sympathisait avec « l'entrepreneur de démolitions » ; ce n'était pas le petit-fils du défenseur de Naundorf qui retrouvait le théoricien apocalyptique de la « survivance » ; ce n'était pas le mari d'une israélite en quête de vérité philosophique et religieuse, qui aurait pu trouver quelque sujet d'attirance en l'auteur du *Salut par les Juifs*, livre alors complètement ignoré de lui. Il n'avait lu d'abord de Bloy que les *Histoires désobligeantes*, et les avait assez peu goûtées ; puis, après un long intervalle, la *Femme Pauvre*, qui l'avait beaucoup frappé, et fortuitement, presque en même temps, l'amer journal de *Quatre ans de captivité à Cochons-sur-Marne*.

A la suite de cette dernière lecture, le cœur serré par le tableau de l'affreuse misère d'un grand artiste, Maritain et sa femme envoyèrent, avec un bout de lettre à la fois timide et osé, à ce paria, la très modique aumône d'un ménage qui n'était pas riche. Il y avait là, avec la révolte contre une grande injustice, un attirant et invincible respect pour un « Pèlerin de l'absolu », si loin qu'il fût par les pensées, les aspirations et la foi, de ces autres « Pèlerins de l'absolu », qui l'abordaient. Le « Mendiant Ingrat », qui aurait pu classer la lettre et l'aumône de ces inconnus dans la série déjà nombreuse des indifférents ou même des « bousculés » et des « rembarrés », fut touché jusqu'au fond du cœur, reconnut des âmes « naturellement chrétiennes », et son « ingratitude » consista dès lors à donner aux nouveaux amis que Dieu lui avait amenés par la voie d'une très simple et presque puérile charité, l'aumône ineffable de ce qui peut, avec la grâce de Dieu, procurer la vie éternelle.

C'est un des grands mystères de cette vie que le rôle et la qualité des ouvriers de conversion, comme celui des préambules de la foi. Il faut un grand recul, beaucoup d'esprit surnaturel, et les lumières de l'au-delà, pour les bien comprendre. On balbutie toujours à parler de ces matières ; mais quelques traits se dessinent pourtant avec assez de netteté pour qu'on puisse les décrire sans crainte de trop se tromper.

Qu'est-ce qui avait pu amener la grâce ?

Ici, à côté de tout un monde d'éléments inconnus puisés dans le secret des cœurs, une recherche, sans arrière-pensée, du vrai, de ce vrai « qui est le même que le bon et l'unique », qui est l'être même ; — le souci de l'absolu encore innommé, du « Dieu inconnu », de qui l'autel était déjà dressé, attendant la venue de Sa Présence réelle ; — l'âme ouverte avant tout à la générosité, mère de tout sacrifice béni de Dieu, et de toute accession profonde à la Vérité ; — une étrange unité dans le but poursuivi, à travers les flottements, vers les objectifs les plus dissemblables.

Là, à côté de toutes les bizarreries et de tous les excès, d'ailleurs surtout verbaux, qu'on a pu reprocher à Bloy, un désir effréné, désespéré presque, de sainteté pour soi et pour les autres, l'amour le plus tourmenté, mais le plus indéniable et le plus jaloux, pour un Dieu souverainement réel et présent, plein de foudroyante majesté.

L'initiation aux vérités chrétiennes, l'instruction et les discussions préalables, qui durèrent de juin 1905 à juin 1906, furent brusquées d'allure par la mise des âmes en présence des *réalités* de la foi passionnément affirmées comme telles : sainteté réalisée des saints et de l'Eglise, dogme formulé et vivant, présence réelle de Dieu, point de vue surnaturel appliqué à toutes les actions de la vie, avec un plein esprit de foi, sans hypocrisie, sinon sans défaillance. L'entrée de Maritain, de sa femme et de sa belle-sœur dans le monde nouveau de la Vérité catholique, fut ainsi faite de plain-pied.

Il était, du reste, dans la logique même de leur développement religieux d'aller sans réserves à un Dieu aussi impatiemment attendu, qui demandait et récompensait, avec des grâces si profondes, les plus consolantes et les plus belles des adhésions sans réserves.

La sainteté des saints et de l'Eglise fut pour eux l'argument apologétique par excellence. Et la lecture des vies de saints fut, pour seconder la grâce, le conseil préféré de Léon Bloy, dont par ailleurs la foi vive, la pauvreté et la dignité de vie, ouvraient le cœur d'autrui à écouter de pareils conseils.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette étrange et importante figure de convertisseur, dont le rôle est loin d'être fini ; mais quelque intérêt et quelque à-propos qu'elle présente avec le sujet ici traité, elle risquerait de nous en trop éloigner par l'ampleur du développement qu'exigerait la complexité de ses traits.

Séjour à Heidelberg. « La joie de la foi conquise. »

Après un triple baptême dont l'un sous condition seulement, le 11 juin 1906, dans l'église de Saint-Jean l'Evangéliste de Montmartre, au pied du Sacré-Cœur, baptême suivi de la revalidation du mariage et un peu plus tard la réception des autres sacrements de l'Eglise, et l'être doucement abandonné à une première période de joie intérieure dont ceux qui sont revenus de loin à la « Maison du Père » peuvent seuls avoir une idée, Maritain devait se trouver assez promptement séparé de son parrain. Reçu à l'agrégation de philosophie, il avait obtenu une bourse d'études en Allemagne et, dès août 1906, partait pour Heidelberg. De ce parrain il avait retenu ce que celui-ci pouvait avoir de meilleur, et devait, avec sa foi profonde, considérer comme tel ; il ne prit, par contagion, ni la marque truculente de son style, ni le goût, pourtant estimé dans leur source généreuse, de ses violences, ni l'adhésion à des écarts de doctrine, plus apparents peut-être que réels, et, malgré un contenu presque toujours défendable, libellés tout exprès, suivant la formule romantique dont Bloy fut le dernier adepte, pour déconcerter et effaroucher le « philistin » timoré, croyant ou incroyant.

Il est même curieux, surtout pour un observateur superficiel, de voir à quel point ceux que la Providence a conduits à la foi catholique par l'entremise de Léon Bloy, ont été des « doux » et des âmes soucieuses de la plus stricte orthodoxie jusque

dans les termes... Un Van der Meer, un Maritain, etc.

Quoi qu'il en soit, Maritain a certes conscience — beaucoup plus même sans doute que, par reconnaissance motivée pour un bienfait inappréciable, il ne veut le dire — des quelques lacunes, erreurs et défectuosités que présente l'œuvre catholique de son parrain ; mais il sait aussi l'esprit surnaturel, la foi inébranlable qui animaient Léon Bloy, et il n'hésite pas à en rendre témoignage.

Le séjour de Heidelberg, qui devait durer deux ans — avec des vacances, celles de 1907, passées en France dans l'entre-temps, — fut un mélange de grâces, de joies, de douleurs physiques et morales pour Jacques et Raïssa Maritain. Les études se circonscrivaient surtout dans le champ de la biologie. Driesch et ses théories embryogéniques étaient l'objet de leur attention principale. L'état d'esprit était au fond la joie de la foi conquise et rayonnant dans l'âme, mais, sans avoir encore trouvé, sans vouloir même peut-être oser chercher l'harmonie de toutes les forces ou les données de la raison.

La chose était naturelle étant donné la formation reçue. Elle comportait cependant un paradoxe et ne pouvait être que transitoire. On prenait plaisir en quelque sorte à se blottir comme un enfant malade près de la chaude affection de Dieu, le front pour ainsi dire contre la poitrine du Père, sans vouloir rien voir de ce qui entoure ; on était tout occupé à découvrir et admirer tant de vérités rayonnantes et ineffables que la vie de la foi révèle chaque jour à ceux qui l'ont embrassée d'un cœur avide, et se sont mis dans la disposition de tout quitter pour elle — même la philosophie.

La coopération de la raison toute spéculative devait venir plus tard ; à ce moment, c'était surtout l'heure de la réfection spirituelle.

Dès lors cependant, en confrontant avec les formules dogmatiques qui expriment les vérités de la foi la théorie bergsonienne de l'intelligence et du concept, Maritain s'aperçut, au cours de méditations prolongées, qu'il lui était impossible désormais de s'en tenir aux positions de M. Bergson, qu'il lui fallait choisir entre la conception bergsonienne et une conception catholique de la raison, et que dans un tel choix la fidélité à la révélation divine était engagée.

Ce furent aussi, surtout pour Mme Maritain, deux années de souffrances physiques, intenses et graves, presque miraculeusement compensées soudain par des grâces de la Sainte Vierge, dont l'intervention guérisseuse fut remerciée en 1907 par un pèlerinage à la Salette.

Des crises, parallèles mais menées d'un train différent, avaient, cependant, remué les âmes des autres amis de Maritain.

Psichari avait d'abord peu à peu répudié les théories sociales et philosophiques auxquelles il avait adhéré en sa jeunesse ; le service militaire lui avait fait trouver le sens de l'ordre et de la discipline ; dès 1903, il s'était éloigné du dreyfusisme ; rengagé en 1904, il partait en aventure patriotique et en pèlerinage moral, pour le Congo. Il s'acheminait vers l'Eglise par le dehors, et plus lentement. C'est en Afrique que la nouvelle de la conversion de Maritain vint le trouver, avec ses premières prières ; il l'approuva sans doute, la comprit, mais encore à la façon trop humaine dont il pouvait concevoir les choses, comme un retour à l'ordre, à la tradition et à la santé.

Quant à Péguy, l'évolution vers l'idée religieuse avait été plus rapidement opérée dans l'intimité du cœur, mais elle appelait, pour aboutir à une fin précise, une série de transitions qui devaient bien longtemps se poursuivre. Il était toutefois arrivé déjà assez loin pour prier Maritain de faire part de sa conversion aux Bénédictins de Solesmes, alors en exil à l'île de Wight. On pense s'il fut heureux de s'acquitter d'une commission dont il bénissait le ciel ; elle le mit en rapport d'abord avec Dom Delatte, Dom Cagin, Dom Baillet, puis par eux avec Dom Jean de Puniet, abbé de Saint-Paul à Oosterhout, en Hollande.

De retour en France, où il publie dans la *Revue de Philosophie*, comme fruit de son séjour outre-Rhin, une étude sur le néo-vitalisme en Allemagne et le darwinisme, un grave problème se posait devant Maritain ; pour son travail de catholique, et pour l'indépendance autant que pour la préservation de sa foi, ne convenait-il pas de briser sa carrière officielle et réglée, qui pouvait pourtant fort brillamment commencer selon les yeux du monde, sur la base de ses succès et de ses diplômes, en suivant un engrenage de tout repos ? Il n'hésita guère, abandonna le chemin frayé, et ne demanda point de poste dépendant de l'État.

En pleine scolastique. La direction du P. Clérissac. Le professeur à Stanislas.

Les Bénédictins de Solesmes l'avaient adressé au P. Clérissac, Dominicain, pour la direction spirituelle. Il se mit sous sa conduite, d'abord au point de vue de la conscience, puis pour sa formation philosophique. En vue de se rapprocher du Père, pour s'isoler aussi, et trouver à ses méditations plus de recueillement, dès octobre 1909 Maritain s'établit à Versailles. Cette direction, intellectuelle et spirituelle à la fois, fut pour Jacques et Raïssa Maritain une grâce inappréciable. La sûreté de doctrine du P. Clérissac, la profondeur de sa pensée, exprimée en formules d'une extraordinaire condensation, la décision pénétrante de ses conseils, en firent le maître rêvé pour l'initiation à la vie liturgique, à la vie mystique et à la vie scolastique.

Ce fut par lui qu'ils connurent saint Thomas. La lecture de la *Somme* leur apporta l'admiration, la joie, le sentiment inoubliable de trouver l'équilibre naturel et surnaturel de la pensée humaine ; elle marqua la fin de cette période anormale qui avait suivi immédiatement le baptême, et où les premières grâces de la vie chrétienne et de la prière s'accompagnaient d'une sorte de dédaigneuse mise à l'écart de la raison. Elle leur fit comprendre le caractère d'harmonie universelle de la seule philosophie qui ne triche avec aucune réalité, mais arrive à les concilier toutes en les respectant et en les mettant chacune à sa place, dans la lumière naturelle et surnaturelle du Verbe qui les a créées et réformées, du Soleil de Justice qui comme le soleil de ce monde situe par le seul jeu de ses rayons les justes choses à leur juste place.

Cette espèce d'ivresse et de joie intellectuelles, cette assimilation si profonde et si consciente n'alla pas sans une vive réaction contre les erreurs de l'ambiance, et surtout contre les erreurs à la mode, plus dangereuses pour les âmes que les autres. Depuis que la « philosophie de l'être » avait apparu à Jacques Maritain dans toute son immortelle vérité, le danger des fausses doctrines lui devint patent jusqu'à l'angoisse. Et ce fut alors — surtout contre les périls du bergsonisme, perçu maintenant dans une connaissance très nette de ses principes premiers et de ses aboutissements logiques, dont l'effet dissolvant atteignait visiblement toute théologie comme toute philosophie — une entrée en lice d'une véhémence passionnée et d'une force d'argumentation peu commune. La *Revue de Philosophie*

publia d'abord en 1911 son étude sur l'évolutionnisme bergsonien. Son directeur, le P. Peillaube, l'éminent philosophe et le courageux auteur d'utiles initiatives en tout ce qui concerne saint Thomas, accueillant avec sympathie la jeune recrue que venait de faire l'enseignement de la philosophie scolastique, voulut lui trouver une affectation qui fît bénéficier de sa saine science les jeunes générations catholiques. C'est ainsi que Maritain eut à professer au Collège Stanislas de 1912 à 1914, et de 1915 à 1916. Au début de cette période, en 1912, Maritain, sa femme et sa belle-sœur recevaient à Oosterhout, de Dom Jean de Puniet, l'oblature bénédictine.

Conversion de Psichari. Autre « grâce immense ».

Entre temps survenaient de grandes et poignantes joies. Dans l'âme de son ami des premiers jours, du compagnon de pensée de sa jeunesse, de celui qu'il ne cessait de porter pour ainsi dire depuis sa conversion dans les entrailles de sa prière, Psichari, s'achevait dans le désert la lente élaboration de la grâce. Les lettres magnifiques adressées à Maritain font saisir les élans successifs de cette âme toujours plus près de la pleine possession d'une foi qu'il ne croit pas encore posséder. Quiconque les parcourt, après le livre d'un inoubliable accent que sont les *Voix qui crient dans le désert*, se rend compte de toute la joie surnaturelle dont Maritain et sa femme, témoins devant Dieu, furent remplis, en voyant en février 1913 s'agenouiller auprès d'eux, devant la statue de N.-D. de la Salette, pour être reçu dans l'Eglise, le « Centurion » dont la foi devait désormais réjouir le Christ.

Une autre grâce immense, transfigurant l'aspect du plus douloureux déchirement familial, s'était trouvée fleurir une année auparavant (février 1912), et n'était point peut-être sans relations avec celle-ci — il y a des liens si surprenants dans les merveilles de la communion des saints — celle de la conversion du père de Mme Jacques Maritain et de sa mort dans des sentiments d'amour de Dieu qui avaient touché jusqu'aux larmes l'évêque de Versailles, venu à son chevet pour lui administrer le sacrement de la Confirmation. Qui a lu le récit de cette fin, pieusement conservé dans la famille, ne peut se défendre d'une émotion profonde : cette réception du baptême, tout illuminée de joie ; ce mourant qui, privé d'autre moyen de s'exprimer et tout plein d'une profession de foi à jamais bénie, ne cesse de s'envelopper tout entier de grands signes de croix et finit, toujours priant, par mourir dans la plus sereine des allégresses après une agonie qui se prolongea trois jours durant, sans altérer les dispositions de son âme...

Conférences et professorat à l'Institut Catholique. Réfutation du bergsonisme et du subjectivisme.

Dans le courant même de 1913, au moment où le bergsonisme était le plus en faveur dans la jeunesse catholique et catholicisante, Maritain avait donné à l'Institut catholique de Paris une série de conférences, où, avec une intensité de conviction impressionnante, il mettait les catholiques en demeure de choisir entre Bergson et saint Thomas d'Aquin, et plaidait vigoureusement la cause de l'intelligence. Ces conférences furent réunies en un volume (1), qui parut au début de 1914 et marque une date importante dans l'histoire du redressement des esprits en France. Une lettre de S. S. Pie X vint bientôt approuver et bénir cet ouvrage.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que Maritain prenait ainsi parti contre le maître auquel il conservait toute sa reconnaissance, et dont il n'a jamais parlé qu'avec un affectueux respect. Mais l'idée de mettre ses sentiments personnels en balance avec les droits de la vérité et l'intérêt des intelligences ne lui vint pas un instant, et il avait d'ailleurs trop d'estime pour M. Bergson pour penser qu'il pût s'offenser d'entendre son ancien disciple dire à son tour : *Amicus Bergson, sed magis amica Veritas.*

Puisque il est ici question des rapports de Maritain avec M. Bergson, il importe de noter qu'il ne fut disciple de ce dernier que pendant les années où il préparait l'agrégation à la Sorbonne, et que son bergsonisme n'a jamais dépassé l'enceinte de l'Université. Dès ses premières publications philosophiques, il a la joie de n'avoir jamais écrit que pour défendre le thomisme.

Les années suivantes sont des années de travail intensif, moitié professoral, moitié personnel, et d'activité spirituelle pleine d'élan. Au printemps de 1914, il donne à l'Institut catholique des conférences sur l'esprit de la philosophie moderne ; en juin 1914, à la veille de la guerre, il est nommé professeur à l'Institut catholique de Paris, qui lui confie la chaire de philosophie moderne. En 1914-1915, dans un cours public sur l'Allemagne, il apporte sa contribution à la défense de l'esprit français, et dégage les caractéristiques essentielles de la philosophie allemande depuis Luther jusqu'à nos jours. En même temps il professe la philosophie à Stanislas (1915-1916) et au Petit Séminaire de Versailles (1916-1917).

Toutes ces études sur la philosophie moderne jointes à une pénétration plus profonde de la pensée scolastique lui montrent davantage l'erreur spécifique dont la pensée de la France elle-même doit se garder, le subjectivisme et l'idéalisme dont elle s'est laissé pénétrer depuis Descartes, moins que l'Allemagne sans doute mais trop pour sa santé intellectuelle. Ses premiers travaux sont orientés dans cette direction.

L'écrivain et le polémiste.

Le 9 janvier 1917, une lettre de Mgr Baudrillart informe le jeune professeur que les Evêques protecteurs de l'Institut lui demandent d'écrire un Manuel de Philosophie à l'usage des Séminaires. La même requête lui est faite par la Congrégation des Etudes à Rome. La tâche est plus que lourde pour qui veut faire une œuvre neuve, pensée « de près », et tout à la fois suffisamment condensée. Il l'accepte, et donne bientôt comme premier volume une *Introduction à la Philosophie* d'une grande clarté, d'une ordonnance nouvelle, posant dès le seuil et résolvant dans leurs grandes lignes quelques problèmes principaux, et qui, par son souci de respecter les lois internes du développement de la pensée, constitue une très remarquable et très efficace initiation aux disciplines philosophiques.

Le 24 mai 1917, il a l'agréable surprise de se voir nommé à Rome docteur *ad honorem* par un décret plus que flatteur de la S. Congrégation des Etudes (1).

(1) *La philosophie bergsonienne.*

(1) Voici la traduction du Décret de la S. C. des Séminaires et des Universités :

« Le Siège apostolique n'a jamais cessé de placer au premier rang de ses sollicitudes le soin de favoriser les sciences humaines et divines, tout aussi bien que de louer et d'honorer les hommes éminents qui travaillent à les faire avancer et à les défendre. Au nombre de ceux-là est, sans contredit, Jacques Maritain, professeur à l'Institut catholique de Paris. Homme profondément religieux, distingué par ses sentiments de piété, d'une vie morale exem-

Le 23 janvier 1918, on le nomme membre de l'Académie Romaine de Saint-Thomas d'Aquin. Il se rend à Rome pour la Semaine Sainte, y est reçu très paternellement par le Saint-Père et s'y entretient avec les thomistes les plus qualifiés du Collège Angélique, non sans évoquer, en compagnie du P. Garrigou-Lagrange, le chemin parcouru par sa pensée philosophique depuis les énormités sorboniennes dont celui-ci avait été témoin.

Rentré à Paris, il double ses cours, à partir de 1919, d'une activité didactique d'un autre genre, celle de cercles d'études, composés d'amateurs de philosophie scolastique, bientôt très florissants et très vivants, et d'une activité de production littéraire plus poussée. Il prête plus tard — en 1923 — son concours à la fondation de la Société thomiste présidée par le R. P. Mandonnet, O. P. (1). Il donne, d'abord en articles aux *Lettres* puis chez Rouart, en un petit volume, un travail extrêmement substantiel, *Art et Scolastique*, où il pose les fondements d'une esthétique jusqu'ici point formulée mais éparse dans les œuvres de saint Thomas. Chargé de la « Chronique de philosophie » à la *Revue Universelle*, il y fournit une série d'études dont plusieurs paraissent en volume (*Théonas*, *Antimoderne*). Il collabore aussi aux *Lettres*, à la *Revue des Jeunes*, à la *Revue Thomiste*, à la *Revue de Philosophie*.

Il mène une assez vive polémique avec MM. Legendre et Chevalier à propos de Bergson, Descartes et Aristote. Tenant résolu de l'aristotélisme thomiste, il est volontiers accusé de présenter aux yeux du lecteur un Aristote trop artificiellement chrétien ; mais il sait défendre avec vigueur son point de vue.

Enfin on trouve son nom dans les initiatives que poursuit en France de nos jours l'apostolat catholique s'il en juge le caractère assez spirituel et l'orthodoxie assez certaine pour que la grâce de Dieu puisse y opérer pleinement. Enfin il donne d'importantes conférences à l'Université de Louvain, et met la dernière main au fascicule de son manuel consacré à la *Logique*.

Nous avons ainsi mené le récit de cette vie et l'exposé de cette activité jusqu'à ce jour. Et l'on peut maintenant tout à la fois jeter un regard sur le passé, avoir une vue d'ensemble plus synthétique sur le présent et se rendre plus nettement compte de ce que l'avenir permet d'espérer.

Au seuil de la quarantaine, le professeur de l'Institut catholique se trouve en pleine production, avec un bagage philosophique et littéraire déjà important. On pourra s'en convaincre à la seule inspection de la bibliographie qui termine cette étude.

Cette production, extrêmement variée, va de l'esthétique à l'ontologie, de la monographie de détail aux grandes vues d'ensemble et aux méditations sur les principes premiers. Elle ne dédaigne même pas les préfaces — les préfaces doctrinales, s'entend, — celles qui ne représentent point une simple politesse à l'auteur et un salut au public avec le principal mérite, d'ailleurs utile, de la signature et de l'adjectif bien employé — mais une expression synthétique et instructive du sujet traité, et une aide apportée à son assimilation par le lecteur, — en un mot une véritable et vivante leçon « à propos du livre ».

Dès à présent, sa philosophie, qui vient seconder une doctrine spirituelle de la vie, dénote une direction d'esprit très tranchée, et jouit d'une influence marquée autant que grandissante. Elles ne vont ni l'une ni l'autre sans susciter d'autre part des contradictions et des résistances. Les théories adverses menacées et leurs tenants ont fortement réagi parfois. Son opposition devenue très vive aux idées de M. Bergson, sa campagne contre les résidus laissés dans la pensée française par le cartésianisme, qu'il appelle le péché national de ce pays, tout cela lui a valu de vifs démêlés avec les défenseurs des thèses contraires.

Le thomisme et son développement.

Cette philosophie, qui prend carrément position en regard des autres, quelle est-elle en ses grandes lignes ? Dans ce qui la rattache au passé, c'est le plus strict thomisme, et, si l'on veut, le plus intransigeant, celui qui n'admet point dans les dérivations de l'enseignement du Docteur Angélique de déviations ni de fantaisies déformantes, et qui ne reconnaît, par ailleurs, de tradition et de filiation authentique de la doctrine du Maître que chez les commentateurs tels que Banès, Cajetan, Jean de Saint-Thomas, les *Salmanticenses*. A ceux qui lui objectent qu'un simple retour à la lettre de saint Thomas serait plus fait pour concilier toutes les adhésions, tandis que sa propre position augmente le nombre des subtilités doctrinales à défendre, accroît les difficultés et les sujets de divergences possibles, il est tenté de répondre que c'est par ces disciples que la doctrine du grand Docteur a été perpétuée dans son véritable esprit.

On peut discuter ses opinions, mais on est bien forcé de les respecter quand on les voit émises avec tant de conviction, avec ce scrupule de cohérence et ce désintéressement du succès facile. Il croit à un développement normal et sain de la doctrine de saint Thomas à travers les âges avec une mise au point plus nette de la pensée-mère dans les problèmes nouveaux, et, très fidèle à la thèse d' « enrichissement par assimilation et contrôle » que pose l'Ecole par son essence comme par son développement historique, il ne veut pas sacrifier

plaire, recommandable par sa vénération et son amour pour l'Eglise, il enseigne depuis plusieurs années avec un véritable succès la philosophie selon l'esprit et la méthode de saint Thomas d'Aquin, et, s'appuyant sur les principes du Docteur Angélique, il s'emploie intrépidement, soit de vive voix soit par ses écrits, à réfuter les erreurs modernes les plus opposées et les plus préjudiciables à la foi. Aussi les Révérendissimes Pères (cardinaux) de cette Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités, en séance plénière tenue aujourd'hui même, accueillant avec le plus grand plaisir le vœu et la demande des Evêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, ont décrété de conférer le titre de Lauréat *ad honorem* en Philosophie à un homme qui a si bien mérité de la doctrine catholique. C'est pourquoi cette Sacrée Congrégation, avec l'approbation de notre Très Saint-Père le Pape Benoît XV, crée et nomme authentiquement Jacques Maritain *Docteur « ad honorem » en Philosophie*, en lui accordant tous les droits et privilèges dont jouissent ceux qui ont reçu ce titre dans les Facultés canoniques. Sous cette condition que, en présence de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris, ou un personnage délégué par lui, le nouveau Docteur prononcera, en la faisant suivre du serment de fidélité, la profession de foi catholique prescrite par les Souverains Pontifes Pie IV, Pie IX et Pie X. En témoignage de l'honneur conféré, la Sacrée Congrégation a donné l'ordre d'expédier ces lettres. Nonobstant toutes choses contraires.

» Donné à Rome, de la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités, le 24 mai 1917.

» GAÉTAN, card. BISLETI, *Préfet ;*
» JACQUES SINIBALDI,
» *évêque de Tibériade, Secrétaire.* »

(Traduction publiée par le *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, juin 1917.)

(1) La Société thomiste fondée sous le haut patronage de LL. EE. les cardinaux Mercier, Frühwirth, Boggiani et Dubois, 3, rue de Luynes, Paris. — Conseil : le R. P. Mandonnet, M. J. Maritain, l'abbé Beaussart, le R. P. Roland-Gosselin, M. Charles Charpentier, le R. P. Destrez.

les apports légitimement issus de la *philosophia perennis* grâce au travail des disciples les plus fidèles à la pensée du Maître.

D'ailleurs, avec sincérité, il n'en développe les solutions que là où il a pu les repenser lui-même, et leur apporter toutes les lumières qui peuvent en établir la valeur, jusqu'à celles de la science du temps et de l'expérience psychologique, là où le sujet le comporte. Il y a peu d'exégèses philosophiques aussi vécues, aussi assimilées que la sienne.

« Intellectualisme brûlant de vie. » Pessimisme.

Le caractère principal de son enseignement est un intellectualisme tout brûlant de vie, mais où le primat de l'intelligence s'affirme avec vigueur ; pour empêcher les questions les plus abstraites de tourner à l'algèbre mentale, il y joint un souci constant de la réalité vivante, et ainsi s'établit aussi fréquemment que possible l'interdépendance des questions, leur *convivance* harmonique, avec un échange mutuel de clartés, — tâche que lui facilite une culture très variée. Avec cela, et toujours en vertu du même sentiment, s'avère une insistante préoccupation de l'application pratique, pour la vie plus ample de l'âme dans la vérité, et de la vérité dans l'âme.

Comme nuance critique, il éprouve une particulière aversion pour les conceptions générales entachées d'un optimisme bourgeois, à la Leibnitz ou à l'anglaise, et pour la doctrine du progrès. Il y met peut-être, par juste réaction contre les faiblesses modernes sur ces matières, un peu d'excès, au point de déprécier parfois plus qu'il n'est besoin l'œuvre du Créateur, qui, malgré tout, Lui ressemble. Sa philosophie demeure toute pénétrée d'un certain pessimisme radical en ce qui concerne la nature humaine, non seulement par notion reconnue de la chute, mais par un sentiment très « dyonisien » de la majesté divine dans toute sa transcendance.

Tous ses exposés de doctrine, écrits et oraux, se font avec une grande simplicité de présentation et toute la séduction d'une pensée qui se manifeste d'un autre aloi que celle de la plupart des « penseurs » du jour, lamentable monnaie fiduciaire, jamais frappée en métal vierge par une frappe régalienne, jamais extraite des réalités naturelles ou révélées par une intelligence active et saine, « idée-papier » pour bas échange des Chambres de commerce intellectuel et foisonnant sur le marché.

Philosophie et vie spirituelle. Souci du réel.

Un point sur lequel il appuie particulièrement par sa propre conduite, sa « prédication » et l'influence qu'il exerce sur ceux qui se groupent auprès de lui, c'est l'étroite et nécessaire liaison de la vraie philosophie scolastique avec la vie spirituelle. Ni au point de vue pratique on ne va loin dans les matières aussi profondes et aussi nobles sans l'esprit de détachement et sans la lumière que la vie spirituelle apporte avec elle, et qui pose pour ainsi dire les meilleures conditions d'exercice des facultés à mettre en jeu ; ni, au point de vue de la pure théorie, on n'approche des vérités premières avec quelque garantie de sécurité essentielle, si l'on ne met assez en rapport ces vérités avec Celui qui les a fondées sur Lui-même, et qui veille dans l'âme à ce qu'elles soient non seulement inaltérées, mais illuminées, fécondées et parfois transfigurées.

Cela explique avec quel respect il aborde les réalités, respect à la fois viril, simple, grave parfois, — d'autres fois plus enjoué, surtout quand on touche à l'hypothèse.

Ce souci du *réel*, à commencer par les réalités intellectuelles, spirituelles et surnaturelles, plus réelles que toutes, est le fondement même de son activité philosophique et chrétienne.

Au point de vue plus particulièrement religieux, l'orthodoxie, qu'il tient à avoir aussi stricte et scrupuleuse que possible, ne lui apparaît pas comme à trop de gens sous sa forme d'enregistrement passif, d'accession méritoire et louable, mais avant tout sous l'aspect d'une *réalité* vivante, communiquée et bienfaisante, d'une nécessité vitale de l'ordre divin. Il ne la défend pas comme une consigne, mais comme un trésor opérant de vérité suprême, dû à la libéralité de Dieu, et fait pour être saintement exploité. D'où la réception profondément scrutée, et en quelque sorte vécue, du dogme envisagé comme réalité supérieure et première, la vie sacramentelle la plus positive et la plus intense, le sens de l'Eglise (il doit beaucoup, à ce sujet, au si grand et si ferme esprit du P. Clérissac), le respect surnaturellement compris de la hiérarchie, très net en même temps que dégagé de toute humaine servilité.

L'influence de Maritain.

A côté de ce qu'il apporte ainsi à l'enseignement philosophique et à la vie religieuse du moment, son influence se trouve secondée par une vie spirituelle très attachée aux grandes traditions du passé — surtout bénédictine, dominicaine et carmélitaine ; — de là sont nés de nouveaux liens avec beaucoup d'âmes déjà pénétrées de l'amour de Dieu ou désireuses de le mieux connaître. Son influence déborde déjà très nettement hors de France, et semble devoir se faire de plus en plus sentir. Comme initiateur de pensée, et comme ouvrier providentiellement utilisé, il est déjà de ces personnalités dont la valeur personnelle et la profondeur d'action, par rapport aux esprits voisins, échappent à un degré déconcertant à la foule contemporaine et ne prennent leur rang que lorsque se sont opérés le tassement des insignifiances, le classement des valeurs réelles, la filtration des précipités de pensée.

Il y a, du reste, dans les façons de faire de cette sorte d'âmes une espèce de tact prudent, une mise en marge de soi-même, faite sans affectation, une simplicité de gestes, qui sont en elles-mêmes un gage de perfection chrétienne et dont le bénéfice demeure tout au profit de l'action qu'elles peuvent exercer, en rassurant sur la qualité de leur aloi.

Il s'y joint, chez Maritain, ce genre de sérénité particulière (et cette sécurité pour l'autre vie) que donne à une âme d'avoir veillé sur d'autres âmes et d'en avoir vu plusieurs aboutir à la vie éternelle.

Le ton de ses ouvrages porte d'ores et déjà le reflet de ses marques de personnalité. Il s'y distingue souvent par une densité de pensées qui, avec un don d'expression analogue et la même aisance dans le développement, répond presque antithétiquement à la surabondance verbale très limpide et très harmonieuse de son aïeul Jules Favre ; il semble sur ce point compléter, autant et plus que continuer, un don de famille. La mesure est toujours bien gardée, l'émotion vibre avec une pudeur discrète, sans jamais s'étaler : cette « manière » heureuse et point préméditée est surtout appréciable dans les grandes et hautes questions que toute emphase diminue.

Les critiques de ses adversaires.

On lui a reproché parfois de n'avoir point assez de répugnance pour l'expression technique et rébarbative au sein d'un développement très littéraire et bien venu. Le reproche n'est peut-être pas toujours

injuste, quoiqu'il n'y ait jamais là de pédantisme déplacé ni de véritable erreur de goût, — mais une sorte de bravade, hardiment tentée au bénéfice de la propriété des termes, et quelque fantaisie taquine à l'usage des amateurs trop scrupuleux d'une homogénéité de ton.

Il est d'ailleurs de ces équilibrés qui ne dédaignent pas certaines audaces, qui aiment et comprennent aussi les hardiesses du prochain, quand elles apportent une vie nouvelle à quelque vérité, comme il est de ces doux qui savent apprécier l'énergie, et au besoin la mettre en œuvre.

A côté de ces imputations qui affectent des dehors parfois « avancés », on lui fait, pour le fond, le grief d'être, en beaucoup de matières, un peu trop un homme « de droite ». Ce n'est pas l'auteur de cette étude qui lui fera un crime de n'être pas allé du côté qui, dans le travail manuel, la vie privée, la politique, et aux assises du jugement dernier, n'est pas le côté des élus.

On ne prend pas parti, et si nettement, et sur des questions parfois si brûlantes ; on n'a pas une carrière d'influence intellectuelle aussi heureuse tout en demeurant dégagé du souci de parvenir, — sans susciter des animosités marquées. Forcer sans petites habiletés l'estime et l'intérêt, s'imposer sans même avoir aux yeux du vulgaire l'excuse d'être imposant, aller de l'avant comme malgré soi, sont choses que les adversaires, surtout ceux d'un certain niveau, ne pardonnent pas aisément.

Telle est jusqu'à cette heure l'unité de vie d'un travailleur qui, dès le début — de très loin, et en passant par les plus curieuses mais les plus providentielles vicissitudes — a été appelé à la vérité catholique, à travers la soif du vrai, le besoin de l'absolu, le sens de la charité ; — qui, ayant possédé cette vérité par la grâce de Dieu, l'ayant vu partager aussi à des âmes très chères pour qui l'on en avait imploré le bienfait, lui donne avec une reconnaissance infinie, toute la force de son être et toute la générosité de son cœur ; — et qui, malgré cet effort, se sent, avec une sorte d'angoisse devant la tâche à accomplir, l'énormité du don divin et la grandeur de la dette, un « serviteur inutile » ; mais de ces « serviteurs inutiles » auxquels Dieu saura répondre comme Il est dit le faire dans l'Evangile, quand il les reçoit, les bras ouverts, à la fin de la journée de labeur.

Prince Wladimir Ghika.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Ouvrages.

La philosophie bergsonienne (1 vol. in-8°, chez Rivière, *Epuisé*).

Art et Scolastique (1 vol., 1920, chez Rouart ; a d'abord paru aux *Lettres*, sept. et oct. 1919).

Introduction à la Philosophie (1 vol., 1920, chez Téqui ; arrivé en 1922 au 6e mille, traduit en italien).

Théonas (1 vol., 1921, Nouvelle Librairie Nationale ; formé de la réunion des articles parus dans la *Revue Universelle* : La liberté de l'intelligence ; — La théorie du surhomme ; — L'intelligence et le règne du cœur ; — De l'humanisme chrétien ; — Théorie du succès ; — La mathématisation du temps ; — Le mythe du Progrès ; — Les antinomies du progrès nécessaire ; — Philosophie de la Révolution ; — Le progrès de l'esprit ; — Système des harmonies philosophiques).

Antimoderne (Editions de la *Revue des Jeunes*, 1922, 6e édition).

Logique (chez Téqui, sous presse).

II. — Articles de revues.

1908. — « Le néo-vitalisme en Allemagne et le Darwinisme » (*Revue de Philosophie*).

1910. — « La Science moderne et la Raison » (*Revue de Philosophie*, juin, pp. 575-603).

1911. — « L'Evolutionnisme bergsonien » (*Revue de Philosophie*, sept.-oct., pp. 467 et suiv.).

1912. — « Les deux Bergsonismes » (*Revue Thomiste*, juill.-août, pp. 433-450).

1913. — « Lettre à Agathon » (publiée dans *Les jeunes gens d'aujourd'hui*).

1914. — Quatre conférences données en avril et mai à l'Institut Catholique de Paris sur « l'Esprit de la Philosophie moderne » (publiées : les 2 premières dans *Revue de Philosophie*, juin et juill., pp. 601-625 et 53-82 ; la conclusion dans *Revue Thomiste*, sept.-déc., pp. 517-542).

1914-1915. — Cours sur « l'Allemagne » (paru en séries de résumés dans la *Croix*).

1918. — « Préface au *Mystère de l'Eglise* du R. P. Clérissac » (chez Crès, puis chez Téqui) ; — « A propos de la Révolution Cartésienne. Philosophie scolastique et Physique mathématique » (*Revue Thomiste*, avr.-juin, pp. 159-181).

1920. — « De quelques conditions de la Renaissance thomiste » (conférence donnée à Louvain en 1919, parue aux *Annales de l'Institut Supérieur de Philosophie*, 1920) ; — « Le Songe de Descartes » (*Revue Universelle*, 1er déc.) ; — « A propos de la philosophie bergsonienne » (*Lettres*, févr., avr., juin) ; — « Notes sur saint Thomas et la philosophie de l'art » (*Revue des Jeunes*, 10 mars).

1921. — Rapport sur « La question juive » à la Semaine des Ecrivains catholiques (*Vie spirituelle*, juill. [1]) ; — « Réflexions sur le temps présent » (*Lettres*, avr.) ; — « L'état actuel de la philosophie allemande » (*Revue Universelle*, 15 mars) ; — « Une philosophie de l'histoire moderne » (*Revue Universelle*, 15 mai) ; — « Spiritisme et spiritualisme expérimental » (*Revue Universelle*, 15 juin) ; — « Le Roi David au Théâtre du Jorat » (*Revue des Jeunes*, 10 août) ; — « Le grand secret » (*Revue Universelle*, 1er sept.) ; — « La philosophie américaine » (*Revue Universelle*, 1er oct. [2]) ; — « L'Eglise et la Philosophie de saint Thomas » (*Revue des Jeunes*, 25 oct.) ; — « Aristote et la critique moderne » (*Revue Universelle*, 15 nov.) ; — « Les mythes du Contrat social » (*Revue Universelle*, 15 déc.) ; — « Préface à la *Philosophie de l'organisme* de Driesch » (chez Rivière).

1922. — « Descartes » (*Lettres*, févr. et mars) ; — « Ernest Psichari » (*Revue Universelle*, 1er mars) ; — « Préface au Livre de Mlle Goichon sur *Ernest Psichari* » (éditions de la *Revue des Jeunes*) ; — « Sainte Gertrude » (*Revue des Jeunes*, 25 avr.) ; — « Premier cahier de Théonas : De la vérité » (*Revue Universelle*, 15 avr.) ; — « Second cahier de Théonas : Discours sur l'art » (*Revue Universelle*, 1er juin) ; — « De la Métaphysique des Physiciens » (à propos d'Einstein) (*Revue Universelle*, 15 août) ; — « Troisième cahier de Théonas : Connaissance de l'Etre, I » (*Revue Universelle*, 1er oct.) ; — « Troisième cahier de Théonas : Connaissance de l'Etre, II » (*Revue Universelle*, 15 oct.) ; — « Troisième cahier de Théonas : Connaissance de l'Etre, fin » (*Revue Universelle*, 1er déc.) ; — « A propos du *Jardin sur l'Oronte* » (*Lettres*, déc.).

1923. — « Luther ou l'avènement du Moi » (*Revue Universelle*, 1er janv.) ; — « La quantification du prédicat » (*Revue néoscolastique de philosophie*, Louvain, févr.) ; — « L'ordre mystique et la contemplation » (*Vie spirituelle*, mars) ; — « Deux idées modernes » (*Revue Universelle*, 1er mai) ; — « Pensée moderne et philosophie thomiste » (*Revue Universelle*, 15 mai) ; — « Intelligence et nature humaine » (*Revue Universelle*, 1er juin) ; — « Préface à la 3e édition du *Conflit de la Morale et de la Sociologie* de Mgr Deploige » (Nouvelle Librairie Nationale).

(1) Reproduit dans *D. C.*, t. 6, pp. 80-82.
(2) *Ibid.*, pp. 281-288.

LES INTÉRÊTS RELIGIEUX A TRAVERS LE MONDE

La conversion de la Chine

Nous empruntons au *Messager du Cœur de Jésus* (août sept. 1923), cette fort intéressante synthèse historique à propos de l' « intention générale » de l'Apostolat de la prière pour septembre 1923, et la note qui l'accompagne sur « le flot montant de l'athéisme » :

EXPOSÉ HISTORIQUE

Avec ses dix millions de kilomètres carrés — dix-huit fois la France, — avec ses 427 millions d'habitants — chiffres de l'enquête officielle des Postiers, en 1922, — avec ses 18 vieilles provinces, vastes comme des royaumes, et ses quatre pays tributaires, avec ses cinq villes de 1 million d'habitants (1) ; avec sa forte constitution de la famille et ses vertus traditionnelles de sobriété, de travail et d'endurance ; avec ses immenses ressources agricoles et les prodigieuses richesses jusqu'ici presque intactes de son sous-sol, la Chine constitue assurément l'unité nationale la plus considérable du globe.

Sa xénophobie et son isolement voulu, ses perpétuelles divisions intérieures, son attachement obstiné à ses rites et usages quatre fois millénaires, l'étroit formalisme de ses lettrés, l'incapacité et la rapacité de ses gouvernants, l'ont écartée jusqu'ici des premiers rôles dans l'histoire mondiale ; mais qui oserait garantir que jamais cet avènement ne se produira ? Et l'évolution du Japon en trente ans n'a-t-elle pas montré de quelle étonnante faculté d'assimilation est douée cette race jaune, de quels rapides progrès elle est capable, et quelle influence elle peut prendre, si une fois elle est dirigée par quelques chefs intelligents et énergiques ?

En tous cas, pour nous, catholiques, qui regardons l'histoire humaine des hauteurs du point de vue surnaturel, la Chine reste le plus grand et, avec le Japon, le seul des Etats indépendants païens qu'il nous reste à gagner à Jésus-Christ (2).

La Chine ! Terre des martyrs (3), depuis l'évêque d'Ily-balig, Richard de Bourgogne, en 1342, jusqu'au bienheureux Perboyre en 1840 ; terre désirée des grands missionnaires, depuis saint François Xavier jusqu'au Chevalier-Apôtre ; terre des millions de petits innocents qui meurent sans baptême ; terre où confluent aujourd'hui tous les Ordres religieux, toutes les nations catholiques en un suprême effort d'apostolat ! Quel cœur vraiment catholique n'a point vibré pour elle ? Quel collégien, quelle pensionnaire, en versant ses deux sous à la Sainte-Enfance, n'a point pleuré sur les pauvres petits Chinois abandonnés ? Quelle famille n'a jamais envoyé en Chine une religieuse, un missionnaire, un secours d'argent ou de prières ? Quel ami du Sacré Cœur, en répétant l'*Adveniat Regnum tuum*, n'a point songé à cet immense désert d'âmes où règne encore le démon ?

Voilà pourquoi, en présence du danger de l'athéisme qui a surgi et qui grandit tous les jours, les Missionnaires de Chine, confiants dans la Communion des Saints, viennent implorer près de vous, amis du Sacré Cœur, et près de toutes les familles, de toutes les paroisses, par la voix des 53 *Messagers* du monde, le renfort divin et tout-puissant de l'*Apostolat de la Prière*.

Histoire de l'Église de Chine

La conquête nestorienne (VIIe-XIIIe siècles).

Le 8 janvier 1305, de Khanbalig, c'est-à-dire Pékin, le Franciscain Jean de Monte-Corvino, qui devait être trois ans plus tard sacré archevêque et premier primat du Cathay (Chine), écrivait à ses frères d'Europe :

« Dans ces régions, aucun des apôtres, aucun disciple des apôtres n'est jamais venu. » (1)

Les plus récents sinologues donnent raison au vieil archevêque du moyen âge : saint Thomas, l'apôtre des Indes, n'a point poussé jusqu'à Canton, et il faut bien avouer que c'est à la source empoisonnée de l'hérésie nestorienne que notre malheureuse Chine a puisé sa première connaissance du Sauveur du monde.

Au VIIe siècle arrivait de Perse, à Tch'ang nan (aujourd'hui Sinanfou), envoyé probablement par le Catholicos Jesusyab II, le moine nestorien Olopen. Il prêcha, fit de nombreux disciples, et la foi de ces premiers chrétiens chinois nous est attestée par la fameuse stèle de Sinanfou, dont l'authenticité, l'ancienneté et le caractère chrétien sont absolument indiscutables et indiscutés aujourd'hui (2).

La secte nestorienne survécut aux persécutions. Au témoignage de Rubruck et de Marco-Polo, elle était en pleine prospérité au XIIIe siècle, possédant des archevêchés à Pékin et à Sinanfou, plus une douzaine d'évêchés. Le premier archevêque nestorien de Pékin, Mar Nestorios, s'installa dans la capitale en 1275, trente ans avant le premier archevêque catholique (Jean de Monte-Corvino, sacré à Pékin en 1308).

La première conquête catholique (XIIIe-XIVe siècles).

Cependant, les Papes se préoccupaient de la conversion de ce mystérieux Cathay, dont l'immensité, la richesse et l'importance se révélaient de plus en plus stupéfiantes. Durant toute la seconde moitié du XIIIe siècle, ils multiplient les ambassades pour se mettre en rapport avec les Khans Mongols souverains de l'Extrême-Orient.

---

(1) Hankéou, Shanghaï, Tientsin, Pékin, Sinanfou.

Les 18 provinces ont 3 970 000 kilomètres carrés ; la Mandchourie a 942 000 kilomètres carrés ; la Mongolie a [illegible] kilomètres carrés ; le Thibet a 1 200 000 kilomètres carrés. Donc, en tout, pour la Chine entière, [illegible] kilomètres carrés. On sait que la France a 536 408 kilomètres carrés.

(2) Les Indes anglaises, n'étant pas un Etat indépendant, ne disposant pas de leurs destinées ; les peuples noirs encore soumis. Les Indes, d'après le dernier recensement, comptent 311 millions d'habitants.

(3) M. Planchet, lazariste, dans son précieux annuaire *Les Missions de Chine et du Japon*, 1923, a dressé une liste très soignée des martyrs de Chine ; elle comporte 177 noms. Le premier martyr de Chine béatifié est le bienheureux François Fernandez de Capillas, O. P., décapité au Foukien, le 15 janvier 1648, et béatifié le 2 mai 1909. Les plus récents sont les bienheureux Dufresse (1815), Clet (1820), Perboyre (1840), Chapdelaine (1856). Les dix Filles de la Charité, massacrées à Tientsin le 21 juin 1870 (Marie-Thérèse Marquet, etc.), ne sont pas encore béatifiées, non plus que les nombreux Jésuites morts pour la foi en Chine (Tristan d'Attimis, en 1748, etc., etc.). Les martyrs de la boxe attendent aussi.

(1) Cette précieuse lettre du premier archevêque catholique de Pékin nous a été conservée par Wadding, dans ses *Annales Minorum*, tome VI, p. 69.

(2) Voir le beau travail du P. Havret, *Variétés sinologiques*, n° [illegible], Shanghaï 1922. La stèle chrétienne de Sinanfou. Elle a été érigée en 781. Le mystère de la Trinité y est affirmé.

Le roi saint Louis, de son côté, envoie d'abord le Dominicain André de Lonjumel, puis le Franciscain Guillaume de Rubruck ; et nous avons la consolation de voir la France, qui devait prendre tant de part à l'apostolat de la Chine, se préoccuper, dès le moyen âge, du sort de ce grand peuple.

Enfin, enfin, après d'incroyables efforts, après d'invraisemblables voyages, en 1293 arrive à Pékin le premier missionnaire de Chine et son premier évêque, Jean de Monte-Corvino, gloire de l'Ordre Séraphique.

Il construit deux églises à Pékin ; en 1308, il est sacré archevêque par les évêques envoyés par Clément V ; en 1313, à Zaiton au Fuguy (aujourd'hui Ts'uantcheou au Foukien), se fonde un nouveau siège épiscopal, et un autre peu après dans l'extrême-ouest chinois, à Ily-Balig. Son premier titulaire, un Français, Richard de Bourgogne, y meurt assassiné par les musulmans en 1342, protomartyr de la Chine. Les Missions franciscaines en Chine prennent un magnifique essor, attesté par leur visiteur général, le bienheureux Odoric de Pordenone (1).

Hélas ! quelques années après, c'est la ruine complète. Entre 1365 et 1370, la dynastie des Ming supplante les Yuan ; une persécution implacable suit cette révolution et engloutit toutes ces belles Missions. Telle est la première période de l'histoire de l'Eglise catholique en Chine. Sur ce, Tamerlan dresse entre l'Occident et l'Orient la barrière de son formidable empire : toutes les expéditions apostoliques par voie de terre sont arrêtées ; il faudra attendre les découvertes des Portugais pour qu'elles reprennent par voie de mer.

La deuxième conquête (XVIe-XVIIIe siècles).

En 1552, la mort de saint François-Xavier sur le rocher chinois de Sancian ouvre la deuxième période : dès lors, ses frères en apostolat n'auront pas de cesse qu'ils n'ouvrent à Jésus-Christ le plus grand empire du monde. En 1570, le P. Matthieu Ricci (mort en 1610) débarque en Chine et, en 1601, il s'installe à Pékin. Par ses travaux scientifiques, il gagne la faveur de l'empereur, et, à l'abri de cette protection, Jésuites, Dominicains, Franciscains travaillent à l'envi dans la vigne du Seigneur.

Puis vient le P. Adam Schall (mort en 1666). L'empereur le nomme président du tribunal des Mathémathiques et rédacteur du calendrier impérial. La chute de la dynastie chinoise Ming n'amoindrit pas son influence. La dynastie mandchoue Tsing le maintient dans ses hautes fonctions ; il obtient un décret impérial favorable au christianisme : en quatorze ans, 100.000 Chinois reçoivent le baptême.

A la mort du P. Schall, le P. Verbiest lui succède comme président du tribunal des Mathématiques ; il gagne l'amitié du puissant empereur K'anghi, qu'on appelle parfois le Louis XIV de la Chine, parce qu'il fut contemporain du grand roi de France et que son règne ne fut ni moins glorieux ni moins fécond. Beaucoup de nos églises portent encore aujourd'hui, gravées en grands caractères d'or sur leurs frontons, les belles sentences parallèles que K'anghi a écrites de son impérial pinceau à la gloire du Dieu des chrétiens : « Le vrai Seigneur, sans commencement ni fin, fit d'abord les choses visibles et sonores, etc. »

(1) La fête du bienheureux Odoric se célèbre le 14 janvier. Voir Bollandistes I, pp. 983-992 : *De Beato Odorico, sive Orderico de Portu Naonis, ordinis Minorum, Utini in Foro Julii* (Frioul). Ces mêmes lettres et documents du premier visiteur des Missions de Chine se trouvent aussi dans les *Annales* de Wading, tome VII, pp. 123-126 M. Henri Cordier a publié et commenté les Mémoires du bienheureux Odoric dans son splendide ouvrage critique : *Les voyages en Asie du bienheureux Odoric.*

En 1688, le P. Verbiest meurt à Pékin, et ses funérailles, aux frais du trésor impérial, sont un triomphe pour l'Eglise. Cette période et les années qui suivent marquent de continuels progrès. Les chrétiens se multiplient à la capitale et dans les provinces, même parmi les lettrés. D'Europe, les Lazaristes, puis les Missions étrangères de Paris, viennent renforcer les anciens Ordres. L'avenir s'annonce magnifique. Mais, hélas ! le XVIIIe siècle amène le déclin. En 1736, l'empereur Kaotsoung — connu en Occident sous le nom de K'ienlong — monte sur le trône et commence une persécution qui durera pendant tout son long règne. (Il mourut en 1797.)

Le 26 mars 1747, à Foutcheou, le bienheureux P. Sanz, évêque dominicain, meurt martyr ; et le 12 septembre 1748, à Soutcheou, les PP. Tristan d'Athemis et Henriquez, Jésuites ; plus tard encore, beaucoup d'autres. La question des rites chinois trouble longtemps les esprits et n'est tranchée qu'en 1742, par Benoît XIV.

Puis c'est la suppression de la Compagnie de Jésus, puis c'est la Révolution française : ces tristes événements tarissent les sources de l'apostolat ; ils portent un coup terrible à l'Eglise de Chine, et la deuxième période de son histoire s'achève dans les larmes, comme la première.

La troisième conquête (XIXe siècle).

Mais l'Eglise, éternelle recommenceuse, reprend, au XIXe siècle, son œuvre de salut en Chine. C'est la troisième période : les vicariats se multiplient dans l'immense empire des Ta-Tsing, les Missionnaires y arrivent de tous les points de l'horizon... Hélas ! après cent ans d'une paix relative et intermittente, une nouvelle crise plus aiguë que jamais de xénophobie vient encore arrêter la marche en avant : églises brûlées, missionnaires dispersés ou tués, chrétientés désorganisées, tel est le bilan de la Boxe, en 1900, dans la Chine septentrionale. Dans le reste du pays, sans causer la persécution, elle ne fut pas sans influence.

La quatrième conquête (XXe siècle).

Une quatrième fois, la Mère-Eglise recommence avec un inlassable courage ; et, cette fois, elle marche de succès en succès : c'est la période actuelle. Nous étions à 600 000 chrétiens à la fin de la Boxe ; en vingt ans nous avons doublé le cap des deux millions. L'*Apostolat de la Prière* n'est pas étranger à ce beau succès. En juillet 1912, il proposait à ses millions de priants comme intention générale : *La Conversion de la Chine*, et de nouveau en novembre 1917.

Le chroniqueur de 1912 accusait 1 230 180 catholiques en Chine. Dix ans après, en 1922, nous atteignons 2 143 166 baptisés ; et si l'*Apostolat* continue à nous accorder une intention générale tous les dix ans — une intention sur 120 pour le plus grand peuple du monde, est-ce trop demander ? — l'Église de Chine ne peut-elle espérer atteindre les 4 millions en 1932, les 40 millions cent ans après, — un chrétien sur dix Chinois, quel rêve !

Quoi qu'il en soit de l'avenir, voici la situation actuelle.

Etat présent de l'Église de Chine

Hiérarchie et clergé.

L'activité romaine, après avoir multiplié les vicariats, centres canoniquement organisés de Propagande, vient d'ériger, le 12 août 1922, la Délégation apostolique de Chine, et d'y envoyer, comme

délégué, son Excellence Mgr Celso Costantini, archevêque de Theodosia.

Cette délégation comprend l'évêché de Macao, érigé dès 1557, 56 vicariats, 3 préfectures apostoliques et la Mission de Mongolie extérieure (1).

Au total, la Chine compte 18 provinces et 4 pays. La hiérarchie catholique est composée de 56 vicaires apostoliques et 61 évêques, ayant sous leurs ordres 1 4[illegible] prêtres européens, 1 030 prêtres indigènes, qui donnent leurs soins spirituels à 2 143 166 chrétiens, la Chine comptant 427 285 659 habitants. Si les missionnaires français restent de beaucoup les plus nombreux en Chine, toutes les nations du monde y fraternisent dans une ardente émulation pour le salut des Chinois, signe splendide de la catholicité de la vraie Eglise du Christ.

Et voici que, à l'imitation des Missions étrangères de Paris, se sont fondés dans toutes les régions de l'Ancien et du Nouveau Monde des Sociétés et des Séminaires de Missions pour la Chine : Missions étrangères de Rome, de Parme, de Scheut, de Steyl, de Maynooth, de Milan ; Séminaires pour la Chine à Mill Hill, en Angleterre ; à Maryknoll, en Amérique ; à Galway, en Irlande ; à Aversa, en Italie ; à Burgos, en Espagne ; à Montréal, au Canada ; à Wolhusen, en Suisse, etc.

Comme toutes les nationalités, tous les Ordres religieux se rencontrent en Chine (2).

Mais ce qui est plus consolant encore, ce sont les progrès continuels en nombre et en mérite du *clergé chinois indigène*, progrès si désirés du Pape et des Vicaires apostoliques, progrès pour lequel les Missions prodiguent sans compter hommes et ressources. Depuis l'intention générale de juillet 1912, donc en dix ans, le nombre des prêtres chinois a passé de 631 à 1 030.

Il y a actuellement, en Chine, 35 Grands Séminaires avec 318 théologiens et 364 philosophes ; et une quarantaine de Petits Séminaires avec 1 730 latinistes, plus les probatoriums ; et nous ne comptons pas les nombreux Chinois qui entrent dans les Ordres religieux.

Et que dire de nos héroïques religieuses qui viennent joyeusement au bout du monde affronter de dures privations et de continuels dangers, pour nous apporter le renfort de leur conquérante faiblesse (3) ?

(1) Plus un 57e vicariat dans l'île de Haïnan, dont nous apprenons la création au moment d'envoyer ces pages en Occident.

(2) On n'y compte pas moins de 19 Congrégations diverses : Missions étrangères de Paris, de Rome, de Milan, de Parme, de Maryknoll ; Salésiens, Augustins, Dominicains, Franciscains ; Missionnaires du Verbe Divin (Steyl), du Cœur-Immaculé de Marie (Scheutwelt), Lazaristes, Passionnistes, Jésuites, Trappistes (Abbaye de Notre-Dame de la Consolation, près Pékin), Maristes, Petits-Frères de Marie, Frères des Ecoles chrétiennes, Paulistes (Congrégation indigène).

(3) Il y en a de tout nom et de toute nation, jusqu'à des Egyptiennes ! Non sans peine, nous en avons dressé la liste, sans pouvoir garantir qu'elle soit complète :

Filles de la Charité, Franciscaines missionnaires de Marie, Auxiliatrices du Purgatoire, Sœurs de la Providence de Portieux, Sœurs Canossiennes, Servantes du Saint-Esprit, Carmélites, Petites-Sœurs des Pauvres, Sœurs Franciscaines d'Egypte, Sœurs Tertiaires de Saint-François, Sisters of Providence de l'Indania, Servantes du Sacré-Cœur, Sœurs de Saint-Paul de Chartres, Sœurs de Saint-Dominique, Religieuses Dominicaines, Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, Religieuses [illegible] de l'Immaculée-Conception, Sisters of Saint-Dominique (Maryknoll).

A cela, il faut ajouter jusqu'à [illegible] Congrégations indigènes : Sœurs de [illegible], Sœurs de l'Immaculée-Conception, Sœurs du Sacré-Cœur de Marie, Sœurs de la

Propagande.

Les établissements catholiques d'*enseignement supérieur* et secondaire sont bien moins nombreux que ceux du protestantisme et de l'Etat chinois, officiellement areligieux (1).

Pourtant, Dieu merci, nous progressons. L'Université de Shanghaï — l'Aurore — est en pleine prospérité : 301 étudiants ; un Institut supérieur de commerce et d'industrie se fonde à Tientsin.

On peut signaler environ 200 établissements catholiques, qui, sans donner encore l'enseignement secondaire, dépassent déjà les simples écoles de prières et de catéchisme (2).

La *presse* catholique est également inférieure comme tirage et influence à la presse protestante, neutre ou areligieuse. Un journal catholique chinois paraît à Tientsin ; il y a quelques bulletins de missions chinois et quelques bons journaux français, comme l'*Echo de Chine*. Les Jésuites de Shanghaï publient une excellente revue chinoise : la *Revue Catholique* (*Cheng Kiao Tsa Tcheu*).

Le *Messager* chinois tire à 4 000 exemplaires.

Les imprimeries catholiques sont nombreuses, actives ; les principales sont celles de Pékin, Shanghaï, Hongkong, Yentcheoupou, Sienhsien. Elles ont, hélas, trop peu d'influence sur la classe dirigeante, mais elles publient par milliers des catéchismes, des livres de prières qui vont jusqu'au dernier des pauvres villages porter la bonne semence de l'Evangile (3).

Doctrine Chrétienne, Oblates de la Sainte-Famille, Présentandines, Société de Notre-Dame du Bon-Conseil, Sœurs de Sainte-Anne, Filles du Purgatoire, Filles du Sacré-Cœur, Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François.

(1) Alors que les catholiques n'ont encore fondé qu'une seule Université, l'Aurore, les protestants en ont dans tous les grands centres :

A Shanghaï, la Saint-John's University ;

A Naukin, l'Université fédérative des Missions du centre et une prospère Université protestante chinoise indépendante ;

A Wo-tch'ang, la Boone University ;

A Tchengtou, capitale du Sentch'oan, la West China union University ;

A Sinanfou, la Shantung Christian University.

Il y a encore des Universités protestantes à Hongkong, à Soutcheoufou, à Tientsin.

(Voir le bel article du P. Jeannière, « Les Universités étrangères en Chine », dans *L'Ecole en Chine*, 1916, p. 134.)

Enfin, à Pékin, la Tsinghon, qui prépare aux Universités américaines ; la fondation médicale Rockfeller ; et la Peking University, fédération protestante fondée en 1888. Il ne faut point la confondre avec l'Université Nationale de Pékin, dont nous parlerons, parce que c'est elle qui mène la campagne antichrétienne dans les innombrables lycées officiels de Chine.

(2) Voir la précieuse brochurette de Tousawé, 1922 : *Hiérarchie, Séminaires, Ecoles catholiques en Chine.*

A Shanghaï, les établissements catholiques d'enseignement secondaire sont florissants. Le collège des Jésuites, à Zikawei, a 458 élèves ; l'école des Frères en a 950 ; l'école municipale française, où enseignent 9 Frères, en a 465 ; les Mères auxiliatrices comptent dans leur externat de la Sainte-Famille 546 Européennes et 498 Chinoises ; dans leurs pensionnats (Etoile-du-Matin), 250 jeunes demoiselles chrétiennes et 351 païennes ; l'institution Saint-Joseph, pour les jeunes filles européennes, a 390 élèves.

(3) Exemple : l'imprimerie de Sienhsien, dans la seule année 1921, a imprimé 53 000 catéchismes (cinquante-trois mille !).

Pour le dire en passant, le catéchisme chinois est un chef-d'œuvre de clarté, dans sa brièveté et sa plénitude. Il a été composé au dix-septième siècle par une [illegible] : d'une part, le P. Matthieu Ricci et les Jésuites de Pékin ; d'autre part, le docteur chinois

Vie chrétienne. Culte et dévotions.

Quant à la *vie chrétienne*, on peut dire que nos chers Chinois ont une foi profonde et une vraie piété ; ils tiennent à leurs prières du matin et du soir ; ils aiment les solennités liturgiques ; les longues séances à l'église ne les effrayent pas. La Messe est pour eux un festin de l'âme, festin trop rare pour beaucoup, hélas !

Ils font plus qu'y assister, ils y participent ; ils y participent par la communion d'abord, car, chaque fois que le prêtre passe, tous les chrétiens, à peu d'exceptions près, communient, même s'ils ont déjà communié bien des fois dans l'année ; et là où le prêtre demeure, souvent le quart, le tiers et plus de la population est à la communion quotidienne. C'est ainsi que nos chrétiens tendent à réaliser le vœu du Concile de Trente : communier à chaque Messe qu'on entend. Ils participent à la Messe encore par leurs chants : les Grand'Messes chantées ne sont pas rares ; et le nouveau missionnaire — qui, après six mois d'héroïque étude, se meut encore dans la langue chinoise comme David dans l'armure de Saül, et qui va, un peu craintif, passer sa première fête dans un village de la brousse — se trouve tout rasséréné, quand il monte à l'autel, d'entendre entonner le traditionnel *Kyrie* de la Messe royale de Dumont. On écorche bien un peu les syllabes latines, mais le cœur y est, et le sens musical aussi. Même aux Messes basses, *on chante ;* on chante toujours à pleine voix et tout le peuple ensemble ; on chante, non pas comme en Europe, des cantiques qui n'ont rien à voir avec l'Offertoire, la Préface ou le Canon, mais les propres prières de la Messe, suivant la sublime traduction et adaptation des anciens missionnaires (1).

Nos Chinois aiment, d'ailleurs, le *culte extérieur :* les belles églises, les clochers, les grottes de Lourdes, les grandes cérémonies, les processions, les tentures, les fanfares, surtout les images pieuses, les chapelets, les médailles, les scapulaires, les croix, les insignes du Sacré Cœur. Parfois ils en sont constellés. Le pittoresque *pèlerinage* de Zoé, près Shanghaï, à Notre-Dame auxiliatrice, attire tous les ans des milliers de pèlerins, qui arrivent en barque au pied de la sainte colline, venant du Kiangsou, du Tchekiang, du Nanhoei, même de provinces plus éloignées, voire du Seu-Tch'oan. Le théâtre chrétien, là où il a été inauguré, a un succès inouï. Citons comme exemple le drame de la Passion de Notre-Seigneur à Tamingfou. La dévotion au Sacré Cœur, à Notre-Dame des Sept-Douleurs, à saint Joseph, patron de la Chine, aux anges et aux saints, est tendre et démonstrative. Ils ont des litanies pour une foule de saints ; on trouve des vierges, des fillettes qui en savent une vingtaine ! La plupart des chrétiens disent tous les jours le chapelet, et beaucoup le Rosaire entier.

Mais, on peut le dire, la dévotion spécifique du chrétien chinois, c'est le *Chemin de Croix*. En voici l'origine. Au XVII[e] siècle, les missionnaires étaient rares, les chrétientés dispersées sur d'immenses étendues. Les fidèles restaient des années sans voir un prêtre (1). On voulut donc leur assurer par l'acte de contrition parfaite un moyen de rentrer en grâce avec Dieu sans attendre le retour du confesseur : ce fut le Chemin de Croix dominical. Il dure trois quarts d'heure ; il se fait dans toutes les chrétientés, et nul chrétien n'y manque, c'est passé dans les mœurs.

Le prêtre ne le dirige jamais, n'y assiste que rarement. Cela se fait sans lui. Un garçonnet ou une fillette prend la longue croix de procession et, flanqué de deux autres, va s'agenouiller devant la 1[re] Station. Toute la foule chrétienne, parents et enfants, fait d'abord la grande prostration (il y a 42 prostrations à chaque Chemin de Croix !) ; puis commence entre les deux acolytes une sorte de méditation dialoguée qui réveille les consciences, amollit les cœurs et prépare les actes de contrition : « Mon âme, mon âme, songe aux souffrances de Jésus pour toi (2)... Vois ton Sauveur couvert de sang... Songe aux douleurs de la Sainte Vierge ! Jésus à ce moment-là pensait à tes péchés, il voulait te sauver de l'enfer... et tu as encore blessé son cœur..., etc. » Quand les enfants ont fini, toute la foule prosternée chante sur un ton lamentable sa reconnaissance, son amour, son repentir, sa confiance: là sont intercalés les actes de contrition libérateurs ; et cela se répète avec de touchantes variations quatorze fois ! N'y a-t-il pas espoir vraiment que les âmes croyantes mais pécheresses, en priant ainsi, s'élèvent par degré vers la charité parfaite, et finissent, du moins au quatorzième effort, par y atteindre ?

Les associés de l'*A. de la P.* n'apprendront pas sans intérêt qu'en Chine, du moins dans plusieurs provinces, l'*offrande de l'Apostolat* fait partie intégrante de la prière du matin ; on la chante en commun comme tout le reste.

Mais comment, direz-vous, exprime-t-on l'intention générale ? — Impossible, en effet, de faire connaître, chaque mois, à mille et mille villages perdus, une intention qui change sans cesse ; impossible de faire apprendre tous les mois à nos pauvres villageois une nouvelle formule à chanter en commun.

On a tourné la difficulté ; et voici la formule que tous les matins chantent des milliers de chrétientés chinoises : « Que votre règne arrive ! Cœur très saint de Jésus, moi, par le cœur de Marie immaculée, je vous offre, selon vos intentions, toutes mes prières, actions et souffrances de ce jour ; je prie pour la propagation de la Sainte Eglise, la santé du Pape (3) et pour la grande chose que le chef général (4) a décidé qu'il fallait demander. »

Organisation des Missions.

Quant à l'*organisation* des Missions de Chine, nous n'en dirons qu'un mot très bref, pour ne pas déborder le cadre de cet article : sauf de multiples variantes de formes et de noms, voici comment sont constitués la plupart des vicariats : une résidence centrale où réside l'évêque, où l'on trouve des chambres européennes pour les malades et les vieillards, une bibliothèque, une pharmacie, où les missionnaires fatigués viennent se refaire. Le vica-

---

Léon Li, guéri et converti par le P. Ricci, avec, sans doute, quelques autres lettrés chrétiens : Paul Su, Michel Yang.

(1) J'ai décrit ailleurs (*Légende dorée en Chine*, imprimerie Desclée, chapitre VI : Un village qui communie tous les jours, pp. 89-113) ce plain-chant chinois, récitatif solennel et lent qui s'avance à travers la liturgie d'un pas de procession, scandé d'admirables clausules toutes chargées d'amour et de prières. — Voir aussi, chapitre XIII : Comment progresse l'évangélisation en Chine, pp. 188-202.

(1) J'ai entendu un vieillard me raconter comment ses grands-parents, tous les ans, allaient faire leurs Pâques à Pékin — 1 400 lis, 700 kilomètres environ ! — et pas en automobile, certes !

(2) Chaque Station commence ainsi.

(3) « Kiao Hoang K'angtai. »

(4) De la « K'itaohoei », c'est-à-dire de l'*A. de la P.*

riat est divisé en sections ou doyennés dirigés par les « Vicaires forains » ; et la section est subdivisée en districts, ou quasi paroisses, confiés à un curé missionnaire. Celui-ci dirige un nombre fort variable de « tang-K'eou », c'est-à-dire de villages chrétiens (parfois jusqu'à 50 et 60). Dans chaque « tang-K'eou » enfin se trouve un chef de chrétienté et un catéchiste qui instruit directement les chrétiens.

Le missionnaire au long de l'année passe de chrétienté en chrétienté, confessant, prêchant, célébrant, communiant, baptisant, agrégeant de nouveaux chrétiens.

C'est pour sauver nos Chinois, dès lors quelles délices ! Et puis, durant ces interminables courses en char — faites si souvent avec la Sainte Eucharistie sur la poitrine, — c'est le mystère de l'amitié divine qui se dévoile, qui se fait goûter plus intimement ; et n'est-ce point là le secret de la vraie vie ? D'ailleurs, on le sent, on le voit, ce n'est pas en vain qu'on travaille, les résultats sont palpables ; dans la Mission où j'écris, et qui n'a que 64 prêtres valides, il vient d'y avoir 10 000 baptêmes d'adultes en douze mois !

Certes, nous pourrions envisager l'avenir avec sérénité, si un terrible ennemi n'avait surgi, l'athéisme, qui va disputer à l'Eglise les chères âmes des Chinois. Que les prières des Associés de l'*A. de la P.* nous sauvent de ce péril nouveau.

PIERRE-XAVIER MERTENS, S. J.,
Missionnaire en Chine.

Sienhsien, 19 mars 1923.

LE FLOT MONTANT DE L'ATHÉISME (1)

Envahissement de la Chine par les idées européennes et américaines

Le 4 septembre 1905, le dernier empereur mandchou, Koangsu, signait un fameux édit abolissant les anciens examens. Depuis lors, dans le Céleste Empire, devenu en 1912 « la République fleurie du milieu », c'est la grande invasion des idées nouvelles. Les imprimeries se fondent ; les journaux et les revues se multiplient ; les universités et les lycées modernes, répandant dans la jeunesse les sciences et les mœurs de l'Occident. De plus, bien des jeunes Chinois, riches, ambitieux, curieux ou studieux, se piquent d'achever en Europe ou en Amérique leur formation scientifique.

Ils nous reviennent fiers de leur vernis scientifique et convaincus que la religion a fait son temps. Du fond chrétien, latent sous des formes discrètes, des principes chrétiens, conservateurs, malgré tout, de nos Etats officiellement areligieux, des mœurs chrétiennes de tant de familles, de la foi [illegible] dans la société européenne [illegible] presque rien. Ils n'ont vu que la vie universitaire de Chicago, de Berlin, d'Heidelberg, de Paris, de Cambridge, et encore bien superficiellement ; et ils vont, répétant dans les revues et les écoles — avec cette dangereuse autorité que leur confèrent leurs voyages — les vieilles formules d'un positivisme désuet : « La Science remplace la Religion ! L'humanité se substitue définitivement à Dieu ! »

Les revues sont nombreuses — le P. Wieger en cite plus de trente, — la plupart indifférentes (1), mondaines, purement scientifiques ; quelques-unes hostiles à la religion (telle, la *Jeunesse nouvelle*).

Le journal qui réussit c'est, comme en Europe, le grand journal d'information, superficiel, mondain, sportif, éloigné de toute préoccupation religieuse ; c'est là que la Chine liseuse et pensante va puiser ses convictions ; pitoyable éducateur, certes.

Les grandes imprimeries ne sont le plus souvent que de vastes entreprises commerciales, qui traduisent parmi les livres européens ce qui se vendra le plus, telle la *Commercial Press* de Shanghaï, qui est une véritable puissance.

Les universités protestantes, les nombreux collèges, les innombrables livres des cent trente *dénominations* établies en Chine, devraient s'opposer à cette marée d'indifférence religieuse qui submerge notre jeunesse. Hélas ! sans nier le zèle de bien des pasteurs et médecins protestants, il faut reconnaître que peu de leurs élèves deviennent des chrétiens convaincus. Pour beaucoup, cette vague « sociologie de Christ », qui constitue le protestantisme de tant d'éducateurs américains, n'a été qu'un pont du bouddhisme à l'irréligion (2).

D'ailleurs, bien des éducateurs américains protestants de la Chine moderne avouent qu'à leurs yeux le but religieux n'est que secondaire, le but humanitaire et social l'emporte, et l'on peut souscrire sans crainte au jugement si compétent du docteur Legendre : « Les Missions américaines et, en particulier, l'Y. M. C. A., ont comme principal but l'évolution politique de la Chine, la création de ce qu'ils appellent avec émotion une grande Démocratie. » (3)

Ainsi donc, ce flot d'idées européennes et américaines qui envahit la Chine nous amène avec quelques aspirations généreuses tous les germes des maladies sociales : indifférence, amoralisme, socialisme, bolchevisme, athéisme.

Pour comble de malheur, ces vagues tendances qui portent la Chine moderne vers l'irréligion ont trouvé un centre : l'Université nationale de Pékin ; un chef : M. Ts'ai Yuan P'ei, son recteur.

Ts'ai Yuan P'ei a fait ses études à Berlin. Intelligent, laborieux, observateur, tenace, il revint en Chine, ayant parcouru complètement et brillamment le cycle des études occidentales. Convaincu de l'inanité des religions, de la valeur exclusive des sciences empiriques, imprégné jusqu'aux moelles des doctrines de Büchner, d'Hæckel, de tous les maîtres du matérialisme allemand, il s'est fait en Chine le propagateur de l'athéisme.

---

(1) [illegible] les trois volumes si richement documentés du P. Wieger sur *La Chine Moderne* : I. *Le* [illegible] — II. *Le* [illegible] — III. *Remèdes et contre*-[illegible] (chez Challamel, 17, rue Jacob, Paris).

Les trente-trois premières pages de ce troisième livre racontent, par citations de documents originaux, l'événement tristement significatif dont nous allons parler : l'éclat antireligieux de mars-avril 1922.

(1) Par exemple : *La Revue d'Orient*, Tong-Fang-Tsa-Tchen.

(2) Dieu merci, la grande assemblée protestante de Shanghaï, en mai 1922, proclame nettement dans son message la divinité de Jésus-Christ. Mais beaucoup de protestants chinois n'y croient plus : « Jésus est un sage, charitable et doux, inspirateur de toute vraie sociologie, rien de plus. C'est la doctrine courante dans les universités, les revues, les grandes écoles, et jusque dans l'Y. M. C. A. chinoise. » Cité du P. Bnou, remarquable compte rendu du massif volume protestant *L'occupation chrétienne de la Chine*, 1922 (*Etudes*, 5 février 1923, pp. [illegible]).

Cet ouvrage accuse 618 611 protestants en Chine. L'Eglise catholique compte 2 143 166 fidèles baptisés et 530 030 catéchumènes.

(3) *Bulletin de l'Asie Française*, mars 1922.

La République le promut recteur de l'Université nationale de Pékin.

Dès lors, cette institution, qui végétait sous l'Empire, a vu grandir son importance. Exclusivement chinoise, elle se donne maintenant pour le foyer authentique de la pensée nationale indépendante, pour le véritable cerveau de la nation. En fait, elle exerce une influence prépondérante sur les innombrables écoles secondaires du pays, et ses directives sont suivies dans les dix-huit provinces.

Réaction antireligieuse provoquée par le Congrès de la « Fédération des étudiants chrétiens »

Ainsi se répandit rapidement en Chine le mouvement antireligieux, dont un fait récent vient de révéler l'importance :

Au début de 1922, les organes protestants annoncèrent que la « Fédération des étudiants chrétiens du monde entier » allait tenir cette année son Congrès mondial à Pékin, dans les locaux de l'Université américaine Ts'inghoa.

La nouvelle fut à peine connue que s'organisèrent en même temps à Shanghaï une *Ligue antichrétienne*, et à Pékin la *Fédération antireligieuse de Chine.*

La proclamation de cette dernière est particulièrement suggestive : « Le venin des religions, dit-elle, devient de plus en plus virulent. Devant ce péril, nous, soussignés, avons créé une Fédération antireligieuse, dans le but de balayer toutes les croyances qui gênent l'humanité... Nous ne reconnaissons que l'Esprit Scientifique... Que ceux qui pensent comme nous se mettent en rapport avec M. Kuin Kia-Fong, de l'Université nationale de Pékin. Nous, étudiants de toutes les écoles de la capitale, unis pour exterminer la religion, nous vous saluons ! (Suivent les noms.)

» Nous jurons tous, pour le bien de l'Humanité et de la Société, de détruire le mal vénéneux des religions... L'homme est le produit de l'évolution... S'il y avait un Créateur, pourquoi n'a-t-il pas fait inventer plus tôt l'éclairage électrique et l'aviation ? Qu'elles sont ridicules, ces religions qui ne supportent pas l'examen scientifique ! » (1)

Ce naïf positivisme eut plein succès ; une bonne partie des revues chinoises s'en fit l'écho. Avant et après le Congrès protestant, ce fut dans la presse une tempête contre Dieu et son Christ, contre les religions et le christianisme (protestant ; car le catholicisme, étranger au Congrès de Pékin, ne fut pas directement attaqué).

Malgré tout, le Congrès tint ses séances sans accroc. Mais à peine fut-il dissous que, le 9 avril, la Fédération antireligieuse de Chine organisait à l'Université nationale de Pékin un grand « indignation-meeting » auquel prirent part 3 000 individus.

Le président, M. Siao-tzen-cheng, déclare d'abord : « Tous ici nous ne croyons à aucune religion. Nous avons fondé notre Fédération antireligieuse pour la défense de l'esprit scientifique contre l'esprit religieux. Nous sommes pour la Science contre la Religion. Je donne la parole à Monsieur le Recteur. »

Alors Ts'ai Yuan P'ei, devant les 3 000 auditeurs, prononça un long discours, dont j'extrais ces lignes :

« ... La foi religieuse croit à des vieilleries pourries. Elle se complaît aux génuflexions, aux oraisons, aux sermons grandiloquents qui font vivre les prédicateurs et aveuglent le peuple stupide..., etc. Ce qui me révolte le plus, ce sont les écoles où toutes les séductions sont exercées pour amener les écoliers à une des formes du christianisme... J'ai dit et je répète qu'il faut imposer partout les trois points suivants : 1° Pas de faculté de théologie, dans aucune université ; 2° que la propagande religieuse soit interdite dans toutes les écoles ; qu'il n'y ait absolument ni culte ni prières nulle part ; 3° qu'aucun homme dont la propagande religieuse constitue le métier n'ait voix en matière d'éducation... C'est là ma volonté formelle, souvent exprimée et bien connue. »

Voilà qui s'appelle parler en maître. C'est que M. le Recteur de Pékin se sait écouté, obéi.

Dans un autre discours, il déclare qu'il faut désormais refuser tout diplôme universitaire aux candidats qui professent une religion quelle qu'elle soit ; religion et science sont incompatibles ; ceci combat cela (1).

Et voilà que, suivant ces idées, les grandes imprimeries de Shanghaï et de Tientsin traduisent et répandent dans tous les lycées de l'Etat les livres areligieux, neutres ou hostiles de France, d'Amérique et d'Allemagne : « Au commencement, le monde était froid... Peu à peu, il a évolué, les espèces végétales et animales se sont perfectionnées ; l'homme est le produit de l'évolution... Jésus-Christ, fils de Joseph et de Marie, fut un médecin génial qui fit des cures merveilleuses pour son époque ; il enseigna la charité, il fut le précurseur du socialisme... La religion chrétienne a ensanglanté l'Europe, etc. »

Le pire est que les étudiants païens sont incapables de faire le départ du vrai et du faux, du bon et du mauvais, dans cette masse de doctrines importées d'Europe. Qui leur fera les distinctions nécessaires ? Qui leur dira la foi d'un Pasteur et la pratique d'un Foch ? Qui leur apprendra le rôle civilisateur de l'Eglise ? Qui leur dira que 300 millions d'hommes croient toujours ces dogmes catholiques dont Renan prédisait la mort à bref délai ?

Hélas ! les livres de Shanghaï, les discours de Pékin arrivent auréolés de science : cela suffit ; on croit tout (2)...

Aussi l'étendue du péril est immense. Si l'Eglise catholique ne parvient pas à endiguer ce flot montant, toute la partie pensante de la nation, toute la classe dirigeante, sera la proie de l'athéisme avant une génération ; et le plus grand peuple du monde se réveillera étonné d'être irréligieux.

Voilà pourquoi l'Eglise de Chine se prépare à un suprême effort. L'an prochain 1924, sous la présidence de Son Excellence le Délégué apostolique, Mgr Celse Costantini, nos 57 évêques tiendront leur synode général, où la question des écoles aura la première place.

Voilà pourquoi, dès maintenant, Nosseigneurs les Evêques, en grand nombre, approuvent, recommandent et dirigent, par leurs promoteurs, un courant de sympathie et de prières, qui a des adhérents dans toutes les parties du monde : la *Croisade pour la Chine.* [...]

(1) R. P. Wieger, *Remous*, pp. 28 et 29.

(1) Voir *passim*, dans le P. Wieger, discours et articles de M. le Recteur de Pékin.

(2) Voici ce que déclare un des professeurs de l'Université nationale de Pékin, le docteur Moyse Tcheon : « J'estime que l'étudiant chinois est en moyenne aussi bien fait pour la philosophie que l'étudiant européen. Il y a un point sur lequel il est en désavantage : il n'est pas critique, on peut lui faire avaler une assez forte dose... — He is not critical, he will swallow *a pretty big dose.* » Cité par le P. Jeannière : « L'enseignement philosophique en Chine » (article de *l'Ecole en Chine*, 1917, p. 209).

Elle voudrait être, cette Croisade, comme une *Section Sinophile de l' « Apostolat de la Prière »* ; et, durant ce mois de septembre du moine, elle demande, par tous les cinquante-trois *Messagers* du monde, aux millions d'associés de l'*Apostolat*, un effort de prières, de communions, de sacrifices, pour sauver de l'athéisme la plus grande, la plus docile et la plus menacée des grandes nations païennes (1).

P.-X. M..., S. J.

Sienhsien, Pentecôte 1923.

IDÉES DES ADVERSAIRES

« Liberté de manifestation »

De M. Maurice Bonnardot (*Rappel*, 9. 7. 23), dans la rubrique « Tribune de la Libre-Pensée » :

J'écris ces lignes à la veille de la procession solennelle que nos Eminences ont annoncée pour clôturer le Congrès eucharistique. Ces Messieurs, qui avaient d'abord songé pour leur mascarade au Jardin des Tuileries, se contenteraient du parvis Notre-Dame. Si cette manifestation n'est pas interdite, nous assisterons peut-être à une contre-manifestation curieuse. Les libres-penseurs rappelleront aux cléricaux le respect des lois, et les croyants eux-mêmes signifieront aux mandataires du pape toute la sympathie qu'ils éprouvent pour Pie XI, le défenseur des Boches.

Ces événements me remettent en mémoire les manifestations que la libre-pensée française organisa jadis à la mémoire d'Etienne Dolet ou du chevalier de La Barre, manifestations auxquelles nous avions renoncé depuis une quinzaine d'années et que les provocations cléricales nous feront probablement un devoir de rétablir.

Vous savez que les manifestations dans la rue ne peuvent se dérouler que si tous les détails en ont été réglés d'accord par le préfet de police et les délégués régulièrement mandatés de l'organisation qui prend l'initiative et la responsabilité de la manifestation. C'est dans ces conditions qu'en 1908, sous le règne de M. Clemenceau, M. Louis Lépine étant préfet de police, je me rendis au cabinet de ce dernier, qui me tint à peu près ce langage : « Mon cher Monsieur, M. le président du Conseil, qui est un homme très libéral, autorise votre manifestation. Elle se déroulera en toute liberté. Cependant, si des cris ou des chants étaient de nature à froisser [illegible], je les [illegible]; si certains emblèmes [illegible] d'une façon trop [illegible], je les [illegible]. A part cela, vous [illegible] tout ce que vous voudrez. »

La veille de la manifestation, toutes les organisations [illegible] avaient été convoquées par les soins, [illegible] Café de la Terrasse [illegible], avenue Dumesnil. Deux « camarades » [illegible] se présentèrent à moi [illegible] de groupes de [illegible]. Ils m'exhibèrent leur carte [illegible], versèrent leur cotisation, et je me fis un devoir de répondre à leur désir lorsqu'ils me demandèrent [illegible], « pour la propagande », la liste des organisations adhérentes. J'irai jusqu'au bout de ma confession : ils m'offrirent un bock chez Gruber ; nous étions au commencement d'août, j'acceptai.

Le lendemain, à 2 heures de l'après-midi, j'étais au rendez-vous, place de l'Hôtel de Ville, angle de l'avenue Victoria. Je m'efforçais de rassembler nos troupes, pas considérables, hélas ! M. Lépine vint vers moi, la main tendue : « Allons ! Monsieur Bonnardot, faisons vite, avalez votre four. » Et je vis aux côtés du préfet mes deux « camarades », « conscients et organisés », ceux-là ! C'est jeune et ça ne sait pas. J'avais été jeune. J'eus le plaisir, il y a quelques années, de démasquer un de ces deux « camarades » qui s'était immiscé dans une de nos réunions.

Je suis donc assez blasé sur l'intérêt que peuvent présenter de telles manifestations. Je suis d'accord avec M. Lépine : ni cris, ni chants, ni drapeaux ! Faisons dans huit jours une manifestation imposante pour l'amnistie. En tête de notre cortège, une pancarte : *Pour l'amnistie totale !* Exigeons qu'elle se déroule dans l'ordre, sans bruit, sans heurts, sans provocation d'aucune sorte, et nous donnerons l'impression que nous sommes une force. Renouvelons quelque temps après une semblable manifestation : *Pour la défense des lois laïques !* Mais il faut surtout que la police observe le même calme, le même sang-froid, et nous ne lirons pas le lendemain le tableau de victoire avec le nombre de tués ou de blessés.

Que Nos Seigneurs restent le 8 juillet dans leur cathédrale. Qu'ils n'éprouvent pas même le besoin de s'exhiber sur l'estrade qu'ils ont dressée à dessein. M. Lépine me l'a dit : leurs chants pourraient froisser certaines oreilles ; leurs drapeaux, leurs emblèmes, leur saint sacrement pourraient ne pas être très prisés, et il vaut mieux qu'ils ne quittent pas la maison de Dieu s'ils ne veulent pas la réintégrer trop précipitamment.

Les laïques militants et le Congrès national eucharistique

Du *Rappel* (19. 7. 23), sous le titre « Autour d'une manifestation. — Plusieurs poids et plusieurs mesures. — Mais les catholiques sentent la partie perdue malgré tout le bruit qu'ils font » :

Un de nos confrères catholiques signale avec amertume une « lacune » de la grande information. Il y a eu pendant quelques jours un congrès eucharistique national qui a amené à Paris des milliers et des milliers de personnes, des manifestations imposantes « dont l'affluence des foules et les préparatifs extérieurs ne pouvaient échapper à personne ». Et les grands journaux d'information n'en ont pas parlé !

Parlons-en donc, nous qui sommes un journal de parti et fort satisfaits de l'être ! Oui ! Il y a eu à Paris, sous le prétexte d'un hommage à rendre au Saint Sacrement, une véritable mobilisation des forces catholiques. Et il y a quelques enseignements à tirer de ce déploiement de troupes, de bannières et d'emblèmes.

Le premier, c'est qu'il y a en république plusieurs poids et plusieurs mesures. Cinquante mille catholiques, de l'avis de la *Croix*, ont pu se masser autour de Notre-Dame, sont allés sur les pentes de Montmartre, sans que le Gouvernement voie d'un

---

(1) *La Croisade pour la Chine*, brochure de 46 pages : carte, statistiques, renseignements, le présent et l'avenir religieux de la Chine. — Prix : 1 franc. — En vente à la procure des Missions, 73, rue des Stations, Lille.

convénients à cette manifestation dont les « préparatifs extérieurs » ne pouvaient lui échapper. Des processions ont pu défiler sur le parvis, des discours et des exhortations ont pu être prononcés sur la place publique, des milliers et des milliers de voix ont pu clamer des hymnes, sans que le préfet de police s'émeuve, sans que ses subordonnés interviennent, sinon pour assurer la tranquillité des manifestants.

Que demain les socialistes ou simplement les libres-penseurs essayent d'en faire autant, ils se heurteront à de solides barrages et à la fermeté discourtoise des « défenseurs de l'ordre », en l'espèce les délégués du Bloc national. Et ceci est une première leçon !

Voici la deuxième : Cent mille catholiques (chiffre ultra-fort !), ça n'est pas grand'chose sur les deux millions d'habitants de Paris et surtout sur les quarante millions de Français. Pas plus que les cinq mille camelots du roy et même — osons le dire ! — les deux cent mille communistes. Mais tout ça fait du bruit ! Et il n'en faut pas davantage pour troubler les dix-sept cent mille Parisiens qui se taisent. Si tous les laïques de France décidaient un jour de descendre dans la rue, Paris serait trop petit pour les contenir !

Voilà ce que les catholiques eux-mêmes reconnaissent dans leurs heures de sincérité. Mais elles sont rares ! Et en l'occurrence ils aiment mieux bluffer avec d'autant plus d'audace qu'ils sentent la prochaine partie, la vraie, la bonne, déjà perdue pour eux. Battus, ils le seront aux élections prochaines. Mais en attendant ils essayent de tirer du Bloc national tout ce qu'il peut donner. Et ce sont de comiques objurgations : « Que les chefs ouvrent les yeux ! » — « La France reste et devient intimement religieuse. » — « Le peuple français acclame le Christ ! » — « La France ne veut plus des lois laïques ! » — De grâce, messieurs, demandez-le-lui donc directement et nettement !

Néanmoins, et ce sera la troisième et dernière leçon du congrès eucharistique, ces gens-là se remuent, s'organisent ; leurs troupes sont disciplinées et leurs états-majors actifs. Je lis dans un compte rendu : « Un service d'ordre admirablement assuré par les Scouts de France, les membres de l'Union régionale de la Seine, de la Fédération des Sociétés de gymnastique des patronages et les adhérents de l'Association catholique de la Jeunesse française, réglaient les mouvements... » Il est certain que le catholicisme dispose d'une « jeune garde » solidement encadrée. Le jour où il déciderait de s'en servir pour résister, comme jadis aux inventaires, à quelque décision du pouvoir, elle pourrait donner aux gendarmes du fil à retordre. Je ne dis pas qu'il veuille s'en servir, mais je dis que nous devons pouvoir, le cas échéant, opposer nos jeunesses laïques aux siennes et lui ôter ainsi toute tentation de se mettre au-dessus de lois qu'il n'a jamais sincèrement reconnues.

Le congrès eucharistique méritait, je crois, ces quelques lignes. A quand le grand congrès laïque ?

ARTICLES REMARQUÉS

Un avertissement aux « Féodaux »

Sous ce titre, M. Charles Dulot, *rédacteur en chef, écrit dans le nº du 14. 6. 23 de l'*Information Sociale *— recueil hebdomadaire s'occupant d'action syndicale, d'organisation du travail et d'évolution économique, avec un souci évident de garder une certaine impartialité documentaire, sans dissimuler toutefois ses préférences pour le socialisme réformiste :*

L'élection législative de la Seine-Inférieure est une manifestation politique qui a, par hasard, une portée sociale incontestable. Pour comprendre la signification du succès remporté par le maire du Havre, après une campagne électorale de quelques jours seulement, il faut se rappeler les attaques violentes, les calomnies perfides dont ce magistrat municipal a été l'objet de la part des industriels de la métallurgie lorsqu'il a essayé, au mois d'août dernier, d'intervenir en conciliateur dans une grève qui a été engagée et conduite de façon à donner l'impression aux travailleurs et même au petit commerce que la puissance publique, sous le règne du Bloc National, était aux ordres des grands groupements économiques, qui venaient justement de constituer un « faisceau » offensif à l'instigation des économistes d' « *Action française* ». A ce moment-là, nous avions essayé de faire comprendre à ceux qui avaient conduit l'offensive patronale du Havre — en analysant objectivement et impartialement les phases d'un conflit qui avait passionné l'opinion ouvrière et inquiété les classes moyennes dans tout le pays — que l'apparente victoire remportée sur le terrain économique par des méthodes autoritaires et brutales aurait fatalement une suite, appellerait une « revanche » sur le terrain politique.

Cet avertissement nous avait valu d'être traité de « démagogue » par certains « féodaux » de la grande industrie et de la finance qui se sont laissé tourner la tête par quelques courtisans de leur fortune au point d'en être arrivés à croire que la restauration du pouvoir absolu était prochaine dans l'usine comme dans l'Etat. Mais l'élection de celui qu'ils avaient traité en adversaire au cours du conflit devait montrer bientôt à quel point notre avertissement était justifié.

Nous verrons d'ailleurs, par bien d'autres manifestations, que les chefs des groupements économiques des grands syndicats patronaux ont commis la plus grave erreur en prenant — ou en paraissant prendre — pendant la période d'affaiblissement des syndicats ouvriers, des initiatives et des responsabilités dans la politique générale : ces responsabilités attirent déjà sur eux et sur leurs organisations une suspicion semblable à celle qui a pesé sur les Congrégations après la période de réaction nationaliste, il y a un peu plus de vingt ans.

Que voulez-vous ; le peuple n'a pas, par nature, l'esprit évangélique ; il est plutôt vindicatif et les brimades qu'il a subies, il entend bien les rendre. Il ne faudrait donc pas être autrement surpris si, après nos prochaines batailles électorales, la nouvelle majorité parlementaire était mise en demeure par ses électeurs de s'occuper de l'activité de certain puissant Comité patronal qui siège présentement dans les locaux laissés vacants par une Congrégation expulsée, et de surveiller le Comité patronal en question comme s'il était une réincarnation de la Congrégation considérée comme l'adversaire traditionnel de la démocratie... Ce serait un beau résultat qu'auraient obtenu les membres de ce puissant Comité patronal en se laissant entraîner à jouer un rôle qui dépasse sa compétence, en mettant inconsidérément les mains sur les rouages de l'Etat.

Maintenant, il faut ajouter que le succès électoral du Bloc de gauche au Havre — succès qui est une conséquence de la révolte laissée au cœur de la

opulation ouvrière et de la petite bourgeoisie par ·s douloureux événements du mois d'août — aurait té plus grand encore si M. Mayer n'avait pas eu a faiblesse de vouloir faire des concessions aux ommunistes, qui n'ont que du mépris pour les rincipes démocratiques et les hommes qui se recommandent de ces principes.

Vraiment les républicains et les socialistes qui se candalisent de l'attitude observée par les communistes aussi bien dans cette élection que dans la entative de manifestations anti-fascistes sont bien ngénus. Pour ma part, ce n'est pas l'attitude des ommunistes qui m'étonne ; c'est la candeur de ceux ui les appellent à défendre la démocratie alors que es disciples de Moscou ont pris assez de peine pour nanifester leur passion anti-démocratique et leur oi dans la dictature. Si on veut défendre utilement nos principes traditionnels de liberté, de fraternité, l'égalité, ce n'est pas en faisant appel au concours le ceux qui sont les adversaires implacables de ces principes et qui entendent instaurer une autorité absolue, tout comme les royalistes d'*Action française*. CH. D.

Groupements internationaux

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE DES TRAVAILLEURS

Du *Correspondant* (25. 6. 23) :

Depuis les derniers jours du mois de mai, nous avons une nouvelle Internationale socialiste (1) : elle est née au congrès que viennent de tenir à Hambourg les délégués de la 2e Internationale et ceux de l'Internationale que l'on avait étiquetée « Internationale 2 1/2 » (2) parce que ses membres étaient plus « avancés » que ceux de la seconde, mais refusaient de marcher avec la troisième Internationale, celle de Moscou.

L'Internationale qui a vu le jour à Hambourg, dans le vague volontairement maintenu sur les questions essentielles, a pris le nom d' « Internationale socialiste des travailleurs ». Dans la pensée de ses promoteurs, elle doit complètement se substituer aux Internationales 2 et 2 1/2. Par contre, elle ne fusionnera point avec l'Internationale de Moscou : M. Adler, l'un des chefs du socialisme autrichien, qui présidait la Commission de préparation, a déclaré, en effet, que « les négociations entamées avec les communistes en vue de la constitution d'un front unique n'offriront guère de chances d'aboutir favorablement aussi longtemps que persistera chez les communistes la tendance à dresser au sein du prolétariat la dictature d'une infime minorité sur la grande masse ».

Les statuts de la nouvelle Internationale ont été adoptés : ils ne présentent d'intérêt qu'à deux points de vue.

D'abord, pour l'indication des forces socialistes respectives dans les diverses nations. Il a été décidé, en effet, que la répartition des voix au Comité exécutif, dont le siège est fixé à Londres, serait provisoirement la suivante :

Angleterre 30 voix, Allemagne 30, France 16, Belgique 15, Autriche 15, Italie 15, Russie 12, Danemark 12, Suède 12, Amérique 10, Pologne 10, Tchéco-Slovaquie 26 (Tchèques 9, Hongrois 8, Allemands 9), Hollande 7, Suisse 7, Finlande 6, Norvège 3, Roumanie 3, Géorgie 3, Arménie 2, Esthonie 2, Bulgarie 1, Yougo-Slavie 1, Ukraine 1, Lituanie 1, Turquie 1, parti ouvrier sioniste 1, Dantzig 1.

On remarquera le faible nombre de représentants attribué à la France par rapport à ceux des délégués allemands et anglais. Cette disproportion est d'autant plus importante que les statuts — c'est le second point qui mérite de retenir l'attention — stipulent que les décisions de l'Internationale dans toutes les questions internationales auront un caractère obligatoire pour tous les adhérents. Le président Adler a tenu d'ailleurs à souligner ceci :

« La nouvelle Internationale, a-t-il dit, sera non seulement un instrument pour les tâches du temps de paix, mais encore un instrument indispensable pendant les conflits entre nations. Elle sera reconnue par les partis qui y sont affiliés comme instance suprême. »

Et quand on a lu les discours qui ont été prononcés au congrès de Hambourg sur « les problèmes découlant du traité de paix », on ne peut se faire aucune illusion sur l'appui que la nouvelle Internationale donnera en fait à l'Allemagne. Sans doute, d'une manière générale, elle est antimilitariste (1), mais son antimilitarisme est, pour le moment tout au moins, surtout dirigé contre la France. [...] MAX TURMANN.

(1) Sur les précédentes Internationales, cf. *D. C.*, t. 3, pp. 787-788.

(2) Parfois aussi « Internationale de Vienne ». (Note de la *D. C.*)

Sur cette nouvelle Internationale, le bolcheviste Zinoviev s'est exprimé en ces termes en ouvrant la première séance (12. 6. 23) de la session de « l'Exécutif élargi » tenu à Moscou (*Bulletin Communiste*, 28. 6. 23) :

A Hambourg, les Internationales II et II 1/2 ont fusionné. Du point de vue réformiste même, la nouvelle Internationale n'a pas de politique. Elle ne compte que deux partis importants : le Labour Party anglais, la Social-démocratie allemande.

Rappelons que Kautsky fut naguère contre l'admission du Labour Party dans la IIe Internationale. Ce parti s'est-il amendé ? Non, certes, mais l'état de la IIe Internationale a empiré au point que le Labour Party peut y jouer le premier rôle.

Les menchéviks russes, naguère à la gauche de la 2 1/2, sont maintenant à la droite de la nouvelle Internationale.

Les statuts de celle-ci n'admettent pas que des ministres puissent appartenir à la commission exécutive. C'est comme si l'on excluait un voleur d'une honorable société, le temps de son séjour en prison.

Ces gens-là n'ont pas besoin d'Internationale. Ils ont besoin d'une apparence, d'un décor d'Internationale. Le décor fera-t-il impression ? Peut-être, momentanément, comme il en fut en Allemagne de la fusion des indépendants avec les majoritaires. Cette fusion a seulement affaibli la social-démocratie, qui est désormais un corps sans âme. La fusion des Internationales 2 et 2 1/2 ne fera que hâter leur désagrégation. Il n'y a qu'une Internationale authentique, la nôtre.

(1) Sur le caractère antimilitariste du socialisme, cf. L. GARRIGUET, *Question sociale et Ecoles sociales* (Bloud et Gay, éditeurs, Paris, 15e édition, 1922, pp. 197 et 198). Dans cet excellent volume de 350 pages, dont l'auteur nous donne une édition complètement refondue et mise à jour, on trouve un exposé complet et remarquablement clair des principales doctrines : libéralisme économique, socialisme et catholicisme social. M. Garriguet ne se contente pas d'écrire l'histoire des différentes doctrines, il en fait aussi une critique serrée à la lumière des enseignements de l'Eglise.

L'ACTION CATHOLIQUE

ACTES ÉPISCOPAUX

La Famille et l'École — Règles de conduite

Communiqué de S. Em. le cardinal ANDRIEU, archev. de Bordeaux.

Par ordonnance de S. E. le Cardinal-Archevêque, MM. les Curés et Aumôniers liront la recommandation qui suit, dimanche prochain, 30 septembre, à toutes les messes, dans les églises et chapelles du diocèse.

S. E. le Cardinal-Archevêque regarde comme un devoir impérieux de sa charge pastorale de rappeler aux pères et mères de famille qu'ils sont tenus d'apporter le plus grand soin dans le choix de l'école, soit qu'il s'agisse d'une école primaire, soit qu'il s'agisse d'un établissement secondaire. Ils ne perdront pas de vue que l'Eglise, préposée par Jésus-Christ à la direction des consciences, leur trace à cet effet les règles suivantes :

1° Les parents doivent, avant tout, choisir pour leurs enfants, puisqu'ils sont catholiques, une école catholique.

2° L'école neutre, c'est-à-dire l'école où l'on n'enseigne pas le catéchisme, est prohibée par l'Eglise, et on ne peut la fréquenter que pour des raisons graves. Lorsque ces raisons graves existent, les parents sont tenus de suppléer à l'instruction religieuse qu'on ne donne pas à l'école. Ils sont tenus, en outre, de veiller à ce que ni les livres en usage dans l'école, ni les leçons orales des maîtres, ne portent atteinte à la foi ou à la vertu des enfants.

3° L'école hostile, c'est-à-dire l'école où l'enseignement, soit par le livre, soit par la parole, expose à un danger prochain la foi ou la vertu des enfants, est interdite non seulement par la loi ecclésiastique, mais encore par la loi divine. C'est pourquoi les parents doivent en éloigner leurs enfants, quelque dommage qu'il puisse en résulter, et même, disent les instructions pontificales, au péril de la vie.

[*Aquitaine*, 28. 9. 23.]

La *D. C.* a déjà publié un assez grand nombre d'actes de l'épiscopat concernant la question scolaire. Nous en donnons ci-après une liste, où nous les avons classés d'après les sujets principaux traités dans ces différents documents :

Contre le laïcisme et les lois laïques. — T. 8, col. 1155-1166 : Le laïcisme et l'école (Mgr LAVALLÉE, recteur Fac. cath. Lyon) ; — t. 7, col. 1044 : Le laïcisme est nettement condamnable (Mgr DE LLOBET, év. Gap) ; — t. 5, pp. 37-38 : Le laïcisme fait œuvre de haine (card. ANDRIEU, archev. Bordeaux) ; — t. 8, col. 515-517 : Pour le retrait des lois laïques (card. ANDRIEU) ; — t. 5, pp. 612-613 : Impiété et dangers du laïcisme (Mgr NÈGRE, archev. Tours) ; — t. 9, col. 143 : Contre les lois de laïcité (Mgr DUPARC, év. Quimper) ; — t. 4, p. 130 : Le rétablissement des rapports officiels entre la France et le Saint-Siège n'implique pas que le Pape approuve nos lois laïques (card. ANDRIEU) ; — t. 7, col. 651-655 : La pacification relig. peut s'opérer dans le cadre des lois laïques, d'ailleurs non intangibles (Mgr JULIEN, év. Arras).

Contre la neutralité scolaire. — T. 2, p. 551 ; t. 3, p. 247 ; t. 9, col. 143 ; t. 6, p. 469 : Dangers de la neutralité scolaire (card. SEVIN, archev. Lyon ; Mgr LATTY, archev. Avignon ; Mgr DUPARC ; Mgr LAVALLÉE) ; — t. 3, p. 487 : Résultats désastreux de l'école sans Dieu (Mgr BAUNARD, recteur Facultés cathol. Lille) ; — t. 7, col. 67 : La neutralité scolaire est une des causes de la crise du recrutement sacerdotal (card. ANDRIEU).

La morale et l'école publique. — T. 7, col. 711 ; t. 9, col. 707 : Education sexuelle : condamnation de l'initiation collective et non basée sur les principes religieux (4e et 5e Assemblées générales annuelles des card. et archev. France, 14. 3. 22 et 27-28. 2. 28) ; — t. 9, col. 143 : Contre la coéducation des sexes (Mgr DUPARC) ; — t. 6, pp. 325-326 : Rôle de l'école contre l'injustice économique (Mgr JULIEN).

Pour l'enseignement religieux à l'école publique. — T. 1er, p. 580 : L'enseignement relig. dans les écoles, devoir pour l'Etat (Lettre coll. Episc., 7. 5. 19) ; — t. 7, col. 1348 : Contre la proscription de l'enseign. relig. à l'école (card. MAURIN) ; — t. 2, pp. 487-489 : Revendications électorales : les écoles confessionnelles (Mgr NÈGRE) ; — t. 1er, pp. 5-6 : Droit à l'enseignement relig. par un ministre du culte dans les écoles publ. (Mgr TISSIER, év. Châlons) ; — *Ibid.*, pp. 693-694 : Nécessité de l'enseignement de la doctrine chrét. dans les écoles publ. (Mgr NÈGRE) ; — t. 7, col. 653 : Qu'une place soit donnée dans les écoles publ. à l'enseign. du catéchisme (Mgr JULIEN) ; — t. 9, col. 141-142 : Pour l'instruction relig. à l'école publique (Mgr EYSSAUTIER, év. La Rochelle) ; — *Ibid.*, col. 856-857 : Que l'école primaire publique facilite l'instruction religieuse (Mgr SAGOT DU VAUROUX, év. Agen).

Pour l'enseignement congréganiste. — T. 1er, p. 5 : Liberté d'enseignement pour tous, sous le contrôle de l'Etat (Mgr TISSIER) ; — t. 2, pp. 313, 517, 489 ; t. 3, pp. 107, 248-249 : Revendications électorales : liberté de l'enseignement congréganiste (card. MAURIN, archev. Lyon ; card. ANDRIEU ; Mgr DE GIBERGUES, év. Valence ; Mgr RUMEAU, év. Angers ; Mgr CHAROST, év. Lille) ; — t. 7, col. 70, 137 et 655 : La justice exige qu'on rende aux Congr. la liberté d'enseigner (card. ANDRIEU ; Mgr EYSSAUTIER ; Mgr JULIEN) ; — t. 9, col. 854-855 : Pour la liberté de l'enseign. congrég. (Mgr SAGOT DU VAUROUX).

Sur la répartition proportionnelle scolaire. — T. 1er, p. 580 : La R. P. S. est un devoir pour l'Etat (Lettre coll. Episc. 7. 5. 19 ; — t. 2, pp. 313, 604 : La R. P. S., revendication essentielle des catholiques (card. MAURIN ; card. DUBOURG, archev. Rennes) ; — t. 1er, p. 159 ; t. 2, pp. 206, 487-488, 489 ; t. 3, pp. 107, 165, 248-249 ; t. 9, col. 144, 856 : Justice et nécessité (card. MAURIN ; Mgr LANDRIEUX, év. Dijon ; Mgr NÈGRE ; Mgr DE GIBERGUES ; Mgr RUMEAU ; Mgr CAILLOT, év. Grenoble ; Mgr IZART, archev. Bourges ; Mgr CHAROST ; Mgr DUPARC ; Mgr SAGOT DU VAUROUX) ; — t. 9, col. 729-730 : Pétition pour la R. P. S. dans le diocèse de Saint-Claude (approuvée par Mgr MAILLET) ; — *Ibid.*, col. 855 : Contre la gratuité de l'école publique (Mgr SAGOT DU VAUROUX, év. Agen).

Droits et devoirs des catholiques. — T. 1er, pp. 579-580 : Droits et devoirs primordiaux des parents et de l'Eglise quant à l'éducation de leurs enfants (Lettre collect. Episcopat, 7. 5. 19) ; — *Ibid.*, p. 5 : Libre choix pour les familles de l'éducation des enfants (Mgr TISSIER) ; — t. 8, col. 670 : Devoir des familles chrétiennes (Mgr CASTEL, év. Tulle) ; — t. 9, col. 138 : Importance primordiale de l'école libre (Mgr CHOLLET, archev. Cambrai) ; — t. 3, pp. 106, 163 : Nécessité de multiplier les écoles libres (card. MAURIN ; Mgr BONNET, év. Viviers) ; — t. 9, col. 111-112 : L'œuvre du Denier des Ecoles pauvres dans nos collèges et pensionnats chrétiens (Mgr ARLET, év. Angoulême).

LES ŒUVRES SOCIALES

L'Université libre du travail de Belgique

'APPRENTISSAGE EN BELGIQUE ET EN FRANCE

De la *Journée Industrielle* (2-3. 9. 23) :

La *Journée Industrielle* a rendu compte de la emaine pédagogique des écoles libres belges d'eneignement technique qui s'est tenue tout récemment à Gand, à l'occasion de l'Exposition des appliations de la mécanique et de l'électricité. La séance e clôture a mis en évidence l'importance de l'organisation créée l'an dernier par le cardinal Mercier, ous le nom d' « Université libre du Travail ».

L' « Université libre du Travail » est à la fois la édération des écoles professionnelles catholiques de elgique et l'organe de contrôle et de direction de es écoles. Depuis la guerre, les écoles professionelles libres se sont beaucoup développées et mulipliées, grâce à l'impulsion du cardinal Mercier t au régime légal qui attribue à ces écoles des subentions d'Etat égales à la moitié des dépenses nnuelles, subventions auxquelles peuvent s'ajouter, ans certaines provinces, des allocations du gouverement provincial ou de la commune. Certaines coles reçoivent aussi des subventions égales aux rois quarts de leur budget. Les milieux flamands nt tout spécialement poussé au développement de es écoles. Ils y voient un moyen de lutter contre développement des idées communistes, d'aider u développement des classes moyennes et de etenir en pays flamand les enfants de familles ombreuses, qui ont tendance à aller travailler en Belgique wallonne et en France, où la dénatalité ccentue la pénurie de la main-d'œuvre.

Cet effort a été extrêmement fécond, l'Univerité du Travail aussitôt constituée s'est agrégé outes les écoles libres dont l'enseignement et les rogrammes offrent des garanties. Elle a créé une nspection générale des écoles techniques libres conées à M. l'abbé Verpoorten, organisateur de la ection des écoles libres à l'Exposition de Gand, t elle s'efforce d'enseigner les méthodes de travail, 'améliorer le recrutement et la formation des ontremaîtres et des professeurs, d'étudier l'orienation à donner aux écoles nouvelles. C'est ainsi qu'à a Semaine pédagogique de 1923 elle a étudié 'influence des contremaîtres à l'école ; les prorammes des écoles professionnelles électriques, 'utilisation des appareils enregistreurs genre Marcey pour l'orientation professionnelle, les rapports de l'enseignement professionnel sur le développement agricole et l'industrie d'exportation, etc.

L' « Université libre du Travail » tend ainsi à onstituer une sorte de sous-secrétariat libre de l'eneignement technique, prenant en main le développement de l'instruction professionnelle par l'initiaive privée, et s'efforçant de montrer que, sur ce errain, l'initiative privée donne avec des frais noindres des résultats nettement supérieurs à ceux le l'Ecole d'Etat.

L'Exposition de Gand était la première à laquelle participait l' « Université libre du Travail » ; on omprend qu'elle ait tenu à frapper l'opinion, et lle n'a rien négligé à cet effet. L'Exposition est onsidérable. Les écoles anciennes, telles que les coles d'architecture Saint-Luc, qui sont de première valeur et dont l'influence a été considérable dans la restauration de l'architecture flamande, et les écoles de dentelle sont représentées par des stands de premier ordre autour desquels se groupent toutes les écoles de la mécanique et de l'électricité. L'influence des écoles Saint-Luc s'étend, d'ailleurs, à toute l'ornementation de la section, qui a un caractère artistique de style flamand. Sauf de rares exceptions, toutes les affiches et explications sont en langage flamand. Il semble qu'à l'exemple des écoles Saint-Luc, qui ont été l'instrument de la restauration de l'architecture flamande, l' « Université libre du Travail » veut restaurer l'artisanat, la capacité et la conscience professionnelles, en prenant son inspiration dans les traditions et le langage des confréries du moyen âge ; elle combat ainsi l'internationalisme, les idées communistes et l'individualisme, en revenant à la civilisation communale et bourgeoise qui a fleuri au temps de la prospérité des Flandres.

Ces tendances se sont très nettement manifestées à la séance de clôture tenue sous la présidence du cardinal Mercier, du nonce de Belgique, Mgr Micara, auxquels devait se joindre le ministre du Travail, M. Moyersoen. Trois discours résumèrent le développement de l'instruction technique en France, en Hollande et en Belgique. Le premier fut prononcé par M. Maurice Lacoin, ingénieur en chef à la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, président de la classe française d'enseignement professionnel ; le second, en flamand, par un délégué hollandais ; le troisième, en français et en flamand par M. l'abbé Verpoorten, inspecteur général de l'Université du Travail.

Le cardinal Mercier, clôturant la séance, rappela dans un discours de langue française les raisons pour lesquelles il avait créé l'Université libre du Travail et favorisé la création des écoles professionnelles libres, il affirma le désir des écoles libres belges de prouver au public qu'elles étaient capables de faire aussi bien et même mieux que les écoles d'Etat, et se tournant vers les congressistes français, il les pria de faire savoir à leurs compatriotes que si la Belgique comptait sur la France, la France pouvait compter d'une façon absolue sur la fidélité de la Belgique.

L' « Université libre du Travail » a tenu ainsi à montrer, au cours d'une manifestation très flamande, que cette orientation n'empêchait pas ses promoteurs de rester fidèles amis de la France et il est intéressant d'en prendre note ainsi que de toute l'amabilité dont ont été entourés les Français à Gand, pour apprécier ce mouvement si complexe.

L' « Université libre du Travail » n'a pas d'équivalent en France. Les quelques écoles libres françaises qui exposent à Gand ne sont ni fédérées ni subventionnées par l'Etat. Le nombre des écoles professionnelles libres françaises a, d'ailleurs, été extrêmement réduit par la loi sur les Congrégations enseignantes, qui a fait supprimer en France un grand nombre de bonnes écoles, du degré de celles que l' « Université libre du Travail » s'efforce de développer en Belgique. Les écoles libres françaises ont néanmoins intéressé considérablement les congressistes belges, spécialement par l'ingéniosité avec laquelle elles se sont efforcées de réduire leurs dépenses en s'appuyant sur l'industrie, et par les exemples qu'elles ont ainsi donnés aux industriels eux-mêmes.

La situation en France et en Belgique est fort différente. En France, les industriels s'efforcent de former la masse des apprentis par une formation manuelle à l'atelier, complétée par des cours profes-

sionnels du degré prévu par la loi Astier. L'Etat et les écoles libres s'occupent surtout de former des ouvriers d'élite, de petits contremaîtres et petits patrons, en donnant à leurs élèves une formation partagée à peu près également entre le travail manuel et les cours professionnels. En Belgique, la formation de l'apprenti ordinaire n'a pas reçu jusqu'ici la même attention qu'en France ; les industriels préfèrent, en général, subventionner les écoles libres et officielles. Tout l'effort se porte ainsi sur la formation de l'élite.

Bien qu'en France certaines sociétés, comme Le Creusot, la maison Berliet et la Compagnie d'Orléans, pour ne citer que les plus notables, se préoccupent de l'élite, et aient organisé des cours professionnels spéciaux à l'usage de leurs meilleurs apprentis, la formation de l'élite retombe à peu près exclusivement sur les écoles pratiques de commerce et d'industrie et les écoles nationales professionnelles. Il semble que les industriels français ne devraient pas se désintéresser de cet aspect du problème. La formation des chefs d'équipe et contremaîtres est plus importante encore pour l'atelier industriel que celle de l'ouvrier moyen, et les industriels français auraient grand avantage à s'entendre pour organiser des écoles susceptibles de compléter la formation de leurs meilleurs apprentis, ou subventionner les écoles libres formant une élite ouvrière. Les écoles libres auraient, semble-t-il, intérêt elles aussi, pour leur bon rendement, à former spécialement des sujets d'élite, auxquels elle donneraient à la fois une formation technique analogue à celle des écoles pratiques et une éducation très sérieuse. L'école de la rue des Rouillis, à Sèvres, s'oriente, semble-t-il, dans ce sens ; mais il semble que les efforts faits depuis la guerre par certains milieux industriels du Nord, pour développer les écoles de ce genre et préparer en même temps des sujets pour les écoles d'arts et métiers libres, n'aient pas eu un plein succès. On peut s'étonner d'ailleurs que la France ne trouve pas le moyen de subventionner des œuvres de ce genre, alors qu'en Belgique l'octroi de subventions aux écoles libres a permis à celles-ci de se développer très rapidement. Il ne saurait y avoir de dépense plus productive.

L.

UN NOUVEAU ROUAGE DE LA C. G. T.

Création d'un service confédéral de documentation des militants socialistes

Du *Peuple* (2. 10. 23) :

Il est de moins en moins permis à tous ceux qui veulent consacrer leur activité à un chapitre quelconque de l'activité sociale de parler d'une question déterminée sans en connaître les différents aspects.

En particulier, le champ de propagande des militants ouvriers et l'amplitude des problème qu'ils sont appelés à examiner et à traiter devant leurs camarades, les obligent à s'entourer d'informations précises, afin d'en augmenter d'autant la force de leur argumentation. Moins que jamais, en effet, devant les résistances croissantes des forces de réaction, comme devant l'habileté des campagnes par lesquelles elles s'attachent à tromper l'opinion publique, il ne nous est permis de parler ou d'écrire sans nous être documentés à fond. Nos adversaires savent si bien présenter les objections qu'ils nous opposent sous un caractère de vraisemblance que la discussion nous serait souvent rendue très difficile devant le public, si nous n'étions suffisamment armés pour réfuter leurs mauvaises raisons.

Les discussions qui ont eu lieu autour de la journée de huit heures ont suffisamment démontré cette nécessité nouvelle de ne pas laisser nos propagandistes pris de court par les démonstrations tendancieuses par lesquelles on s'efforce de détruire la raison de nos espoirs. Sur cette question particulière, nous avons même vu qu'on a pu écrire des volumes destinés à mettre en échec les arguments invoqués par la classe ouvrière.

Il faut donc que les militants syndicalistes sachent s'élever à la hauteur des difficultés nouvelles que multiplie sous leurs pas l'opposition astucieuse des adversaires de tout progrès social. Devant la force de cette opposition, ils ne peuvent plus s'en tenir à des considérations générales qui sont maintenant plus que jamais insuffisantes pour soutenir nos divers points de vue. A la simple affirmation doit succéder la démonstration ; aux ressources de l'éloquence il faut ajouter celles de la logique, de la raison et de la documentation.

Dans cet ordre d'idées, ce qui importe donc maintenant pour le développement du mouvement syndical, c'est le perfectionnement de nos moyens d'information. Le militant syndicaliste ne doit plus se lancer à l'aventure dans l'exposé d'une question, sans s'être préalablement entouré des renseignements propres à l'armer d'une façon complète contre les objections qu'il doit prévoir. Dans le milieu ouvrier, il s'est assigné une haute tâche qui comporte de grosses responsabilités. Sa parole sera souvent écoutée par ses camarades avec une confiance qu'il se doit de justifier en s'efforçant de n'exprimer que des raisons dont il est sûr, en n'exposant que des arguments dont il a vérifié l'exactitude.

Nulle tâche n'est en réalité plus lourde pour celui qui veut l'assurer avec conscience, et, malgré la simplicité des questions dans lesquelles elle se maintient, elle peut être réellement ennoblie si elle sait s'inspirer constamment du souci de la vérité.

Dans cette tâche, la Confédération générale du Travail a voulu faciliter l'accomplissement du devoir de ses militants en leur fournissant, dans la mesure de ses forces, les moyens d'information qui leur sont maintenant nécessaires. A leur intention, et aussi avec leur concours, elle va s'efforcer de créer un service de documentation qui ne pourra donner que d'heureux résultats, en répondant aux questions qui lui seront posées sur les matières si diverses qui peuvent faire l'objet des études du syndicaliste.

Cette grande diversité de préoccupations, créée par l'amplitude même des problèmes posés par la rénovation sociale, constitue évidemment une difficulté très réelle pour assurer d'avance les camarades qui feront appel à la C. G. T., qu'ils recevront satisfaction complète et rapide. Cependant, cette satisfaction sera quand même poursuivie lorsqu'elle présentera un intérêt appréciable pour le renforcement de la capacité combative des organisations. Les renseignements que la C. G. T. ne posséderait pas, elle les recherchera autour d'elle dans la mesure de ses possibilités, et par le désir de ne rien négliger qui puisse servir l'intérêt des travailleurs.

Disons tout de suite que ce service sera ouvert à tous les militants qui voudront lui faire appel, sans aucune procédure ni formalité. Il suffira d'écrire à la *C. G. T., Service de la Documentation*, en posant telle question précise, se rapportant naturellement à l'action professionnelle ou sociale, pour recevoir

dans un délai variable selon l'importance et la difficulté des questions, une réponse aussi complète que possible.

Classification approximative des questions.

Questions générales sur l'histoire, les doctrines et la bibliographie du mouvement social.

Questions relatives aux problèmes généraux de la production (économie générale ; organisation du travail ; rémunération du travail ; participation à la gestion et aux bénéfices ; problèmes du chômage, du placement, de l'émigration et de la protection du travail).

Questions relatives à la constitution organique et à l'activité des organisations syndicales et de leurs institutions intérieures.

Questions relatives aux conditions de vie des travailleurs (salaires, prix de la vie, habitation, hygiène, assurances sociales).

Questions relatives à l'enseignement général et technique, à l'éducation et à l'utilisation des loisirs.

Questions juridiques et législatives.

BIBLIOGRAPHIE

La Visite des pauvres, par le prince VLADIMIR GHIKA, docteur en théologie, licencié en droit et en philosophie. — In-16 de XVIII-115 pages. 4 francs. Paris, Beauchesne.

« Combien il y a [...] de vérité morale claire et saine dans le petit volume que vient de publier le prince Ghika : *La Visite des pauvres*, en sous-titre : *Manuel de la Dame de charité*. C'est le recueil de cinq conférences, « cinq » entretiens » donnés, il y a quelques années déjà, à Bucarest, dans une maison d'œuvre, « pour des Dames » de charité ». En tête, une préface du cardinal de Cabrières et deux lettres des cardinaux Mercier et Dubois.

» C'est l'idéal de la charité chrétienne [...] telle qu'elle nous est présentée dans l'Evangile et les Epîtres des Apôtres et réalisée dans l'Eglise catholique. Né dans l'Eglise orthodoxe, le prince Ghika a longtemps éprouvé dans sa communauté religieuse l'inévitable froideur dont on souffre quand on est admis dans une maison dont les maîtres sont absents ou invisibles. Il a cherché, et il a trouvé. Devenu catholique, il ne s'est pas contenté de posséder la foi comme les fidèles : il a étudié jusqu'à la conquête du Doctorat. Il aurait voulu aller plus loin, jusqu'au sacerdoce : c'est la voix du Souverain Pontife qui l'a maintenu momentanément dans le monde, où il doit exercer un apostolat d'un genre spécial (1). On sentira [illegible] quelle âme d'apôtre il est, quelle âme pra[illegible]. Il a [illegible] proprements dits quelques [illegible] de prières composées pour les pauvres ou [illegible] en commun avec eux. *Vade mecum* de la [illegible] ce petit livre, dit le cardinal Mercier [illegible] aussi *Vade mecum* des âmes de [illegible] ?

» [illegible] se rend Dieu proche comme le prochain

» [illegible] voit Dieu lointain, le prochain ne sera jamais bien proche ; pour qui ne voit pas le prochain bien proche, Dieu restera toujours lointain.

» Dieu donne à ceux qui donnent.

» Dieu se donne à ceux qui se donnent.

» Si tu sais prendre sur toi la douleur d'autrui, le Seigneur prendra sur Lui la tienne, et la fera Sienne, c'est-à-dire ouvrière de Salut.

» Si tu sais mettre Dieu dans tout ce que tu fais, tu Le retrouveras dans tout ce qui t'arrive. » (*Ami du Clergé*, 13. 9. 23.)

L'économie politique et la doctrine catholique, par NEL ARIÈS. — Un vol. in-12 de XV-350 pages. 10 francs. Paris, Nouvelle Librairie Nationale.

« Le livre de Nel Ariès se rattache à un gros débat — qui d'ailleurs ne fait que commencer, — à la polémique suscitée par la publication de l'*Economie Nouvelle* de M. Georges Valois.

» M. G. Valois est un catholique, et militant ; il a été élevé sans religion ; il n'a appris son catéchisme qu'à vingt-cinq ans ; mais il l'a bien appris, assez bien pour savoir qu'il n'est, en tout ce qui touche la doctrine catholique, qu' « humble paroissien de St-Etienne-du-Mont ». Il s'est vu, pour son livre, en butte à des attaques parties de points très divers de l'horizon, attaques de la démocratie chrétienne, et du libéralisme économique, et de la revue de M. Gaudeau.

» Il y a eu beaucoup de malentendus en tout ceci. M. G. Valois, pour découvrir les lois naturelles de l'Economie, a voulu ne recourir qu'aux méthodes de l'analyse scientifique ; mais il n'a « jamais perdu de vue » que la question religieuse domine toutes les questions » que nous avons à nous poser », que « c'est l'action » sociale catholique qui, agissant sur la société, sur les » familles, est seule en mesure de donner son aliment » spirituel à l'économie, impuissante à produire ou à » renouveler indéfiniment les valeurs morales qui sont notre » véritable moteur ». Il n'a jamais perdu de vue, dans son for interne, les enseignements de l'Eglise, dont il est le fils fidèle ; mais il ne les a pas fait intervenir dans son enquête, voulant agir sur le siècle tout entier, et non pas seulement « auprès de ceux de notre foi ». Il avoue bien aujourd'hui que devant les attaques dont on l'a poursuivi il s'est demandé souvent si, par ignorance, il n'a pas dépassé les limites de l'expérience purement humaine.

» Ariès, qui déjà, il y a une quinzaine d'années, nous a donné un travail de si forte critique sur *Le Sillon et le Mouvement démocratique*, pose dans son nouveau livre le problème d'abord des relations de la science économique et de la religion, mais le problème ensuite, tout autrement vaste, d'une revision des idées et doctrines économiques jusqu'ici acceptées par les catholiques. C'est un livre de discussion étonnamment nourrie et serrée. Il provoquera des contradictions. Nous les signalerons. Sept chapitres : 1° La Critique catholique et l'Encyclique *Rerum novarum* (où il conclut que Léon XIII n'a pas de meilleur disciple que G. Valois) ; 2° Science économique et Science morale ; 3° La question des classes ; 4° Autour de la loi de l'offre et de la demande ; 5° Syndicalisme et contrainte ; 6° La Propriété et la fonction sociale ; 7° Politique et Economie. » (*Ami du Clergé*, 20. 9. 23.)

---

(1) Notre eminent collaborateur le prince Ghika a été [illegible] par le cardinal-archevêque de Paris, le [illegible] Saint-Père [illegible] gage abondantes faveurs divines, [illegible] tions et vœux personnels. — Cardinal GASPARRI. » (Note de la *Documentation Catholique*.)

Erratum.

Dans la *Documentation Catholique* du 6 octobre courant, à la colonne 460, après le sous-titre « M. Le Cour Grandmaison », au lieu de « Confiance sans réserve au Gouvernement », lire « Confiance au Gouvernement, restriction quant au respect des lois laïques ». Faire la même correction au Sommaire correspondant, à la colonne 449.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Dicastères romains.

LE SECRET DE LA SALETTE

De la *Semaine religieuse de Grenoble* (14. 6. 23) :

Une décision du Saint-Office du mercredi 9 mai 1923. — Extrait des *Acta Apostolicae Sedis* du 1er juin 1923 : « Dans l'assemblée générale de la Congrégation du Saint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux préposés à la garde de la foi et des mœurs ont proscrit et condamné l'opuscule *L'apparition de la Très Sainte Vierge sur la sainte montagne de la Salette, le samedi 19 septembre 1845* (1). — *Simple réimpression du texte intégral publié par Mélanie, etc... Société St-Augustin, Paris-Rome-Bruges*, 1922, enjoignant à qui de droit de faire retirer des mains des fidèles l'opuscule condamné. — Ce même jour, Sa Sainteté le Pape Pie XI, dans l'audience ordinaire accordée au Révérend Assesseur du Saint-Office, a approuvé la décision prise par les Eminentissimes Cardinaux. — Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 10 mai 1923. — Louis Castellano, *notaire du Saint-Office.* »

Cette condamnation a étonné certaines personnes, s'imaginant tout de suite que le fait de l'Apparition de 1846 était en cause, et par là même la dévotion à N.-D. de la Salette. Quelques explications peuvent suffire à dissiper cet étonnement.

En effet, le 21 décembre 1915, le Saint-Office avait rendu un décret interdisant de traiter et discuter la question dite du « Secret de la Salette », *sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit*, et cela sous les peines les plus sévères (2).

Or, la brochure contrevenant au décret de 1915, c'était plus que suffisant pour motiver la récente décision du Saint-Office.

Mais cette nouvelle décision, pas plus que le décret du 21 déc. 1915, ne porte aucune atteinte à la dévotion envers la Sainte Vierge invoquée et connue sous le titre de *Réconciliatrice de la Salette*.

Textes administratifs.

PUPILLES DE LA NATION

Tutelle de l'Office départemental.

Règles de gestion des biens pupillaires.

DÉCRET DU 22 AOUT 1923 (3)

Le Président de la République française,

Sur le rapport des ministres de l'Instruction publique et de la Justice,

Vu l'avis du ministre des Finances,

Vu la loi du 27. 7. 17 modifiée par la loi du 26. 10. 22 (1), et notamment les art. 21 et 32, ce dernier ainsi conçu :

« Art. 32. — Des règlements d'administration publique détermineront les conditions d'application de la présente loi, notamment :

» 6° Les règles et conditions relatives à la gestion et à la manutention des deniers des pupilles placés sous la tutelle de l'office départemental, ainsi qu'à la garantie de leurs intérêts » ;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 15 novembre 1917 ; — Vu l'avis du conseil supérieur des pupilles de la nation en date du 29 juin 1923 ;

Le conseil d'Etat entendu, Décrète :

Art. 1er. — Les offices départementaux des pupilles de la nation, lorsque la tutelle d'un pupille leur est confiée par décision du conseil de famille ou du tribunal, procèdent à la nomination d'un tuteur délégué dans les quinze jours qui suivent la notification faite à leur secrétariat général du choix dont ils ont été l'objet.

Art. 2. — Le tuteur délégué est désigné par la section permanente du conseil d'administration de l'office. Il peut être choisi soit parmi les membres du conseil d'administration, soit en dehors d'eux et parmi les personnes ayant la capacité requise pour exercer la tutelle de droit commun.

Il est nommé pour la durée de la tutelle ; toutefois, une décision de la section permanente peut, à toute époque mettre fin à la délégation. Le tuteur délégué doit être remplacé sans délai s'il se produit une opposition d'intérêts entre lui et le pupille, et notamment si une instance judiciaire vient à être engagée entre eux.

Lorsqu'il y a lieu de pourvoir au remplacement du tuteur délégué, la nomination du nouveau tuteur délégué est effectuée dans le délai de quinze jours à compter de la sortie de charge du précédent titulaire.

Les fonctions de tuteur délégué ne peuvent donner lieu à aucune rémunération.

Art. 3. — Le tuteur délégué est tenu, dans sa gestion, à l'observation de toutes les prescriptions de droit commun et notamment de celles qui ont trait au placement obligatoire des capitaux et économies. Ses biens ne sont pas soumis à l'hypothèque légale et il n'est pas institué de subrogé tuteur auprès de lui. Il assume vis-à-vis de l'office la responsabilité d'un mandataire.

Art. 4. — Le tuteur délégué exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration de l'office et de la section permanente. Celle-ci surveille l'accomplissement des formalités imposées au tuteur pour son administration, spécialement lors de son entrée en fonctions et en ce qui concerne l'emploi des capitaux mobiliers et l'aliénation des valeurs mobilières appartenant au mineur.

Toutes les délibérations du conseil de famille sont communiquées à la section permanente dans sa plus prochaine réunion.

Art. 5. — Au 15 janvier de chaque année, le tuteur délégué remet au secrétariat de l'office un état de situation de sa gestion ; il retrace dans cet état les actes accomplis par lui au nom du mineur pendant l'année écoulée, et fait connaître les changements survenus dans la composition du patrimoine dont il a la garde.

La section permanente examine, avant le 15 février, les états concernant les divers pupilles dont l'office a la tutelle. Elle invite, s'il y a lieu, les tuteurs délégués à lui représenter tous actes et documents de nature à éclairer leurs comptes ; elle s'assure qu'ils ont en leur possession tous les éléments de l'avoir des pupilles.

Art. 6. — Chaque année, la section permanente présente au conseil d'administration de l'office, dans sa première réunion après le 15 février, un rapport d'ensemble sur la gestion des tuteurs délégués. Sur le vu de ce rapport, le conseil d'administration arrête les comptes.

Art. 7. — Dans les vingt jours qui suivent la réunion du conseil d'administration, le président de la section permanente fait connaître à chacun des pupilles âgés de plus de dix-huit ans l'état de ses biens et de ses deniers au 1er janvier et au 31 décembre de l'année écoulée.

Art. 8. — Lorsque la délégation prend fin, soit parce

---

(1) Lire : *1846*. (Note de la *S. R. Grenoble*.)

(2) Cf. la traduction intégrale de ce document dans la *Documentation Catholique*, t. 5, p. 147. — Cf. également les chapitres des *Miracles de la Salette* de Mgr Giray qu'a reproduits la *D. C.*, t. 6, pp. 373-384, et spécialement, p. 377, « la question des Secrets ».

(3) « Décret portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles et conditions relatives à la gestion et à la manutention des deniers des Pupilles de la Nation placés sous la tutelle de l'Office départemental ainsi qu'à la garantie de leurs intérêts. »

(1) *In extenso* dans *D. C.*, t. 8, col. 877-882.

que le mineur a atteint sa majorité ou obtenu son émancipation, soit par suite d'une décision du conseil d'administration de l'office, le tuteur délégué fournit en sortant de charge un état de situation de sa gestion depuis le début de l'année dans les conditions prévues à l'art. 5. Ce compte est examiné et arrêté conformément aux art. 5 et 6.

Art. 9. — Lorsque la tutelle proprement dite prend fin, l'office départemental est pécuniairement responsable vis-à-vis du pupille, et comme un tuteur ordinaire, de la gestion du tuteur délégué.

Fait à Rambouillet, le 22 août 1923.

A. Millerand.

Pupilles résidant à l'étranger.

DÉCRET DU 2 SEPTEMBRE 1923 (1)

Le Président de la République française,

Sur les rapports des ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de la Justice, des Affaires ét., des Finances, de la Guerre et des Pensions, de l'Agriculture,

Vu la loi du 27. 7. 17 instituant des pupilles de la nation ;

Vu la loi du 26 octobre 1922 modifiant diverses dispositions de la loi du 27 juillet 1917 et notamment l'article 4, ainsi conçu : « Il sera également statué par décret sur les conditions d'application de la loi du 27 juillet 1917, modifiée par la présente loi, aux pupilles de la nation résidant à l'étranger » ;

Vu les décrets des 15 novembre 1917, 3 juillet 1918 et du 19 août 1918, portant règlements d'administration publique pour l'application de la loi du 27 juillet 1917 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'office national des pupilles de la nation en date du 19 mars 1923,

Décrète :

Art. 1er. — Les enfants réunissant les conditions exigées par la loi pour être dits pupilles de la nation qui résident à l'étranger avec leur représentant légal peuvent, sur la demande de ce dernier, être déclarés tels par le tribunal dans la circonscription duquel leur père, leur mère ou leur soutien de famille a résidé en dernier lieu ou par le tribunal de la Seine si leur père, leur mère ou leur soutien n'a jamais résidé en territoire français.

Le représentant légal autre que le père, la mère ou un ascendant doit être autorisé par le conseil de famille à présenter cette demande.

Le requérant peut faire élection de domicile soit au siège de l'office des pupilles de la nation du département où est situé le tribunal compétent, soit au siège d'un établissement reconnu d'utilité publique désigné à cet effet par le ministère de l'Instruction publique.

Art. 2. — La demande par laquelle le représentant légal de l'enfant réclame en sa faveur la reconnaissance du droit au titre de pupille de la nation est introduite, par voie de simple requête, dispensée d'enregistrement et du timbre, auprès du tribunal civil compétent. Elle contient les indications exigées par l'article 110 du décret du 15 novembre 1917. La procédure se poursuit ensuite conformément aux prescriptions de l'article 3 dudit décret.

Art. 3. — A défaut de demande de son représentant légal, l'enfant résidant à l'étranger peut, à la diligence du consul de France, être déclaré pupille de la nation par le tribunal de la Seine.

Lorsque la requête est ainsi introduite par le consul de France, celui-ci en avise aussitôt et sans frais le représentant légal de l'enfant.

Art. 4. — Le tribunal, en chambre du conseil, procède, s'il le juge utile, à une instruction complémentaire de l'affaire dans la forme qu'il détermine. Le représentant légal de l'enfant, lorsqu'il est appelé, par application des dispositions de l'article 8 de la loi du 27 juillet 1917, modifiée par la loi du 26 octobre 1922, à donner des [illegible] consul de France, qui les [illegible] au tribunal.

Au cas où le tribunal estime nécessaire de faire procéder à une expertise médicale pour lui permettre d'apprécier le caractère permanent de l'invalidité de la victime du fait de guerre ou le degré de son invalidité, il en avise le consul, qui désigne à cet effet un médecin expert.

Le médecin procède à ses constatations à la diligence du consul et rédige son rapport sur papier libre.

Art. 5. — Les frais d'expertise sont réglés conformément aux dispositions qui fixent les conditions d'application à l'étranger des prescriptions de la loi du 31 mars 1919 sur l'attribution gratuite des soins médicaux aux blessés et invalides de la guerre.

Art. 6. — Le greffe du tribunal notifie par lettre recommandée et sans frais à l'office des pupilles de la nation du département où est situé ledit tribunal, le jugement d'adoption du pupille, qui est aussitôt inscrit sur les contrôles de cet établissement public. L'office départemental fait alors connaître au représentant légal du pupille et au consul de France la décision prise à l'égard de l'enfant.

Sur la demande du représentant légal, justifiée par des raisons de famille, le dossier pourra être transmis à un autre office départemental désigné par lui. En cas de désaccord entre les offices départementaux intéressés, la section permanente de l'office national désignera celui des offices départementaux auquel le pupille sera rattaché.

Art. 7. — L'office départemental choisit pour seconder son action et assurer son contrôle à l'étranger sur le pupille, soit le consul de France, soit un établissement reconnu d'utilité publique désigné par le ministre de l'Instruction publique après entente avec le ministre des Affaires étrangères.

Le consul ou l'établissement remplit à l'étranger à l'égard de l'enfant le rôle que jouent en France les sections cantonales instituées par les articles 17 et 18 de la loi du 27 juillet 1917.

Le consul peut se faire assister dans l'accomplissement de sa mission par un comité local composé de membres de la colonie française désignés par lui.

Art. 8. — Les obligations qui, d'après les articles 10, 20 et 23 de la loi du 27 juillet 1917, modifiée par la loi du 26 octobre 1922, incombent au ministère public et au juge de paix en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de la tutelle des pupilles de la nation sont remplies par le consul de France à l'égard des pupilles résidant à l'étranger.

L'office départemental, lorsqu'il a, pour un pupille résidant à l'étranger, soit à déléguer la tutelle qui lui a été confiée par le conseil de famille, soit à nommer un conseiller de tutelle, dans les conditions prévues par l'article 23 de la loi du 27 juillet 1917, modifiée par la loi du 26 octobre 1922, doit désigner de préférence une personne de nationalité française, proposée à son choix par le consul de France ou par l'établissement visé à l'article 7 du présent décret.

Art. 9. — L'office départemental ne peut assurer le placement, hors de France, dans les conditions de l'article 26 de la loi du 27 juillet 1917, d'un pupille résidant à l'étranger que dans un établissement ayant fait l'objet d'une proposition motivée du consul de France et présentant, en outre, des garanties analogues à celles qui sont exigées par le décret du 3 juillet 1918, pour les particuliers, fondations, associations, groupements demandant en France à recevoir des pupilles de la nation.

Art. 10. — Les prescriptions de l'article 9 du décret du 19 août 1918 ne s'appliquant pas aux subventions pour études demandées en faveur des pupilles de la nation résidant à l'étranger ; mais l'office départemental, avant de statuer sur les demandes, doit, par l'intermédiaire du consul de France ou de l'établissement visé à l'article 7 du présent décret, prendre tous renseignements lui permettant d'apprécier l'aptitude de l'enfant aux études.

Une subvention pour études poursuivies dans des établissements situés hors de France ne peut être accordée par l'office départemental à un pupille résidant à l'étranger que si l'établissement dont il suit les cours a fait l'objet d'un avis favorable du consul de France, sauf recours à l'office national.

Art. 11. — Sont applicables au pupille qui quitte le territoire français pour aller résider à l'étranger les dispositions des articles 7, 8, 9, 10 du présent décret s'il est accompagné de son représentant légal et, dans le cas contraire seulement, celles des articles 7, 9 et du second paragraphe de l'article 10.

Art. 12. — Les prescriptions du présent décret concernent, lorsqu'ils résident hors de France, de la colonie ou du pays de protectorat, les enfants assimilés par l'article 50 de la loi du 27 juillet 1917 aux jeunes Français à l'exception des règles relatives à l'organisation de la tutelle, qui ne leur sont applicables que dans les limites compatibles avec leur statut personnel.

Fait à Rambouillet, le 2 septembre 1923.

A. Millerand.

(1) « Décret relatif à l'application de la loi du 27 juillet 1917, modifiée par la loi du 26 octobre 1922, aux Pupilles de la Nation résidant à l'étranger. »

LES ORGANISATIONS SOCIALES

Les surintendantes d'usine et l'organisation du bien-être ouvrier en France [1]

CRÉATION ET EXTENSION DU SERVICE DES SURINTENDANTES

Des *Documents du Travail* (août-sept. 1923) :

L'emploi des femmes aux travaux industriels, qui s'est développé au cours de la guerre et qui reste, aujourd'hui, plus étendu qu'avant 1914, a nécessité dans les usines une organisation nouvelle du travail.

Pour veiller à la santé des ouvrières, pour assurer la moralité de leur travail professionnel, on a créé, parfois, un véritable service social dans les établissements industriels. Des collaboratrices spéciales ont été engagées pour s'occuper de l'assistance matérielle et morale due au personnel féminin, et c'est ainsi que sont apparues les surintendantes d'usine (1).

On n'en compte guère qu'une centaine encore qui soient réellement en fonctions en France, mais leur nombre augmente peu à peu; une école spéciale s'est constituée pour recruter, former et placer des surintendantes; une association s'est constituée entre elles; le Bulletin publié et les assemblées tenues par cette Association apportent les renseignements les plus utiles sur l'œuvre accomplie dans les usines par le service social ainsi que sur le rôle joué par celles qui le dirigent.

Parmi les entreprises qui utilisent la collaboration d'une ou plusieurs surintendantes, on peut citer des usines (Compagnie Générale d'Electricité; Lorraine-Dietrich; Nilmelior; Tréfileries du Havre; Compagnie Générale des métaux; Usines Michelin; Compagnie Lorraine des lampes; Locomotives Batignolles); des Administrations (Préfecture de la Seine-Inférieure; Hôpital de la Maternité, à Paris; Hôpital Saint-Antoine; ministère des Régions libérées); des groupements sociaux (Comité du retour à Reims; Caisse de Compensation de la région parisienne), et enfin la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans.

(1) Voir dans *D. C.*, t. 6, pp. 517-518 : Prix de vertu décerné par l'Académie française (1921) à Mme Jacob, directrice de l'école des surintendantes.

Les surintendantes dans les Régions libérées.

(Rapport de Mlle Delagrange.)

LEUR ORGANISATION

Plusieurs des sociétés énumérées ci-dessus ont publié, sur leur service social et l'activité de leur surintendante, des rapports ou fourni des explications dont il nous paraît utile de faire connaître l'essentiel.

Voici d'abord un remarquable exposé, fait à l'Association des surintendantes, sur le service féminin d'assistance et d'hygiène sociales dans les régions libérées, par Mlle Delagrange, surintendante générale au Ministère de l'Hygiène :

En 1918, dès l'armistice, il apparut nettement que des difficultés immenses, malgré toutes les mesures prises par le Gouvernement, attendaient, dans les pays en ruines, les familles réintégrant leur domicile d'avant-guerre ; que de graves problèmes de santé seraient à résoudre pour les enfants ayant subi l'occupation, créatrice de misères physiologiques et intellectuelles chez de jeunes êtres soumis pendant quatre années au régime de la sous-alimentation, de la terreur, de l'angoisse constante, et pour ceux qui, évacués à diverses reprises, avaient connu prématurément les fatigues d'une vie incertaine et instable.

C'est alors que l'Association des Surintendantes de France fit une démarche auprès du Ministre des régions libérées pour lui suggérer l'idée d'attacher aux Préfectures de Lille, Amiens, Arras, Bar-le-Duc, Laon, Nancy, etc., une surintendante, appelée inspectrice déléguée, qui serait l'amie, la conseillère éclairée de toutes ces familles éprouvées par la guerre, l'intermédiaire entre elles et l'Administration, la protectrice agissante des enfants de tous âges...

Ce projet se réalisa en 1919 et se développa par la suite dans des conditions inespérées ; au début de 1922, ses services furent transférés au Ministère de l'hygiène.

Une surintendante fut nommée à Paris, au Ministère des régions libérées, pour centraliser toutes les questions concernant ce service, pour les étudier, pour en dégager les propositions réalisables, pour recruter le personnel féminin de direction et de collaboration nécessaire dans chaque département.

Elle choisit donc pour chacune des Préfectures des régions libérées, l'Inspectrice déléguée du département, et les infirmières « assistantes d'hygiène », destinées plus spécialement aux services d'enfants. Les qualités morales et sociales exigées pour ces collaboratrices avaient au moins une aussi grande importance que les qualités techniques, et cependant la surintendante n'eut jamais de réelles difficultés à recruter les femmes capables de se dévouer avec utilité dans les pays en ruines.

L'Inspectrice déléguée dans chaque Préfecture, sous l'autorité du Préfet a la responsabilité du Service social qu'elle a créé pour les familles éprouvées par la guerre. Dans les régions dévastées par l'ennemi, la situation des familles privées de ressources, de mobilier, chargées d'enfants, réintégrant, dès la signature de l'armistice, le foyer ruiné où la vie est dure et pénible à ceux qui attendaient avec impatience

le moment du retour au sol natal, fut bien souvent navrante.

L'Inspectrice, dans les premières années de ses fonctions, s'attacha tout d'abord à faciliter l'installation matérielle de ces familles, qui trouvèrent en elle un précieux appui auprès de l'Administration, un guide à travers le dédale des lois et règlements régissant la réorganisation de l'existence de chacun, l'évaluation des dommages de guerre, l'attribution des avances pour reconstitution du foyer, et une chercheuse infatigable de secours privés au profit des plus intéressantes.

Admirablement aidée par le Service des Secours et de La Vie Locale du Ministère des régions libérées et par les œuvres dont elle coordonne, suscite et facilite les efforts, elle compte parmi ses précieux collaborateurs les Croix-Rouges américaines, britanniques, françaises, la Croix-Rouge Junior, le Comité d'assistance aux régions libérées, le Retour au Foyer, le Secours d'Urgence, le Comité Duryea, la Protection des Enfants des Régions dévastées, la [illegible] Women's Association, [illegible] par l'Exemple, la Société [illegible]caine des Foyers, les Mutualités [illegible] et quelques personnalités apportant à la population le réconfort moral et le réconfort matériel.

Parallèlement à ce travail d'assistance, l'Inspectrice déléguée établit également en liaison avec quelques-unes de ces œuvres et avec le corps médical, une action d'hygiène en faveur des femmes et des enfants qui, après les fatigues de l'évacuation, les détresses et l'alimentation déficiente de l'occupation, sont à protéger et à surveiller pendant de longues années au point de vue de la santé.

Les infirmières assistantes d'hygiène sont les collaboratrices actives du plan d'hygiène sociale qui se réalise, à quelques détails près, avec les mêmes moyens dans les neuf départements : l'Aisne, les Ardennes, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme.

10 Inspectrices et 165 infirmières collaborèrent jusqu'à la fin de 1922 à la visite médicale et aux soins dont bénéficièrent les enfants de 660 écoles, [illegible] foyers, bibliothèques, écoles ménagères, 4 preventoria, 1 colonie de vacances.

Avec une administration simplifiée, un réseau sanitaire s'étend ainsi sur les régions dévastées.

LEUR ŒUVRE

La visite des écoles

[illegible]

Ainsi, pendant l'année 1922, [illegible]

De tels chiffres mettent en évidence [illegible] d'hygiène sociale. [illegible] dissiper toutes les craintes que leur organisation avait pu éveiller dans une partie du monde médical. Loin d'éloigner les malades des médecins traitants, les infirmières assistantes d'hygiène deviennent les auxiliaires dévouées de ceux-ci.

La surveillance sanitaire des écoliers aboutit tout naturellement à la distribution de fortifiants et à l'envoi des enfants fatigués et débiles dans des preventoria, colonies de vacances.

Un très grand nombre d'enfants ont ainsi bénéficié d'un séjour vivifiant à la mer, à la campagne, à la montagne. Un seul département a pu faire partir, du début de 1919 à fin décembre 1922, 41 000 enfants.

Les neuf Inspectrices et leurs collaboratrices pendant l'année 1922, au moyen de fonds mis à la disposition des Préfets par le Ministère de l'hygiène, de colonies dépendant de ce Ministère, de placements effectués par des œuvres, ont procuré à 21 000 écoliers et écolières 1 250 000 journées d'air, de soleil, revenant, toutes dépenses comprises : pension, voyage, frais médicaux, frais généraux, à 4 fr. 65 la journée.

Ces chiffres, pour qui est accoutumé au travail d'hygiène sociale, révèlent non seulement l'importance du bénéfice obtenu au profit de la santé de l'enfant, mais aussi la somme d'activité déployée et de difficultés surmontées par les Inspectrices déléguées dans la réalisation d'un tel programme, et l'importance de l'action sociale directe exercée ainsi sur les familles et les écoliers.

En effet, l'inspection médicale des écoles suivie de la visite à domicile, de l'envoi de l'enfant débile au médecin, en colonie de vacances, en preventoria ; la surveillance des nourrissons à la consultation dans la famille ; l'éducation de la mère, de la jeune fille, crée dans les milieux dépendant de ce service des habitudes d'hygiène, de propreté, d'ordre, d'économie, de prévoyance, facteurs du mieux-être social auquel nous aspirons tous.

Il faudrait pouvoir étendre les progrès déjà réalisés, au moyen de nouvelles infirmières, agissant sous la direction des Inspectrices déléguées et de la surintendante du Ministère de l'hygiène ou tout au moins les maintenir dans leur intégrité...

Les surintendantes de la grande industrie.

(Rapport de Mme Fromentin.)

LEURS RAISONS D'ÊTRE

Le rapport de Mlle Delagrange montre ce qu'est et comment fonctionne un service de surintendantes dans une grande administration publique. D'autres documents nous renseignent sur l'organisation et l'activité d'un service analogue dans la grande industrie.

Voici, par exemple, comment Mme Fromentin, surintendante aux usines Lorraine-Dietrich, à Lunéville, décrit l'objet de ces fonctions ainsi que les institutions créées pour le personnel de ces établissements, qui, fait à signaler, n'emploient que des hommes (1) :

Les fonctions de la surintendante ont été créées [illegible]

(1) Ce rapport, comme le précédent, a été [illegible] l'Association des surintendantes de France en février [illegible]

la création de cette fonction, des chefs d'industrie ont compris qu'elle pouvait être élargie, qu'une femme pouvait jouer le même rôle bienfaisant auprès des ouvriers, que les besoins dont je viens de parler sont les mêmes pour tous, et qu'enfin elle pouvait s'intéresser aux familles mieux que n'importe quel chef de service, aussi dévoué soit-il.

S'occuper de l'ouvrier n'est pas suffisant si on néglige cette cellule sociale qu'est la famille. A quoi sert, en effet, de lui donner des ateliers clairs, spacieux, bien aérés, si le soir il doit retourner dans un taudis ? Est-ce assez de l'assurer contre la maladie, de veiller à sa santé, si celle de sa famille est négligée ?

Ces chefs d'industrie, soucieux de la santé morale et physique de leurs ouvriers, mais ayant d'autre part des responsabilités énormes, des soucis, des préoccupations d'ordres administratifs, techniques et commerciaux, n'ont pas hésité à créer un nouveau service social et de mettre à sa tête une surintendante, personne toute désignée par ses qualités féminines et son éducation spéciale, reçue à l'École des surintendantes même.

C'est dans ces conditions que je fus appelée à la Société Lorraine-Dietrich, de Lunéville.

Chargée de m'occuper de toutes les questions sociales, d'établir la liaison entre les œuvres existantes, d'en créer d'autres, de choisir leur personnel, de visiter les familles, de connaître les besoins de tous, de les transmettre à nos dirigeants, de veiller à la bonne tenue et à l'hygiène des ateliers, en un mot de concilier le bien-être de chacun avec la bonne marche de l'usine.

Bien accueillie par tous après quelque temps d'une réserve bien compréhensible, mais qui n'avait rien d'hostile, chacun mit une bonne volonté manifeste à comprendre mon rôle et apporta sa part à l'œuvre commune. Si le travail était divers dans sa forme, le but restait toujours le même.

LES RÉSULTATS

La question du logement.

Aussi, n'essayerai-je pas de vous expliquer ce que j'ai fait moi-même, car je n'ai été qu'une ouvrière et je n'ai fait que suivre les directives qui m'ont été données, mais de vous montrer les résultats de quatre années d'efforts communs.

Voulez-vous maintenant vous reporter par la pensée au lendemain de l'armistice ? Notre usine n'avait pas un seul jour arrêté de travailler pour la Défense Nationale, même aux moments les plus critiques. Nous n'étions qu'à 8 kilomètres de la ligne de feu. L'usine employait des ouvriers mobilisés et des femmes ; les uns nous quittèrent à la démobilisation, les femmes en grand nombre reprirent leur place au foyer. Nos ouvriers d'avant-guerre revenaient, les familles évacuées étaient de retour pour trouver leur ancien logis occupé par d'autres familles. Une partie de la ville était détruite et tout de suite, avant toute autre, se posa la question angoissante du logement. Des familles nombreuses vivaient dans des taudis ; il fallait promptement remédier à cet état de choses. On se remit au travail, et malgré les difficultés de main-d'œuvre, de transport, la rareté des matériaux et leur prix élevé, on construisit de nouvelles cités ouvrières. A l'heure présente, 375 familles sont logées dans des maisons claires, saines, comprenant 3, 4 ou 5 pièces, un grand jardin et tout le confort que nous avons pu leur donner pour un prix variant entre 25 et 45 francs par mois.

Les demandes de logement affluèrent en si grand nombre que nous dûmes choisir, considérer la valeur professionnelle de l'ouvrier, le nombre de ses enfants (les ménages sans enfant n'ayant pas droit aux cités) et demander des garanties d'ordre et de propreté aux ménagères.

L'attribution d'une maison est considérée comme une faveur et une récompense.

Nous avons pu ainsi grouper auprès de l'usine les meilleurs éléments et reconstituer des foyers que la guerre avait détruits et lutter efficacement contre les taudis.

Pour les ouvriers habitant le centre de la ville, nous avons partagé en jardins de vastes terrains. Tous les ans a lieu un concours doté de nombreux prix ; n'est-ce pas la meilleure lutte contre la vie chère et la plus saine distraction ?

Lutte contre la mortalité infantile.

Une lutte d'une importance aussi capitale, celle contre la mortalité infantile, devait en même temps retenir notre attention et réclamer nos efforts.

Faire naître l'enfant dans de bonnes conditions et lui assurer le lait de sa mère pendant la première année.

Le bénéfice de la loi Strauss n'est attribué qu'à un nombre restreint de femmes et nous savons toutes que beaucoup de mères de famille ne reçoivent pas, au moment de leurs couches, tous les soins que nécessite leur état ; que, d'autre part, la naissance d'un enfant est toujours une source de dépense qui grève un budget ouvrier.

Pour parer à ces inconvénients, depuis trois années, l'usine a donné une allocation aux mères et a pris à sa charge les frais de sage-femme ; ces dernières, assurées d'un minimum de salaire, peuvent donner à toutes des soins égaux. Leur surveillance me fut confiée.

L'allaitement maternel fut encouragé par une prime de 15 francs par mois, payable tous les quatre mois, ce qui oblige les mères à nourrir pendant toute une période pour toucher cette prime, qui atteint ainsi la somme de 60 francs.

Une prime d'anniversaire est également distribuée aux mères au bout de 12 mois, à condition que les enfants soient vivants et en bonne santé. A ces primes, vient s'ajouter une allocation de 25 francs dont l'enfant bénéficiera jusqu'à 13 ans.

Les résultats ne se firent pas attendre. En l'année 1921 nous avons enregistré 105 naissances ; 6 enfants seulement n'ont pu atteindre leur première année. Sur le nombre restant, 75 furent complètement allaités par leur mère ; 10 pendant huit mois et 9 seulement pendant quatre mois. Le système de primes avait fait ses preuves ; la création d'une Goutte de Lait, qui avait été envisagée, devenait inutile. Dans peu de temps fonctionnera une consultation prénatale et une consultation de nourrissons qui, nous l'espérons, fera encore baisser ce taux de 6 % de la mortalité infantile.

Une Crèche-Garderie, recevant les enfants des ouvriers pendant la période de guerre, avait été installée dans un bâtiment construit pour une tout autre destination bien avant mon arrivée.

Lorsque les femmes furent remplacées par des hommes, il semblait que cette crèche devenait inutile, elle fut cependant conservée pour recevoir les enfants des familles nombreuses, qui ne sont pas rares dans notre Lorraine. La crèche transformée, à la tête de laquelle fut placée une infirmière spécialisée, accueillit alors les enfants de 4 mois à 4 ans.

Après une période d'hésitation, le nombre de 15 au moment de mon arrivée s'accrut rapidement. Les mères de plus en plus nous confièrent leurs enfants, si bien qu'il fallut envisager la construction d'une nouvelle crèche.

Construite avec les derniers perfectionnements modernes de confort et d'hygiène, sans luxe coû-

teux et inutile, cette crèche, qui avait été prévue pour 50 enfants, en reçoit actuellement jusqu'à 60.

Elle comprend deux parties distinctes :

Chaque section a ses salles particulières : dortoirs, salles de bains, salles de jeux, etc.

Dans l'une nous recevons les tout petits depuis quatre semaines jusqu'à leurs premiers pas ; à ce moment ils passent à la Garderie. Nous avons voulu que cette Garderie soit la maison modèle des enfants et si nous n'avons pu nous procurer le matériel coûteux et presque introuvable de la méthode Montessori (nous nous sommes contentés du mobilier à la taille des enfants : chaises, armoires), nous en avons pris l'esprit même : respect de la liberté individuelle même chez les tout petits, tout en développant chez eux le sens de la responsabilité.

Nous sommes arrivés sans effort à des résultats surprenants et je peux affirmer que dans notre crèche les enfants sont heureux.

L'école ménagère. L'apprentissage.

A quatre ans les enfants nous quittent pour l'école maternelle d'abord, l'école primaire ensuite jusqu'à l'âge de 13 ans.

A ce moment les garçons reviennent à l'usine comme apprentis ; les filles, avant d'aller à l'atelier, ont toutes les facilités pour apprendre cette science aujourd'hui trop négligée, cette science que nos pères appréciaient le plus chez la femme : la science du ménage. Une École ménagère réservée aux filles de nos ouvriers a ouvert ses portes il y a peu de temps. Nombreuses ont été les difficultés à vaincre : inertie ou égoïsme des parents, appât d'un gain immédiat, manque de compréhension des intérêts véritables des parents et des enfants.

Nous fûmes puissamment aidés dans cette tâche par une des nôtres, Mlle Geoffroy, une spécialiste de l'enseignement ménager, qui voulut bien nous prêter son concours avec un dévouement et une patience sans limite.

Cette école, quoique de fondation récente, reçoit une soixantaine d'élèves fréquentant régulièrement les différents cours, ce qui nous permet tous les espoirs.

Les jeunes apprentis, au nombre de 180 exactement, suivent obligatoirement les cours professionnels, qui ont lieu dans les locaux spécialement aménagés dans l'intérieur de l'usine, pendant cinq années. A 18 ans ils sont ouvriers.

Le service médical à l'usine.

Dès son entrée à l'usine, l'apprenti ou l'ouvrier doit subir une visite médicale et fait partie de la Caisse des malades, qui lui assure une allocation en cas de maladie, les médicaments et les soins gratuits du docteur, pour lui et pour tous les membres de sa famille vivant à son foyer.

Le Service médical a à sa tête un médecin spécialement attaché à l'usine, aidé de deux infirmières. L'infirmerie, remplaçant celle qui fut détruite pendant la guerre, permet, grâce à son installation complète, de donner à nos ouvriers non seulement les secours d'urgence, mais tous les soins en cas de blessure ou de maladie. Elle comprend une vaste salle d'attente, un bureau pour le docteur, une salle de consultations, une salle de pansements, une salle de stérilisation, une salle d'opération, une salle de radioscopie et une salle de repos.

Tout de suite après la guerre, la lutte contre la tuberculose, rendue plus urgente par le retour à l'usine des tuberculeux de guerre et des gazés, fut une de nos préoccupations.

Cette lutte fut commencée par nos propres moyens, mais très vite nous nous aperçûmes que cette question sociale dépassait de beaucoup le cadre restreint d'une usine, car bien souvent un malade nous quitte pour aller travailler ailleurs avant complète guérison. Dans les familles, nous ne pouvions que donner des conseils, celles-ci ne pouvant émarger au budget de la Caisse des malades.

Création d'un dispensaire d'hygiène sociale.

C'est à ce moment qu'un dispensaire d'hygiène sociale fut créé en ville par la mission Rockfeller.

Il fut alors résolu de joindre nos efforts aux siens, de lui apporter notre aide pécuniaire et de lui adresser nos malades. Ce n'était pas encore suffisant : une propagande active était nécessaire et elle ne pouvait être efficace que si elle était comprise par les ouvriers, et ceux-ci ne s'intéresseraient au dispensaire que s'ils apportaient leur pierre à l'édifice.

Des conférences furent organisées ; en quelques phrases simples ou leur expliqua le but de l'œuvre, on fit appel à leur esprit de solidarité, on leur demanda d'abandonner chaque quinzaine 0 fr. 25 sur leur paye, soit 6 francs par an. Sur 1 800 ouvriers que compte l'usine, 1 500 répondirent à notre appel. Je dois ajouter qu'entraînés par l'exemple des ouvriers d'autres usines firent de même et le dispensaire de Lunéville est peut-être le seul en France, actuellement, qui compte un aussi grand nombre d'ouvriers parmi ses membres.

Amélioration des conditions du travail. Restaurant et cercles.

La surveillance médicale à laquelle est soumis l'ouvrier n'a pas exclu le souci des conditions de travail.

Une partie des ateliers ayant été détruits pendant la guerre, ils furent reconstruits plus vastes, plus clairs, plus aérés.

Le chauffage à la vapeur a depuis longtemps remplacé le poêle de chantier. Ce chauffage a encore été perfectionné par un système de ventilation, grâce auquel les ateliers reçoivent de l'air frais en été et chaud en hiver.

Partout, les anciennes armoires-vestiaires ont été supprimées et chaque atelier a son vestiaire indépendant avec armoires personnelles et lavabo à eau courante, le tout nettoyé et désinfecté chaque jour.

Toujours ce même souci de la santé et du bien-être de l'ouvrier, joint aux difficultés du ravitaillement au lendemain de la guerre, nous ont obligés à remplacer l'ancien réfectoire par un restaurant. Celui-ci occupe un vaste bâtiment construit pour cette destination où tout est clair, gai et confortable.

Malgré la cherté de la vie, les ouvriers reçoivent pour la modique somme de 2 fr. 30 un repas complet comprenant un hors-d'œuvre ou potage, un plat de viande garnie, un légume, un dessert, du pain et une tasse de café. Le vin est compté au cours.

Ce restaurant a servi en une année plus de 120 000 repas. Ce chiffre démontre assez par lui-même l'utilité d'une telle œuvre. Une salle chauffée est mise à la disposition des ouvriers qui préfèrent apporter leur repas et ne demander au restaurant qu'un supplément.

Ces vastes salles permettent les réunions pour les fêtes corporatives, dont la tradition s'observe fidèlement.

Dans quelques jours elles donneront asile à un Cercle fondé par les ouvriers eux-mêmes pour se retrouver au dehors de l'atelier, se créer un centre de distractions et d'éducation et où chacun pourra amener sa famille.

Là également auront lieu des cours de musique, et l'Harmonie de la Société, qui compte 80 exécu-

tants, y donnera des concerts, distraction appréciée pendant les longues soirées d'hiver...

... Cet exposé vous démontre que nombreuses peuvent être les occupations d'une surintendante.

La journée d'une surintendante.

Pour terminer, je vais vous donner l'emploi de mes journées, qui ne sont pas toutes pareilles, l'imprévu y tenant une large part.

La matinée se passe ordinairement en visites aux malades, aux femmes en couches, enquêtes sociales pour l'attribution d'un logement ou une demande d'assistance, démarches à faire pour les uns ou les autres et inspection des œuvres annexes.

L'après-midi est réservée au travail de bureau : correspondance, vérification des comptes, études des projets et des rapports concernant les améliorations sociales. C'est à ce moment que les ouvriers peuvent venir me trouver pour quelque cause que ce soit.

Un jour par semaine est réservé aux mères de famille.

De 17 à 19 heures, ma présence est nécessaire au cours d'enseignement ménager.

Les surintendantes dans une Compagnie de chemin de fer

(Conférence du Commandant Huc.)

ROLE GÉNÉRAL

Après avoir pris une idée de ce en quoi consiste le service des surintendantes dans une administration publique et dans une usine privée, il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'il peut être dans une grande entreprise d'intérêt public, comme une Compagnie de chemin de fer.

Une conférence, donnée à Mons le 8 avril 1923, à l'Union des Ingénieurs, par M. le Commandant Huc, ingénieur social à la Compagnie de Paris-Orléans, va nous l'apprendre avec précision (1).

Sur un réseau de chemins de fer, dit M. Huc, aucune similitude avec les organisations industrielles. Des services distincts à cloisons parfois étanches, un personnel disséminé de tous les côtés, non seulement pour le travail quotidien, mais encore pour le logement ; toutefois, il est un point où le cheminot subit le sort commun de l'ouvrier, c'est la famille. Les misères matérielles et morales y sont identiques, mais comme il vit un peu à part de la cité, le contact avec les œuvres sociales y est presque nul.

S'enquérir de ces infortunes, y apporter les remèdes nécessaires, tel fut le rôle dévolu à la surintendante.

Voici les directives qui lui furent données :

1° Collaborer avec le service médical au cours des consultations quotidiennes. Servant d'aide au docteur pour les pansements, la surintendante prendra contact progressivement avec les agents de tous les services ;

2° Surveiller l'hygiène des locaux affectés au personnel. Ce travail sera fait après entente avec les chefs de service, dont il faut respecter et ménager l'autorité ;

3° Entrer en relation avec les autorités administratives locales et les directions d'œuvres d'assistance, soit publique, soit privée. La limite d'un réseau dépassant celle d'une usine dans de vastes proportions, nous ne pouvions pas songer à créer nous-mêmes des œuvres d'entr'aide sociale ; il était sage de rechercher la collaboration de celles qui existaient déjà. [...]

4° Faire pénétrer dans les foyers les trésors de la vie morale et matérielle résumés dans ces deux mots « l'hygiène sociale ». Mais nous ne devons pas oublier que le Français est particulièrement chatouilleux en ce qui concerne sa vie privée. Aussi la pénétration devra être faite avec la plus grande discrétion. Il sera prescrit formellement que la surintendante ne se présentera que dans les familles où elle sera envoyée par le médecin ou par l'agent lui-même ou encore un membre de sa famille ;

5° Dans le bureau même de la surintendante sera ouvert un Secrétariat familial où les agents qui le désireront pourront venir demander des conseils sur leurs affaires privées.

Les débuts furent difficiles. Les chefs locaux, absorbés par les questions techniques, ne se rendaient pas bien compte du rôle de ce nouveau rouage qui n'avait rien de chemin de fer. Les médecins, dont vous n'ignorez pas la susceptibilité professionnelle, n'inclinaient guère à prendre la surintendante comme collaboratrice et ne se hâtaient pas de l'envoyer dans les familles d'agents.

Malgré ces difficultés, prévues du reste, les résultats ne se firent pas attendre. Au bout d'un an, trois nouvelles surintendantes furent ajoutées aux deux premières ; nous avons ainsi actuellement cinq postes.

DIVERSES OCCUPATIONS DURANT LA JOURNÉE

Le matin, visite médicale.

Je ne saurais mieux vous faire toucher du doigt l'œuvre accomplie qu'en vous résumant la journée d'une surintendante.

C'est vers 8 heures du matin que la surintendante arrive au cabinet médical, au moment où le médecin commence sa consultation journalière. Son rôle va consister à recevoir dans son bureau qui est voisin du cabinet médical, les blessés que le médecin lui enverra. Jusqu'à midi environ elle sera infirmière, non pas une infirmière se contentant d'appliquer les prescriptions du médecin, mais une amie suivant avec intérêt l'amélioration de ses blessés, donnant à chacun de bonnes paroles accompagnées de ce sourire féminin qui aura toujours sur le moral de l'homme une si profonde influence. Avec les célibataires, les conversations sont assez brèves, mais avec les mariés, la surintendante parle de la femme, des enfants, de leur santé, de leurs projets d'avenir, des difficultés de la vie, elle donne quelques conseils, et si elle voit que son action est nécessaire, elle fait comprendre qu'elle est toute prête à rendre service à la famille si l'agent le désire. Généralement, elle est invitée à faire une visite, car il y a lieu d'insister à nouveau sur ce point, la surintendante ne s'impose pas, elle ne va dans une famille que si elle y a été formellement invitée.

On le voit donc, le rôle d'infirmière que joue la surintendante est surtout un moyen de contact avec le personnel, un moyen de se faire connaître dans le but d'aider plus tard ceux qui auraient besoin d'elle.

L'après-midi, visite aux familles et réception des employés.

Il est souvent midi passé quand elle rentre chez elle prendre son repas, auquel elle consacre peu de temps, car sa vraie mission va commencer avec les visites à domicile.

(1) Voir le texte complet de cette intéressante conférence dans la *Revue du Travail* (belge) de juin 1923, pp. 1175 et suiv.

Ces visites, que la séance du matin a servi à préparer, sont rendues pénibles par l'éloignement des habitations des agents, éparpillées dans toute la ville et parfois même au dehors : il faudra donc courir à travers toutes sortes de quartiers, l'hiver dans la boue et sous la pluie, l'été dans la poussière et malgré la chaleur, rarement avec l'aide d'un tramway, quelquefois à bicyclette et plus souvent à pied. Mais l'accueil fait dans chaque famille est un puissant réconfort qui fait oublier vite toutes ces misères personnelles pour ne penser qu'à celles qu'on a sous les yeux. Ici je me déclare incapable d'exposer le bien moral et matériel réalisé. Suivant les circonstances, la surintendante profitera de l'autorité morale acquise par une série de visites pour obtenir une amélioration de l'hygiène du logis, de la répartition des lits, souvent trop peu nombreux, un progrès dans la préparation des aliments, elle apportera, en un mot, à chaque situation le remède qui convient.

Elle fera comprendre le gros intérêt qu'il y a à avoir un logement propre et coquet et une cuisine bonne, tout en restant très simple, pour que le mari aime son intérieur et ne soit pas tenté d'aller ailleurs ; elle indiquera la façon d'arriver à ce résultat à peu de frais.

Il y a là un champ d'action indéfini limité seulement par le temps, hélas ! réduit, que la surintendante a à consacrer à cette partie de son œuvre. Il faut se hâter, en effet, car il va être 5 heures et elle doit se trouver à son bureau, qui devient alors secrétariat familial. Jusqu'à 7 heures seront reçus successivement des agents, des femmes, des enfants, qui savent qu'à ce moment-là la surintendante est présente et qu'on peut venir lui demander des conseils sur mille sujets différents : droit usuel, placement d'enfants, apprentissage, litiges de famille, affaires intimes, etc.

Prenez en dehors de ce programme, déjà si rempli, la Goutte de lait, les consultations de nourrissons, les démarches auprès des autorités locales pour obtenir des subventions en faveur de certains agents spécialement intéressants, les veuves de guerre, l'hospitalisation des tuberculeux et des infirmes, que l'activité de la surintendante parvient à placer un peu partout, la préparation de fêtes familiales, arbres de Noël ou autres, des cours ménagers, des conférences aux apprentis, etc.

Le soir, instruction personnelle.

Quand, le soir, la surintendante rentre chez elle, après une journée aussi remplie, il semble qu'elle puisse se reposer et s'occuper de ses affaires personnelles. Il n'en est rien ; après s'être consacrée aux autres toute la journée, il faut qu'elle s'occupe de son instruction personnelle par la lecture de revues d'hygiène ou sociales. Cela lui est aussi nécessaire qu'à un médecin ou à un chirurgien, non seulement pour entretenir les connaissances acquises, mais encore pour se tenir au courant des progrès réalisés et conserver cette autorité morale qui lui a créé dans le monde industriel une juste réputation de femme supérieure aussi bien par son cœur et son dévouement que par sa valeur intellectuelle.

Aimée et appréciée de tout le personnel, la surintendante des chemins de fer étend progressivement son influence bienfaisante : deux postes de début ont été créés en 1921 à Limoges (1 700 agents) et à Brive (1 200 agents), trois autres en 1922 à Montluçon (2 000 agents), Vierzon (1 500 agents) et Capdenac (1 000 agents), et il est à présumer que ce nombre s'augmentera prochainement en raison des résultats excellents obtenus.

Résultats du service social des surintendantes.

ACCUEIL FAIT PAR LES SOUS-CHEFS ET LES CONTREMAITRES

Nous pourrions multiplier encore les exemples d'organisation d'un service social de surintendantes (1), mais ceux que nous avons cités suf-

(1) Nous emprunterons pourtant encore à la conférence si nourrie de M. Huc quelques documents relatifs à quelques entreprises privées.

« A la *Compagnie Française des Métaux*, dont j'ai visité les installations, il y a une surintendante depuis le mois d'avril 1918, celle-ci reçoit et examine les demandes de travail des femmes, et connaît en même temps les besoins du personnel pour faire un embauchage rationnel. Elle reçoit, en outre, les ouvrières à son bureau ou à son domicile, pour examiner les demandes qui peuvent être formulées concernant la répartition dans les ateliers ou toute autre question pour laquelle elle peut avoir un conseil à donner.

» Elle suit le travail par des visites fréquentes à l'atelier ; au cours de ces visites, elle fait toutes les remarques qui lui semblent justifiées et en entretient le Directeur dans le but d'améliorer autant que possible le travail et d'adapter chaque ouvrière à son emploi.

» Elle visite les familles, s'informe de leur genre de vie, de leurs besoins, de façon à pouvoir leur donner des conseils sur une meilleure utilisation de leur salaire.

» Elle visite particulièrement celles installées dans les logements appartenant à la Compagnie, s'assure de la propreté de ces logements, de leur entretien, et propose les améliorations qu'elle juge nécessaires.

» *Compagnie des Locomotives Batignolles de Nantes.* — Ici la main-d'œuvre est exclusivement masculine, aussi la surintendante ne pénètre pas dans les ateliers ; elle s'occupe de la cantine, du réfectoire, des trois cités ouvrières contiguës à l'usine et où logent plus de 900 familles. C'est elle qui en surveille les conditions d'hygiène et d'entretien. J'ai parcouru ces cités avec la surintendante, et par l'accueil qui lui était fait partout, j'ai pu constater combien elle savait se faire aimer de tous. La surveillance des écoles, du dispensaire, de la clinique médicale, lui incombe aussi, de même que la salle des fêtes avec le cinéma, la musique, les sports et divers jeux. Elle n'a pu suffire à sa lourde tâche, il a fallu lui adjoindre une deuxième surintendante.

» *Usines Michelin.* — Une surintendante est en fonction depuis 3 ans, son action s'exerce uniquement dans l'usine, qui emploie 12 000 ouvriers, dont 3 500 femmes ; dès son arrivée, elle obtint du Directeur de s'occuper de l'embauchage des ouvrières. En raison des avantages considérables accordés à la famille dans cette industrie, le recrutement féminin s'y opère facilement. Pour 10 places, il y a plus de 50 demandes. Cela permet à la surintendante d'exercer son choix aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue moral et du caractère.

» Peu après son arrivée, elle s'est rendu compte qu'il lui était nécessaire d'expérimenter par elle-même les divers travaux des femmes ; elle s'astreignit alors à passer 15 jours consécutifs dans chaque atelier et à faire les mêmes travaux que le personnel.

» Les connaissances acquises dans ces stages lui ont été très utiles pour l'embauchage, ainsi que pour les diverses mutations à faire exercer dans le personnel des ateliers.

» Son influence s'exerce particulièrement vis-à-vis de la mère. La femme se confie à elle dès les premiers mois de sa maternité, ce qui permet de lui donner assez tôt un travail plus en rapport avec son état. A cet effet, la surintendante a obtenu la création d'un atelier spécial aux femmes enceintes, jadis dispersées un peu partout ; ou bien elles se fatiguaient à des travaux trop pénibles, ou bien, sous prétexte de se ménager, elles ne faisaient presque rien.

» Actuellement, elles sont groupées dans un atelier spécial où elles sont assises et ne fournissent qu'un travail de manipulation peu fatigant, tout en donnant un rendement bien supérieur au précédent.

» L'intervention de la surintendante s'est aussi utilement manifestée dans le travail des jeunes filles. En raison des menus travaux de l'industrie, à l'usine, on a besoin de petites mains, aussi le personnel comprend-il de nom-

fisent à montrer l'intérêt que présente cette institution. Quant aux résultats qu'elle donne, voici comment M. Huc les appréciait [...] :

Je n'ignore pas les nombreuses objections qui peuvent être faites à la création de ce nouveau service dans une industrie ou dans une administration. Deux observations surtout m'ont été faites jusqu'ici ; voici la première :

Comment cette innovation va-t-elle être acceptée par le personnel des sous-chefs et contremaîtres ?

Je puis vous dire que partout il y a eu d'abord de la méfiance, même au Paris-Orléans où en somme l'action de la surintendante ne s'exerce guère que dans la famille, mais tous les chefs d'industrie et d'administration que j'ai interrogés au cours de mes voyages d'information m'ont affirmé que cette méfiance s'était peu à peu dissipée quand le personnel a compris que la surintendante non seulement ne venait supplanter personne, mais encore devait aider chacun dans son travail et lui faciliter sa tâche.

Il ne faut pas oublier que les surintendantes se recrutent parmi une élite féminine. A la première session, sur 300 demandes, il en fut retenu 30, et encore toutes ne furent pas conservées, car la sélection s'exerce non seulement à l'entrée, mais encore au cours du stage scolaire.

LES AVANTAGES PÉCUNIAIRES
POUR LES ENTREPRISES ELLES-MEMES

La deuxième objection est budgétaire. Que peut nous rapporter la surintendante en compensation de la dépense que son service va nous imposer et du tracas de son installation ?

Pour ce qui concerne notre organisation du chemin de fer, je puis affirmer que pécuniairement nous devons rentrer dans notre dépense, rien que par les journées d'indisponibilité que l'intervention de la surintendante nous fait récupérer.

Dans une usine, où l'action de la surintendante est toute différente, permettez-moi de vous exposer comment peut se manifester son rendement.

Si c'est un contremaître homme qui fait l'embauchage, vous avez d'abord, avec ce système, l'éternel et inévitable favoritisme cherché et accordé au prix de certaines privautés prises ou données. Si le contremaître est sérieux, ce sont les ouvrières qui cherchent et arrivent à l'entraîner. Il n'y a aucun doute que le rendement de l'atelier ne souffre de cette situation.

En outre, l'embauchage des femmes par un contremaître est toujours fait empiriquement ; une surintendante y apporte plus de discernement, ainsi d'ailleurs qu'à la répartition du travail, et il en résulte dans les ateliers une atmosphère plus saine et un rendement meilleur.

Les surintendantes d'usines, bien que peu nombreuses encore en France, ont néanmoins su faire la preuve de leur utilité. Les rapports que nous avons cités font souhaiter que cette institution se développe et que notre pays ne reste pas en retard dans l'organisation sociale des entreprises industrielles qui se construit ou se perfectionne dans toutes les grandes nations.

breuses jeunes filles de 14 à 18 ans. Ces enfants étaient précédemment dispersées par petits groupes dans les ateliers d'adultes féminins. Je n'ai pas à vous dire les inconvénients graves de ce mélange en raison de la liberté de langage des ouvrières d'atelier.

» Pour ces jeunes filles, des ateliers spéciaux ont été créés et mis sous la surveillance de monitrices prises parmi les ouvrières connues pour leur valeur professionnelle et leur bonne conduite privée. Celles-ci ont mission de remplacer la maman à l'usine en surveillant le travail, la tenue et la santé des jeunes ouvrières, en signalant directement au chef de service tout ce qui paraît mériter l'attention. On évite ainsi aux familles toute inquiétude morale qui s'expliquait fort bien dans les anciennes conditions de travail. » (Note des *D. du T.*)

La surintendante d'usine dans les différents pays (1).

C'est aux *Etats-Unis* que cette institution prit naissance, il y a plus de 15 ans. Elle s'est beaucoup développée pendant ces dernières années. Pendant la guerre, le Gouvernement établit dans les Universités des cours de formation de Surintendant ou Surintendante, et certains grands Collèges les organisèrent également. Quelques-uns subsistent : ceux de « *Bryn Manor College* » pour les femmes, de « *Harvard College* » pour les hommes, etc. [...]

En Angleterre, pendant le XIXe siècle, on vit quelques exemples isolés de « *Welfare work* » (service social), comme à l'usine de Robert Owen à New Lanark.

D'après les directives des Patrons, les *Welfare Workers* (S. U.) s'occupaient surtout d'organiser des cours instructifs, des caisses de retraite et de secours mutuels, des restaurants, et aussi des parties de plaisir. Plus tard, ils se soucièrent des conditions sanitaires, des vestiaires, des secours à donner aux blessés, etc. La première réunion des *W. W.* d'où est née leur association eut lieu à York en 1914, sous les auspices de MM. Rowntree et Cie.

Puis vint la guerre. Les femmes en grand nombre travaillent dans les fabriques de munitions, si bien que le ministère des Munitions crée en 1916 le « *Health and Welfare Committee* », qui impose des W. W. dans toutes les usines où travaillent des femmes. En 1917, la mesure est étendue aux adolescents, de sorte qu'on compta bientôt un millier de W. W. Après la guerre, le Gouvernement cessa de les imposer, et bon nombre d'employeurs les gardèrent librement. [...]

En France, la création des S. U. date de 1917. L'année précédente, des ouvrières anglaises étaient venues visiter les usines françaises. Des ouvrières françaises leur rendirent la visite, et voilà comment l'idée des S. U. arriva en France. [...]

En France, il y a très peu de S. U. qui aient été chargées, par la direction de leurs usines, de l'embauchage, des mutations et des renvois. Et ceci marque la différence entre elles et les S. U. anglaises. « Celles-ci sont plus techniques, si je puis m'exprimer ainsi, et leur rôle ainsi que leurs moyens d'action émanent davantage du cerveau et s'adressent au cerveau. Chez les Françaises, tout émane du cœur et vise le cœur, puis la famille et le foyer. Le vrai type de S. U., à mon sens, serait celui en qui l'on retrouverait à la fois les caractéristiques de la « *Welfare Worker* » et de la surintendante française.

[En Belgique] depuis plus d'un an déjà, des S. U. sont en fonction dans une filature, une usine de pressage, une fabrique d'allumettes, une fabrique de soie artificielle, une usine de construction d'accumulateurs et des tuileries. D'autres ont fait ou font des stages dans les charbonnages, une usine métallurgique, une chocolaterie, une fabrique de cigarettes, etc.

(1) Extrait du résumé d'une conférence faite à l'*Union d'Action Sociale chrétienne*, en juillet 1923, par Mlle RADERMAKER, surintendante d'usine aux Tuileries, à Hennuyères (Belgique) (*Revue catholique sociale et juridique* [Louvain], oct.-nov. 1923, pp. 191-195).

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIII. — *Le gérant* : A. FAIGLE.